



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	7
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	8
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	8
1.4. LES MODES DE GESTION	9
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	9
1.4.2. <i>Régies</i>	10
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	12
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	12
2.2. FAITS MARQUANTS	12
2.2.1. <i>Avenant quinquennal</i>	12
2.2.2. <i>Tunnel des Janots</i>	13
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	14
2.3.1. <i>L'adduction</i>	14
2.3.2. <i>La production</i>	17
2.3.3. <i>Le traitement</i>	19
2.3.4. <i>Le stockage</i>	20
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	20
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	20
2.5. LA DISTRIBUTION	22
2.5.1. <i>Rendement</i>	22
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	24
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	25
2.7. LA GESTION FINANCIERE	27
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	27
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	27
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	27
2.7.4. <i>Budget du service</i>	28
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	29
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	30
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	30
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	30
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	31
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	33
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	37
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	37
3.2. FAITS MARQUANTS	37
3.2.1. <i>Avenant quinquennal</i>	37
3.2.2. <i>Suivi des impacts de rejets de STEP sur le milieu marin</i>	38
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	41
3.3.1. <i>La collecte</i>	41

3.3.2.	<i>Le traitement</i>	42
3.3.3.	<i>Le réseau de collecte</i>	42
3.4.	LES OUVRAGES D'EPURATION	44
3.5.	LA GESTION DES DECHETS.....	45
3.6.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	45
3.7.	LA GESTION FINANCIERE.....	46
3.7.1.	<i>Les volumes facturés</i>	46
3.7.2.	<i>Le taux d'impayés</i>	47
3.7.3.	<i>Budget du service</i>	47
3.7.4.	<i>Analyse du compte d'exploitation</i>	48
3.7.5.	<i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	50
3.8.	LES ETUDES ET TRAVAUX	51
3.8.1.	<i>Travaux neufs</i>	51
3.8.2.	<i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	52
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	61
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	61
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	61
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	61
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	62
4.5.	BUDGET DU SERVICE.....	64
5.	TARIFS DE L'EAU	65
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	65
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION (SELON FICHE SISPEA).....	66
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	69
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE	70
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	70
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	72
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	78
6.4.	FONDS DE SOLIDARITE	83
6.4.1.	<i>Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)</i>	83
6.4.2.	<i>Contribution au Fonds de Proximité Eau</i>	83
6.4.3.	<i>Autres actions – Utilisation du reliquat du Fonds Access'Eau</i>	84
ANNEXES	86
ANNEXE 1	: TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	87
ANNEXE 2	: TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	91
ANNEXE 3	: FICHES ARS – QUALITE DES EAUX.....	93
ANNEXE 4	: LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020	106
ANNEXE 5	: FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	112
ANNEXE 6	: DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	117
ANNEXE 7	: COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	123
ANNEXE 8	: ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS DE PERFORMANCE	133
ANNEXE 9	: ENCOURS DE LA DETTE	139

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland GIBERTI jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT, Vice-Président délégué à la mer, au littoral, au cycle de l'eau et à la GEMAPI.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque territoire, est :

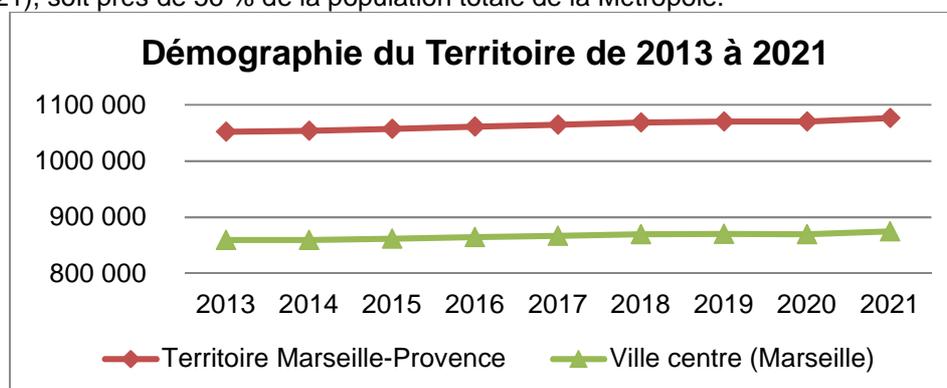
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 18 communes.

Il représente un bassin de vie de 1 076 646 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 56 % de la population totale de la Métropole.



Le territoire Marseille-Provence couvre une superficie d'environ 60745 ha.

La ville « centre » est Marseille (874 619 habitants, soit 81,3% de la population du territoire).



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement étaient exercées sous la responsabilité du président du conseil de Territoire Monsieur Jean MONTAGNAC jusqu'en juillet 2020. Depuis lors, elles sont exercées par Monsieur Roland GIBERTI et son vice-président délégué à l'Eau, au Pluvial et à la Préservation des Milieux, Monsieur Laurent SIMON.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de 2 Directions :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chargée de :
 - gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable des 16 communes et de la zone industrielle de Gémenos par délégation de service public et d'organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
 - assurer le contrôle de la collecte, du traitement et des rejets des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement ;
 - de gérer le service public de l'assainissement non collectif ;
 - assurer la gestion des eaux pluviales depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 décembre 2013 ;
 - assurer le contrôle opérationnel des délégations de service public ;
 - réaliser des études et l'instruction des permis de construire ;
 - piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.
- La Direction Gestion Environnementale et Contrats de l'Eau, en charge du pilotage des contrats au travers des missions suivantes :
 - Expertise pluridisciplinaire : technique, juridique et financière ;
 - Elaboration et structuration d'un contrôle efficace et pérenne des délégataires en mettant en place des outils et des méthodes à même de veiller à l'atteinte des objectifs ;
 - Mise en place et gestion du maillage des contrats et conventions connexes aux DSP ;
 - Formulation des avis sur le caractère suffisant et pertinent du contenu de nombreux documents, rapports et bilans remis par les délégataires ;
 - Mise en place et pilotage de la gouvernance prévue au sein des contrats (comité technique, comité de pilotage, comité de gouvernance).

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. Le service public de l'eau potable

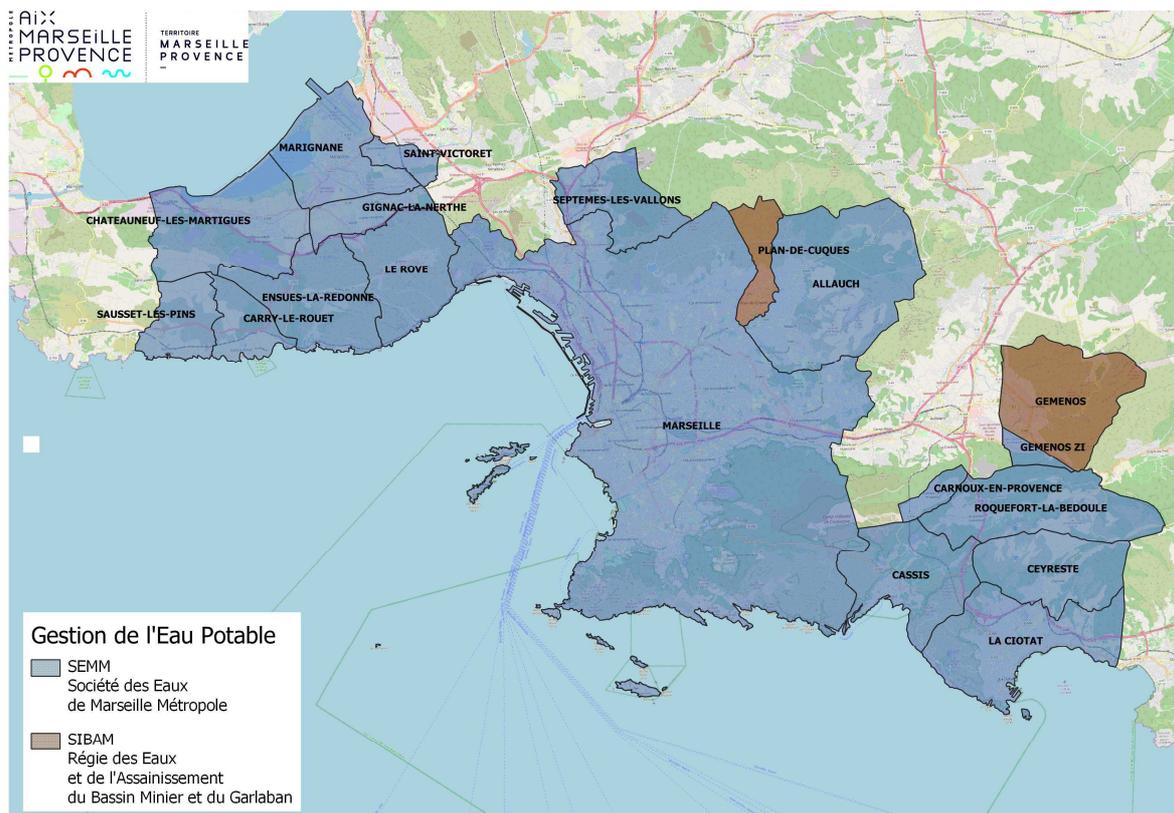
La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Le canal de Marseille est la principale ressource en eau du territoire. Il est lui-même alimenté par le canal EDF de la vallée de la Durance.

Le service dispose aussi de l'apport de l'eau du Verdon par le canal de Provence et de ressources souterraines, le forage de Coulin pour alimenter la zone industrielle de Gémenos et le Puits Saint-Joseph à Marseille qui est utilisé comme secours.

Le service bénéficie également d'importantes réserves d'eau brute (à Saint Christophe et Réaltor sur le canal de Marseille, à Vallon Dol, Sainte-Marthe et Saint-Barnabé à Marseille, à Cassis et à La Ciotat).

Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.



1.3.2. Le service public de l'assainissement collectif

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

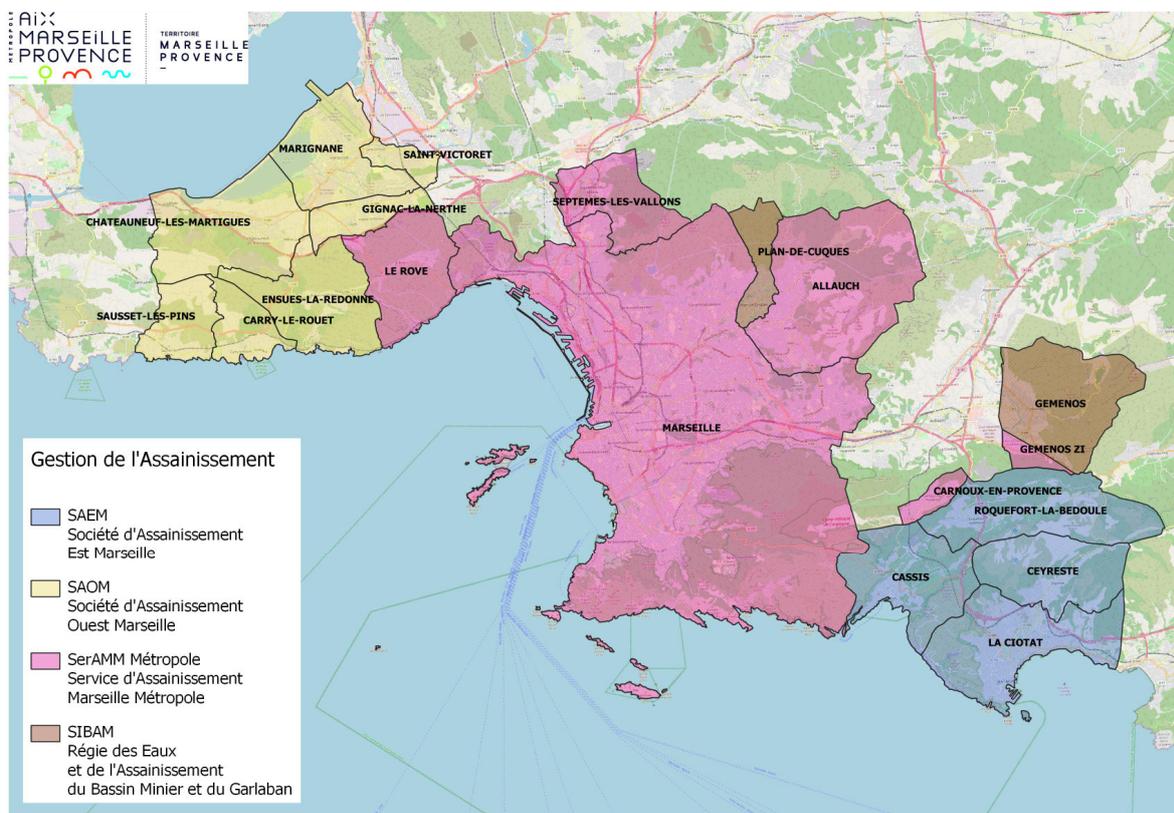
L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une station d'épuration.

L'ensemble des systèmes d'assainissement gérés par le Territoire de Marseille Provence ont une capacité maximale de traitement de 2,1 millions d'équivalents-habitants. Cette capacité tient compte des besoins touristiques et industriels.

Une partie des eaux pluviales est traitée par ces dispositifs. C'est le cas pour le réseau unitaire du centre-ville et pour le réseau du littoral balnéaire de Marseille. Dans ce contexte, la gestion du réseau pluvial et les opérations de lutte contre les inondations sur le territoire de Marseille ont été confiées à la Métropole par convention de gestion.

Les systèmes d'assainissement du Territoire de Marseille Provence collectent, transportent et traitent les effluents de 28 communes, 18 situées sur le territoire de Marseille-Provence et 10, situées en dehors du périmètre de Marseille Provence.

17 communes sont raccordées à la station d'épuration de Marseille « Géolide ». Elle traite à elle seule les effluents des communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques, Allauch, Carnoux-en-Provence, Gémenos et le Rove, pour le Territoire de Marseille Provence, une partie de la commune des Pennes-Mirabeau (quartier de la Gavotte), pour le Territoire du Pays d'Aix ainsi que les effluents des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Belcodène, La Bouilladisse, Saint-Savournin, Cadolive, Peypin et La Destrousse, soit 9 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (pour la plupart des communes de la vallée de l'Huveaune).



1.3.3. Le service public de l'assainissement non collectif

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 1 délégation de service public ;
- 1 régie personnalisée.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 3 délégations de service public;
- 1 régie personnalisée.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en interne par :

- La Division Pluvial et Assainissement non collectif du Service Etudes Générales de la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Etudes au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial

1.4.1. Délégations de service public (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure, pour le compte de la Collectivité, l'adduction, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Conclu avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour une durée de 15 ans, le contrat relatif à l'adduction, production et distribution sur tout le territoire (excepté les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques) a pris effet au 1er janvier 2014. Après 6 mois de période de tuilage, l'exploitation du service public de l'eau a démarré au 1er juillet 2014 et, conformément aux termes du contrat, la société dédiée EAU DE MARSEILLE METROPOLE (SEMM) s'est substituée à la SEM en date du 31/12/2014.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à 3 sociétés privées qui assurent, pour le compte de la Collectivité, la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elles assurent également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Trois contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ont pris effet au 1er janvier 2014 après une période de tuilage de 3 semaines, pour une durée de 15 ans :
 - Le contrat « Zone Centre » confié à la société SERVICE d'Assainissement de Marseille Métropole (SERAMM) couvre le territoire des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons et la zone industrielle de Gémenos.
 - Le contrat « Zone Est » confié à la Société d'Assainissement EST Métropole (SAEM) couvre le territoire des communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule.
 - Le contrat « Zone Ouest » confié à la Société d'Assainissement OUEST Métropole (SAOM) couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins.

Le Pilotage et le suivi des contrats des délégations services publics effectués par la Direction de la Gestion Environnementale des Contrats de l'Eau se traduisent principalement par :

- Contrôle et évaluation de la qualité et la performance des Services Délégués de l'eau potable et de l'assainissement en lien avec la direction opérationnelle pertinente.

- Gestion des indicateurs de performance, proposition d'évolutions et rendre compte du suivi par les personnes référentes.
- Coordination du suivi des différents engagements contractuels.

- Etaloracion de bilans annuels de la performance et formulation de recommandations et de propositions d'améliorations.
- Organisation des différentes Instances de gouvernance : préparation de dossiers, participation et suivi des décisions qui en découlent
- Pilotage et / ou participation aux groupes de travail thématiques et des réunions de service avec les délégués....

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial réalise de son côté, le contrôle des délégués sur le plan technique.

1.4.2. Régies

Les communes de Plan-de-Cuques et Gémenos village sont intégrées à la Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG). C'est une régie métropolitaine à autonomie financière et à personnalité morale.

Elle est administrée par un Conseil d'administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO et dirigée par Monsieur Frédéric ARNAUD, Directeur.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.

Le périmètre de la régie se situe sur deux autres territoires : Marseille Provence le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire du Pays d'Aubagne.

Elle assure la production et la distribution de l'eau potable pour l'ensemble de ses 12 communes : Belcodène, La Bouilladisse, Cadolive, la Destrousse, Gémenos, Gréasque, Plan-de-Cuques, Peypin, Mimet, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue et la gestion de l'assainissement collectif des communes de Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue, Gémenos et Plan-de-Cuques.

COVID 19

L'année 2020 a été principalement marquée par une crise sanitaire inédite couplée à une crise économique d'envergure.

Les délégataires ont fait preuve d'adaptabilité permanente au contexte évolutif de crise, dans l'objectif d'assurer la continuité des services essentiels tout en assurant la protection de leurs salariés.

Dès le premier jour du confinement, les Plans de Continuité d'Activité (PCA) Pandémie ont été activés. Le bon fonctionnement de toutes les installations d'eau et d'assainissement a été assuré de manière optimale, dans un souci permanent de sécurité sanitaire et de protection de l'environnement.

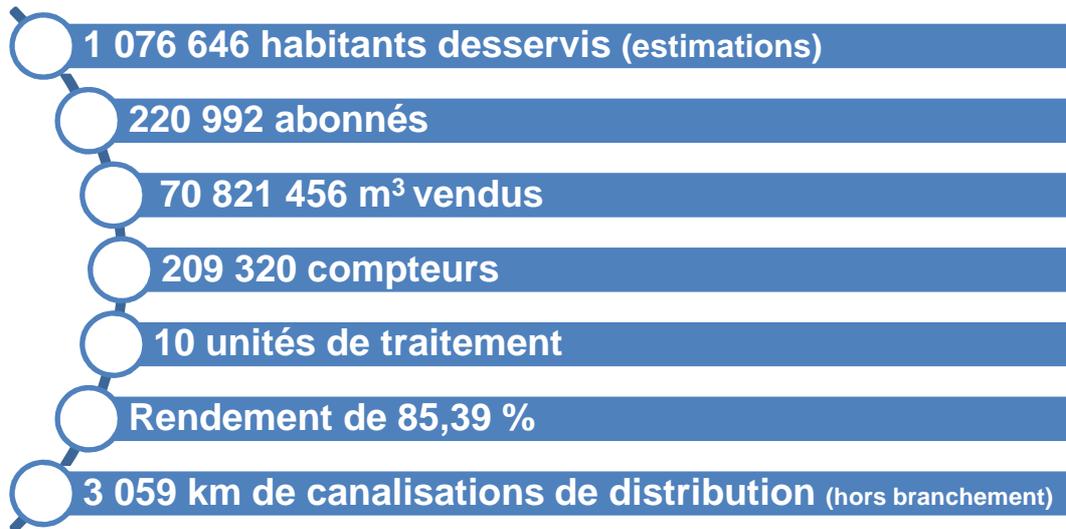
La relation clientèle de proximité a été assurée tout au long de la crise, avec une incitation des clients à utiliser l'agence en ligne. En outre, la période de confinement a permis d'accroître la digitalisation des services proposés aux clients.

Conformément aux dispositions gouvernementales, les actions de coercition et la facturation des frais de relance ont été suspendues et un dispositif d'aides aux entreprises a été déployé.

Enfin, pour l'assainissement, la présence potentielle du virus dans les boues d'épuration a mis en avant la nécessité d'une hygiénisation des boues avant retour au sol accompagnée d'un suivi analytique de plusieurs paramètres.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune/secteur/par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

2.2.1. Avenant quinquennal

L'audit quinquennal juridique, financier et technique du contrat de délégation a permis de vérifier que les obligations contractuelles étaient globalement respectées sur la période écoulée et a conclu en une bonne performance du service délégué.

Afin d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur, notamment, des évolutions ont été introduites dans l'avenant quinquennal dont les principales sont :

- la sécurisation des données dans le cadre de la mise en place de la démarche de cyber sécurité
- l'élargissement de l'utilisation du Fonds de solidarité pour les plus démunis,
- la baisse de 44% du tarif agricole : en lien avec la politique de développement de l'agriculture urbaine,
- la refonte du Règlement de Service : meilleure lisibilité, transparence accrue,
- l'évaluation de la performance : des indicateurs plus nombreux (+22) et un intéressement mieux ciblé.

Les dispositions introduites n'ont pas généré d'augmentation du prix de l'eau.

2.2.2. Tunnel des Janots

« Le Canal de Marseille alimentait la commune de La Ciotat par des canalisations empruntant le tunnel ferroviaire des Janots. Ces ouvrages anciens étaient vétustes et fuyards. Ils étaient très difficilement exploitables, et la capacité de transit (330 l/s) était limitante en période estivale. Par ailleurs, la dérivation était très sensible aux pollutions éventuelles drainées dans le tunnel. Les pertes en eau brute étaient évaluées à 500 000 m³/an.

Afin d'apporter une réponse à ces problèmes, la Métropole a décidé d'excaver une nouvelle galerie, dite Galerie des Janots, en parallèle du tunnel ferroviaire. Cet ouvrage permet aujourd'hui de faire transiter un débit de 450 l/s.

L'excavation au tunnelier de cette galerie de 2,8 km de longueur et de 3,5 m de diamètre, démarré en décembre 2015 a été réceptionnée et mise en service le 6 février 2021.

Le montant de cette opération d'investissement est de 32,98 M euros HT.



Tunnelier roche dure DN 3,5 m

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'adduction

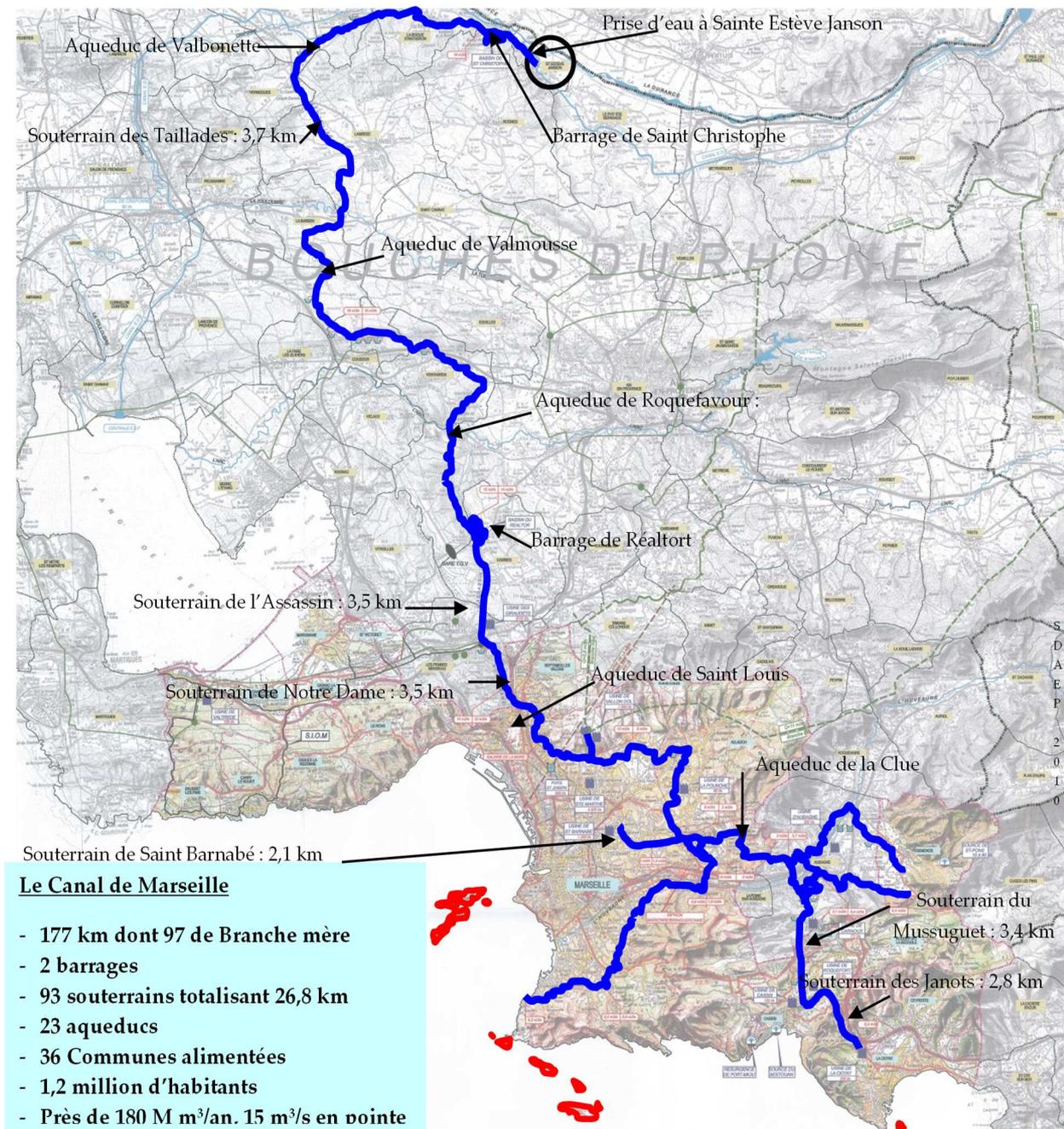
✓ **Le canal de Marseille : Bref historique de l'eau à Marseille et en Provence**

Située au Sud-Est de la France, sur les bords de la Méditerranée, le territoire de Marseille Provence couvre une surface de 607 km². Il rassemble 18 Communes et plus de 1 million d'habitants soit plus de 21% de la population de Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur 2 % du territoire régional. Sa ville centre, Marseille, créée 2 600 ans avant notre ère, est la plus ancienne cité de France. Elle s'étend sur 24 000 ha et rassemble plus de 850 000 habitants ce qui en fait la deuxième commune de France après Paris.

Le territoire de Marseille Provence bénéficie d'un climat Méditerranéen avec un cumul moyen de précipitation annuel de l'ordre de 550 mm concentré seulement sur 80 jours. Il connaît ainsi des sécheresses estivales marquées et des précipitations violentes et localisées à l'automne et parfois au printemps. L'épisode pluvieux du 20 septembre 2000 représente ainsi une précipitation de 250 mm en trois heures par endroits. La consommation annuelle du territoire de Marseille Provence en eau potable est d'environ 100 millions de mètres cubes. Le volume d'eaux usées traitées dans les stations d'épuration s'élève à plus de 75 millions de mètres cubes.

La gestion de l'eau a été, de tout temps, une question sensible en Provence. Cette rareté faisait dire « Eici, l'aigo es d'or » (ici l'eau est d'or). Le manque d'eau et les problèmes d'hygiène expliquent les graves épidémies qui ont perduré jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, comme la peste en 1347 et 1720, et le choléra en 1834 et 1884.

Dès la Renaissance, plusieurs projets, sans lendemain, visent à amener l'eau des montagnes au littoral provençal. En 1838, le Maire de Marseille, Maximin CONSOLAT, décide de réaliser un canal détournant vers Marseille une partie des eaux de la Durance issue des glaciers alpins. La loi du 4 juillet 1838 autorise les travaux. L'eau arrive dans Marseille le 19 novembre 1849. Aujourd'hui, le canal de Marseille s'étend sur 177 km dont 97 km de branche mère. Il compte 2 barrages, 93 souterrains, 23 aqueducs. Sa dotation, initialement de 5,75 m³/s, varie aujourd'hui de 10,43 à 15,118 m³/s selon la saison en application de la loi 55-06 du 5 janvier 1955 et de la convention entre la Ville de Marseille et l'entreprise publique Electricité de France de 1962. Cette dotation peut règlementairement être portée à 18,942 m³/s dans certaines conditions. Si plusieurs canaux ont été construits en Provence, il est assez rare qu'une collectivité ait réalisé seule un aménagement d'une telle ampleur.



Barrage du Réaltort



Souterrain de l'Assassin



Canal de Marseille

✓ **Les aqueducs**

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées en brique ou en béton. Ils assurent la continuité du cheminement de l'eau et son arrivée dans Marseille.

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les 10 ans. La Société Eau de Marseille Métropole a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	route de Charleval 13640 la ROQUE d'ANTHERON
N°2 Aqueduc de VALBONETTE	route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	bd de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	palais longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	ch du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	traverse Chantepedrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	parc Beauvallon 13009 MARSEILLE
N°14 Aqueduc de la GROTTA ROLLAND	bd de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE
N°15 Aqueduc de la CLUE	chemin de la Clue 13011 MARSEILLE
N°16 Aqueduc de la MARTELEINE	ch du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE
N°17 Aqueduc BEYNET	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°18 Aqueduc GAZAY	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°19 Aqueduc des LIGNIERES	avenue des Lignieres 13400 AUBAGNE
N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE	trav de la Condamine Napollon 13400 AUBAGNE
N°21 Aqueduc du FAUGE	chemin du Fauge 13420 GEMENOS
N°22 Aqueduc de la Route de Salon	13 160 SAINT-CANNAT
N°23 Aqueduc de la Route d'Aix	13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle
La Roque d'Anthéron



Aqueduc Valbonette
Charleval



Aqueduc de la Clue
Marseille



Aqueduc de Roquefavour
Ventabren



Aqueduc de Valmousse
Lambesc



Aqueduc des Lignières
Aubagne



Aqueduc Longchamp
Marseille



Aqueduc de la Gouffonne
Marseille

2.3.2. La production

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le territoire a prélevé 198 Mm³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	30,5 Mm ³	Convention de Mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages du canal de Marseille et du canal de Provence jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5m ³ /s	-	-
Canal de Marseille	166,6 Mm ³	Droits d'eau attribués par convention entre EDF et Ville de Marseille en 1964 : d'avril à septembre : 15,118 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 238 Mm ³ en mars et octobre : 12,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 67 Mm ³ de novembre à février : 10,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 109 Mm ³ .	455 077 m ³	40%
Forages de Gémenos – Vallée de St Pons (alimentation Ville)	984 852 m ³	<1 825 000 m ³ /an	2 691 m ³	54%
Forages de Gémenos (alimentation zone Industrielle)	95 821 m ³	<200 000 m ³ /an	262 m ³	48%
Puits Saint-Joseph (secours)	0 m ³	<200 000 m ³ /an	-	-
Total territoire	198 Mm³			

- Les achats et ventes d'eau :

Un contrat de fourniture d'eau réciproque canal de Provence – canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol a été conclu en date du 3 décembre 1971 entre la Société du Canal de Provence (SCP), la Ville de Marseille et la SEM. Il a fait l'objet de 6 avenants successifs, des 3 mai 1978, 14 novembre 1988, 11 mai 1998, 19 octobre 2006, 7 juillet 2010 et 21 août 2015. C'est un contrat de mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages, jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5 m³/s prélevé en fonction des besoins de chaque partie sur les ouvrages de l'autre.

Les documents contractuels sont complétés par un certain nombre de conventions précisant les modalités de calcul. Une convention d'échange de données concernant la qualité de l'eau et le niveau de sécurité des ouvrages a été signée entre la SEMM et la SCP au mois de juillet 2014.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau :

- traitée : 11,8 Mm³ en 2020
 - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles,
 - au Territoire du Pays de Martigues pour la commune de Martigues ;
 - à la commune de Saint-Cyr ;
 - à la régie du SIBAM pour la commune de Plan-de-Cuques
- brute : 11,6 Mm³ en 2020
 - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes de Ventabren, Coudoux, Cabriès, Gardanne, la Roque d'Anthéron et Bouc-Bel-Air ;
 - au territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour les communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune ;
 - au Territoire du Pays Salonais pour les communes de Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac et Velaux ;
 - au Territoire Istres Ouest Provence pour la commune de Cornillon-Confoux ;
 - au Golf la Salette ;
 - au Golf de Pont Royal ;
 - à la société Lafarge ;
 - au Camp de Carpiagne.

- La sécurisation de la ressource :

Les communes du centre et de l'est du territoire délégué sont sécurisées par les branches est et nord du canal de Provence qui alimentent la retenue de Vallon Dol. Cette retenue peut réalimenter la Branche Mère aval du canal de Marseille via la galerie de la Batarelle au droit de la prise d'eau de l'usine de Sainte Marthe.

Les communes du secteur est restent cependant vulnérables en cas de dysfonctionnement du canal de Marseille en aval de l'alimentation par la retenue de Vallon Dol.

Sur le secteur centre, les maillages entre les périmètres desservis par les différentes usines de potabilisation, permettent une sécurisation en adduction, production et distribution.

La commune de Plan-de-Cuques peut être secourue par les autres usines de Marseille.

La commune de Gémenos est alimentée par des ressources souterraines mais cette alimentation n'est pas sécurisée sur l'ensemble de son périmètre.

Pour le secteur Zone Industrielle, en cas de défaillance du pompage Coulin, un maillage sur le réseau d'alimentation du territoire d'Aubagne ou sur le réseau du secteur Gémenos Village est possible.

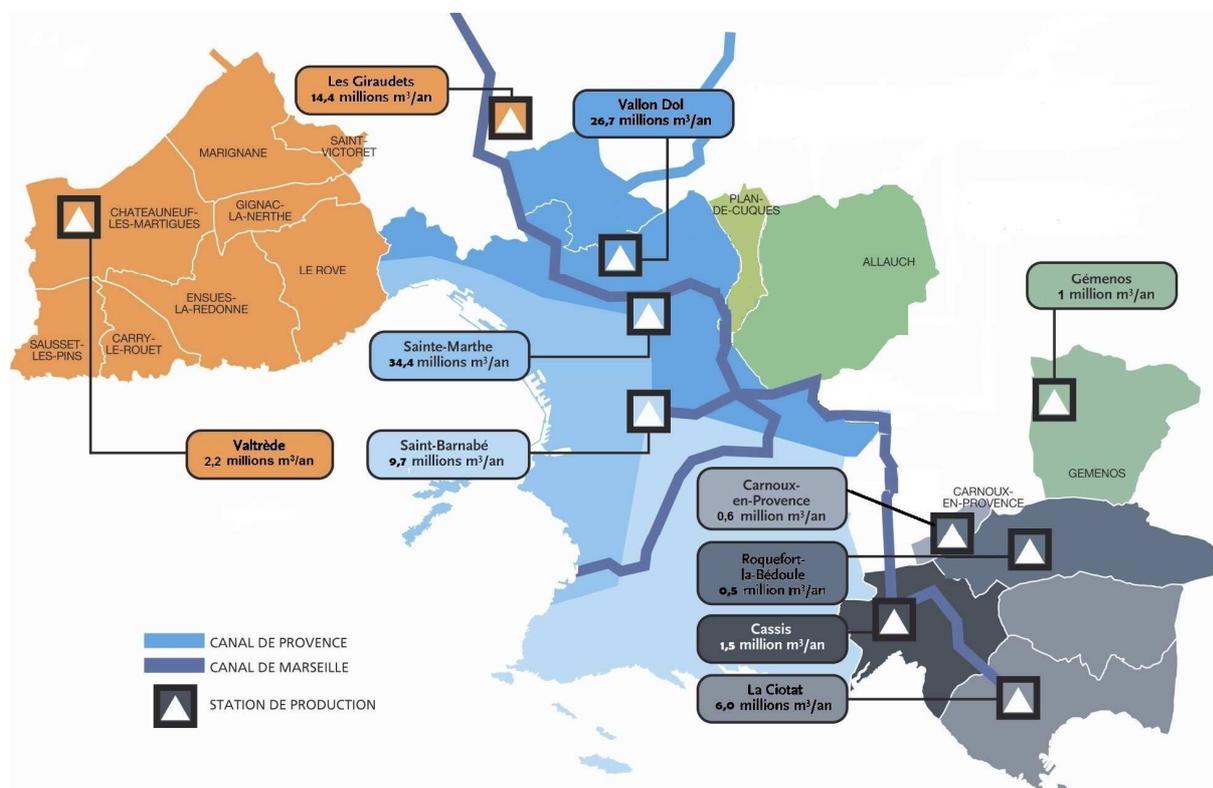
Pour le secteur Gémenos Village, en cas de défaillance du pompage de la Vallée de St Pons, seule la partie basse peut être secourue par le pompage Coulin. Un deuxième forage a été réalisé sur Coulin afin d'assurer un secours en termes de ressource, cependant il n'est actuellement pas équipé. Un autre secours, par la Source, située dans la Vallée de Saint Pons est techniquement possible, mais n'est pas réglementairement autorisée à ce jour.

Les communes de l'ouest du territoire délégué, quant à elles, ne sont pas sécurisées en ressource. Le Territoire Marseille-Provence a engagé une opération qui consiste en la création d'un secours de ce secteur, avec la pose d'un feeder entre le réseau de Marseille et Bastide Neuve. La durée de l'opération est estimée à 9 ans, le marché de maîtrise d'œuvre sera notifié au cours de l'année 2021.

2.3.3. Le traitement

10 unités de traitement permettent de produire 97 Mm³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Les Giraudets	14 395 116	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Valtrède	2 185 454	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Vallon Dol	26 650 028	Filtre + ozonation	Marseille Nord - Allauch	Marseille Centre
Sainte-Marthe	34 431 851	Filtre + ozonation	Marseille Centre	Marseille Nord
Saint-Barnabé	9 711 690	Filtre + ozonation	Marseille Est	Marseille Centre
Gémenos	984 852	Membranes + chloration	Gémenos	ZI de Gémenos
Carnoux	606 601	Filtre + chloration	Carnoux	-
Roquefort	540 228	Filtre + chloration	Roquefort	Cassis
Cassis	1 505 900	Filtre + chloration	Cassis	Roquefort
La Ciotat/Ceyreste	6 007 017	Filtre + chloration	La Ciotat - Ceyreste	-
Total territoire	97 018 737			



2.3.4. LE STOCKAGE

94 réservoirs d'une capacité globale de 216 125 m³ permettent de desservir le territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de réservoirs	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Allauch	38	6	10	12 950	Allauch
Carnoux-en-Provence	23	2	2	1 000	Carnoux-en-Provence
Carry	26	3	4	5 275	Carry
Cassis	24	7	9	5 050	Cassis
Ceyreste	48	5	5	4 500	Ceyreste
Châteauneuf-les-Martigues	26	3	4	5 000	Châteauneuf-les-Martigues
Ensuès-la-Redonne	35	4	4	3 500	Ensuès-la-Redonne
Gémenos Village	NR	2	2	1 800	Gémenos Village
Gémenos ZI	113	1	1	2 000	Gémenos ZI
Gignac-la-Nerthe	29	2	3	2 500	Gignac-la-Nerthe
La Ciotat	22	8	9	7 075	La Ciotat
Marignane	25	2	3	9 500	Marignane
Marseille	22	29	39	136 675	Marseille
Plan-de-Cuques	NR	2	2	2 350	Plan-de-Cuques
Roquefort-la-Bédoule	63	4	5	5 800	Roquefort-la-Bédoule
Le Rove	28	4	4	1 900	Le Rove
Saint-Victoret	15	1	2	1 000	Saint-Victoret
Sausset-les-Pins	28	3	4	3 200	Sausset-les-Pins
Septèmes-les-Vallons	Avec Marseille	6	8	5 050	Septèmes-les-Vallons
Total territoire	25	94	120	216 125	

2.3.5. Le réseau de distribution

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) du territoire Marseille-Provence est de 3059 km.

Le linéaire de réseau 2020 est globalement stable par rapport à l'année 2019.

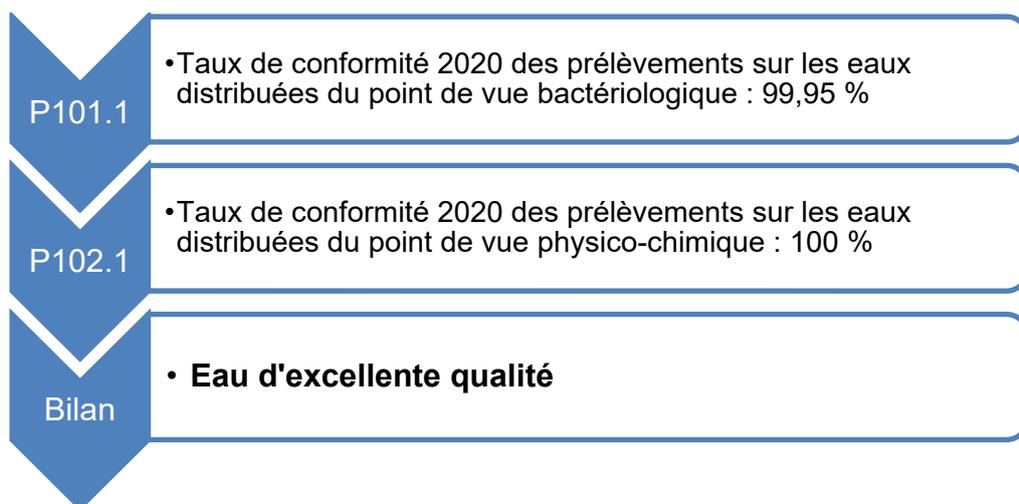
2.4. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau distribuée est suivie en continu par 25 capteurs de teneur en chlore et 25 mesures de température en différents points des réseaux. Par ailleurs, des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont effectués régulièrement par le délégataire dans le cadre de l'auto-surveillance. En 2020, 1243 analyses physico-chimiques et 1143 analyses bactériologiques ont été réalisées.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune est présenté en annexe 4 de ce rapport. En 2020, 3 517 analyses ont été réalisées.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr

RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire Marseille-Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) du territoire Marseille-Provence est de 40 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	<i>Canal de Marseille</i>	<i>Canal de Provence</i>	<i>Captage de Coulin</i>	<i>Puits St Joseph</i>	<i>Vallée de St Pons Gémenos</i>
0 % : Aucune action.					
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.					
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.					
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.					
60 % : Arrêté préfectoral.					
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.					
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.					
Résultats	40%	40%	60%	60%	60%

- Le contrôle des forages privés :

L'article 83 du contrat de délégation du service stipule que le délégataire a pour mission de contrôler les installations privées de distribution d'eau issue des prélèvements, puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, déclarés au titre du décret n°2008-652 du 02 juillet 2008.

A ce titre, la SEMM doit contrôler les installations existantes déclarées par les propriétaires aux communes et qui doivent être répertoriées dans une base de données communale.

De ce fait, un courrier de demande de renseignement sur les dispositifs de prélèvements existants déclarés a été envoyé à l'ensemble des communes concernées situées sur le périmètre délégué.

Les communes sont invitées à transmettre à la SEMM les dossiers des installations au fur et à mesure des nouvelles déclarations pour faire un suivi régulier en application des dispositions réglementaires. Ainsi, les contrôles sont organisés au fur et à mesure de la transmission des éléments par les communes.

La démarche consiste à réaliser le contrôle, en privatif :

- Du dispositif de prélèvement identifié, à savoir les puits (ou forages), et les ouvrages de récupération d'eau de pluie,
- Des installations ainsi alimentées.

Il s'agit en particulier de procéder à un examen visuel des parties apparentes des ouvrages (présence d'une protection de la ressource, organe de comptage, usage visible de la ressource, ...) pour les puits et forages. Pour les ouvrages de récupération d'eau de pluie, l'examen visuel du système de récupération permet de contrôler l'adaptation des composants et principalement la sécurisation des réservoirs et l'identification par des pictogrammes de la mention « eau non potable » en particulier.

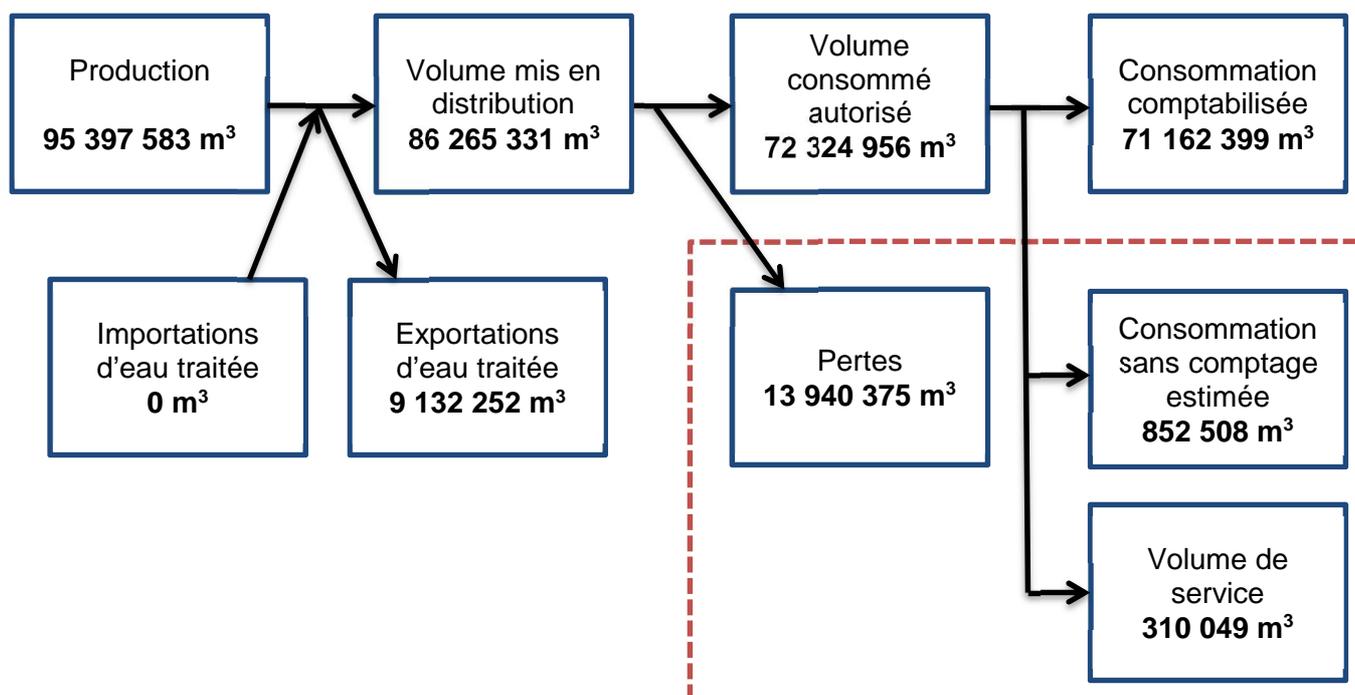
En cas de non-conformité, un courrier de demande de mise en conformité est envoyé à l'abonné avant contrôle ultérieur.

En 2020, la SEMM n'a enregistré aucune déclaration de forage privé supplémentaire, et aucun client n'a sollicité les services.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. Rendement

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



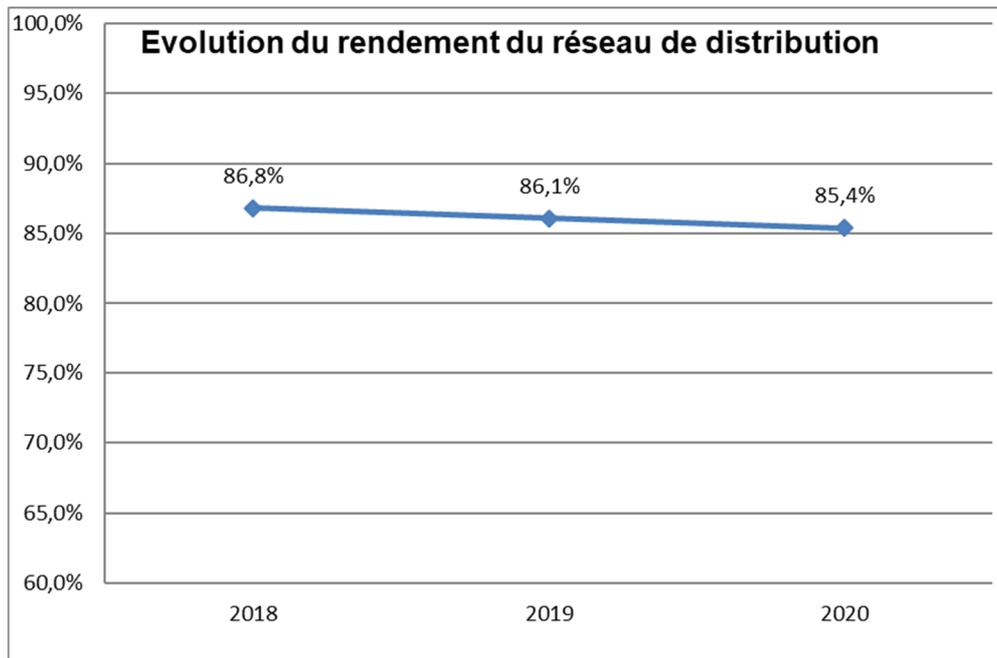
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
-
- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) du territoire Marseille-Provence est de 85,39 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le rendement 2020 est en légère baisse par rapport à 2019, baisse liée principalement à l'arrêt des opérations de recherche de fuites préventives pendant la période de confinement.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) du territoire Marseille-Provence est de 13,5 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du territoire Marseille-Provence est de 12,5 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indice linéaire de pertes 2020 est en légère baisse par rapport à 2019, baisse liée principalement à l'arrêt des opérations de recherche de fuites préventives pendant la période de confinement.

2.5.2. Gestion patrimoniale

La SEMM a établi chaque année jusqu'en 2018 un plan d'actions pluriannuel d'amélioration du rendement de distribution détaillant les projets visant à réduire les pertes du réseau jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés par la délégation. Le plan d'actions 2018 a été remis à l'autorité délégante fin novembre 2018. Il détaille l'ensemble des actions menées sur cette thématique. Son application s'est poursuivie en 2019 et 2020.

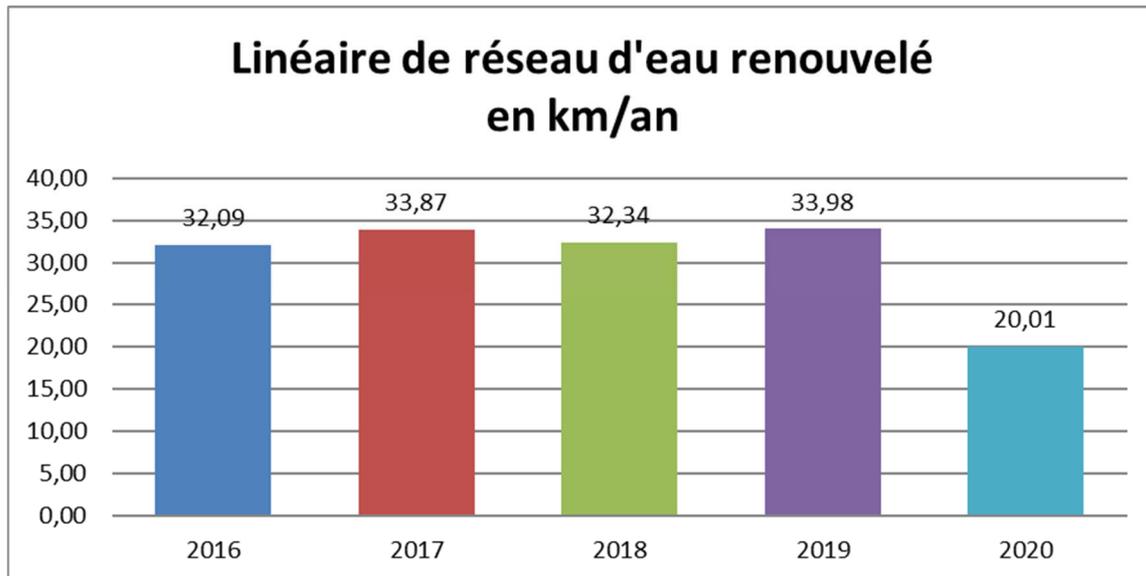
Les actions phares menées pour améliorer le rendement sont les suivantes :

- Renouvellement des conduites et branchements : Les conduites de distribution d'eau sont soumises à différentes contraintes qui impactent leur structure. Ainsi, il convient de renouveler les canalisations afin de conserver un état patrimonial stable, voire de l'améliorer. Le choix des canalisations candidates au renouvellement est réalisé à l'aide d'études hydrauliques et statistiques.
- Régulation de pression : Elle permet d'améliorer la pérennité des ouvrages de distribution (conduites et branchements) en diminuant les contraintes internes sur les ouvrages de distribution, contraintes qui sollicitent les infrastructures et tendent à réduire leur durée de vie (apparition de fuites), et de diminuer les débits de fuite existants, notamment les fuites indécélables (débits trop faibles), et ceux des fuites à venir.
- Sectorisation : Les données issues de la sectorisation ont été exploitées tout au long de l'année afin d'orienter les opérations de recherche de fuites, notamment via les pré-localisateurs mobiles.
- Comptage : Réalisation de la maintenance et de l'entretien du parc de macro-compteurs, évaluation, suivi et réduction des incertitudes de comptage, amélioration de la fiabilité du parc en renouvelant les équipements qui le nécessitent.
- Recherche de fuites : Les actions de recherche de fuites peuvent être réalisées en urgence ou de manière préventive. Les outils utilisés pour mener à bien ces interventions sont diverses selon les situations (écoute acoustique, écoute électronique, capteurs fixes et mobiles et pré localisation de fuite, recherche au gaz...).
- Usage de l'eau sur la voie publique : maîtrise des prélèvements d'eau ponctuels sur les équipements publics (suppression des boîtes de lavage, mise à disposition de bornes monétiques, dispositif Valis'eau pour l'utilisation de l'eau sur les chantiers, mise en place de 40 capteurs pour surveiller l'utilisation des hydrants et lutter contre leur utilisation frauduleuse).
- Evolution des outils métiers : développement d'outils adaptés pour satisfaire aux objectifs de performance.

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) du territoire Marseille-Provence est de 1,00 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le calcul s'effectue à partir des canalisations réceptionnées au 31 décembre (mètres validés et définitifs sur le plan de recollement).

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire Marseille-Provence est de 116 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Le niveau de connaissance du patrimoine est très satisfaisant.

Les améliorations futures relèvent de l'approfondissement d'une démarche d'amélioration continue des données.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

L'accueil des abonnés de la zone gérée en DSP s'effectue dans les trois agences suivantes :

Agence de La Ciotat

Allée de la Plaine Brunette Zone Athélia II 13600 La Ciotat

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 00 67 23)

Agence de Marignane

16, allée de la Palun - Z.I. de la Palun 13700 Marignane

Ouverture les lundis, mardis et mercredis, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 57 65 90)

Agence de Marseille
50, rue de la République - 13002 Marseille
Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h

Les usagers peuvent par ailleurs joindre le Centre Service Clients (La Passerelle) au 09 69 39 40 50 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

Ils ont enfin la possibilité de se rendre sur le site internet : www.eaudemarseille-metropole.fr

L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

- ✓ Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de **Plan-de-Cuques** Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan-de-Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) du territoire Marseille-Provence est de 2,10 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux est en diminution par rapport à 2019 (2,59/1000 abonnés)

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) du territoire Marseille-Provence est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) du territoire Marseille-Provence est de 0,8 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux est en diminution par rapport à 2019 (1,2/1000 abonnés)

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. Les volumes facturés

Les volumes facturés en 2020 sont de 70 821 456 m³

2.7.2. Le taux d'impayés

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) du territoire Marseille-Provence est de 2,8 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Le taux est en augmentation par rapport à 2019 (2,4%).

2.7.3. Dégrèvements au titre de la loi Warsmann

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

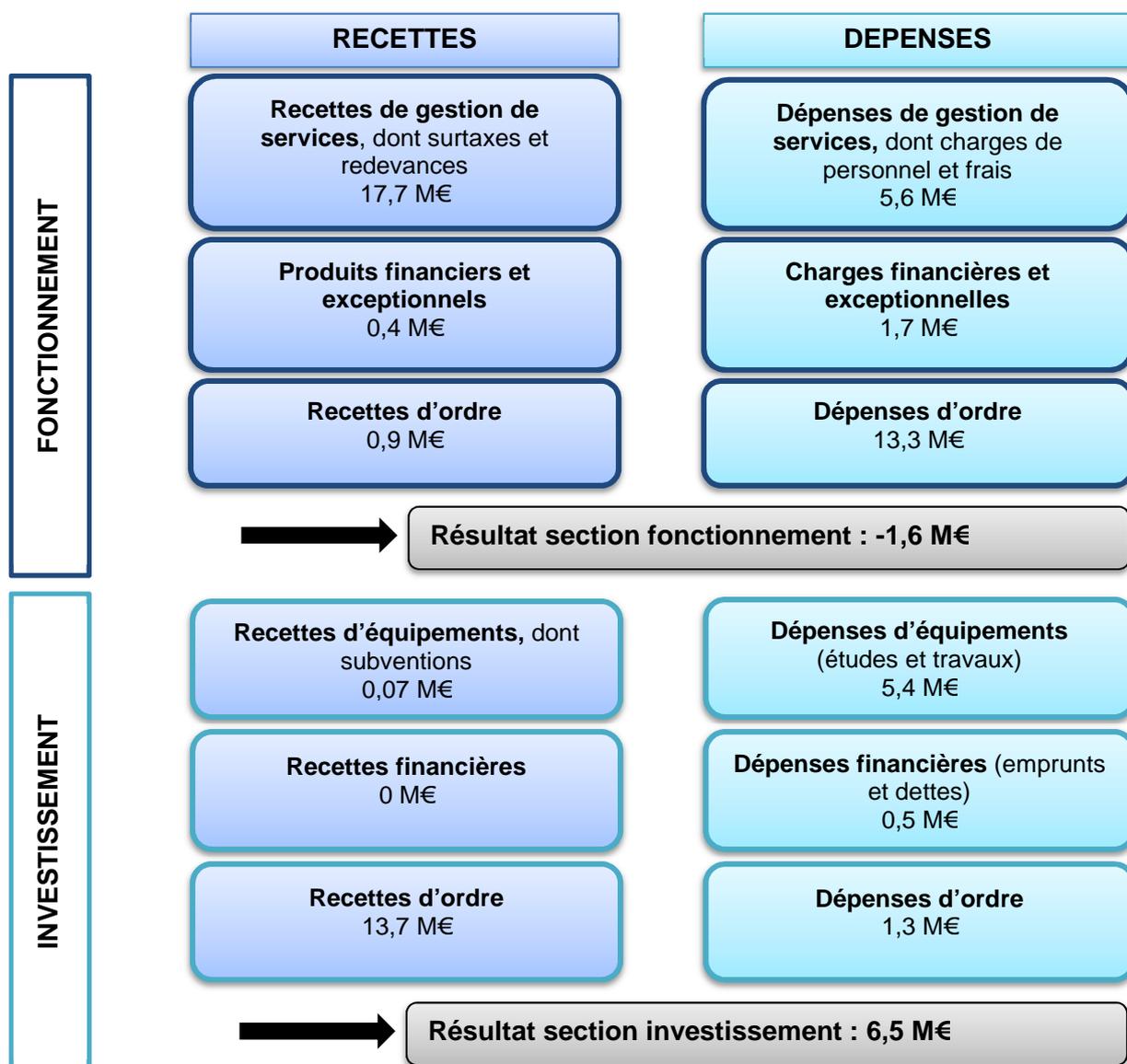
Territoire en DSP :

Au titre de l'année 2020, 138 801 m³ pour un montant de 0,3 M€ ont été dégrévés dans le cadre de la « loi Warsmann ».

	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	NR	106 721 m ³	138 801 m ³	+30%
Nombre d'abonnés concernés	650	721	642	-11%
Montants dégrévés		0,2 M€	0,3 M€	+50%

2.7.4. Budget du service

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en M€
Recettes réelles	18,02
Dépenses réelles	7,30
Epargne brute	10,72
Capital restant dû au 31/12/2020	2,83
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	0,26 année

2.7.5. Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)

- Suivi du CARE :

SEMM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	198 337 787 €	192 531 023 €	183 356 196 €	187 876 236 €	191 531 091 €	+1,95%
Charges	188 505 797 €	183 238 364 €	175 352 497 €	176 617 799 €	180 077 285 €	+1,96%
Résultat avant impôt	9 831 990 €	9 292 659 €	8 003 699 €	11 258 437 €	11 453 806 €	+1,73%
RESULTAT	6 552 393 €	5 728 726 €	5 007 683 €	6 324 410 €	7 002 326 €	+10,72%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) eau potable :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	12,18 M€	10,98 M€	1,20 M€	1,20 M€
2015	25,38 M€	26,94 M€	-1,56 M€	-0,36 M€
2016	28,75 M€	26,09 M€	2,66 M€	2,30 M€
2017	28,95 M€	26,34 M€	2,61 M€	4,91 M€
2018	28,71 M€	25,62 M€	3,09 M€	8,00 M€
2019	27,80 M€	27,45 M€	0,35 M€	8,35 M€
2020	26,08 M€	26,48 M€	-0,4 M€	7,95 M€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SEMM	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements réalisés	12,3 M€	13,5 M€	3,8 M€	0,3 M€	0,7 M€	0,3 M€

Au 31 décembre 2020 le montant dépensé est de **35,6 M€ HT** pour un engagement contractuel actualisé de **30,835 € HT**.

Opérations	Terminées (cumul)	En cours	En attente substitution
19	15	4	0

- Suivi des engagements contractuels de la SEMM :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Remplacement des compteurs	Rendement du parc compteurs >= 97,5%	132	-	99,12 %
Linéaire de détection de fuite	600 km	537 km	6 647 km	89,5 %
Renouvellement des canalisations	30 à 34 km	33,7 km*	212,9 km	100 %
Renouvellement de branchements	2 750	3 003**	19 190	109 %

*engagement 2020, dont 20,01 km réceptionnés au 31 décembre 2020 (mètres validés et définitifs sur le plan de recollement)

**engagement 2020

2.7.6. Contribution à un fonds de solidarité

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0062 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 27,8 M€ pour les études et travaux.

2.8.1. Travaux neufs

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial assure principalement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations de gros travaux et d'équipements nouveaux. Ce sont généralement, des travaux de génie civil avec la création de réservoirs, de gros travaux d'étanchéité et de reprise de génie civil auxquels s'ajoutent l'équipement et la création de vannes importantes. Sur l'adduction, elle assure les opérations de génie-civil (confortement, busage, siphon,...) et d'équipement de sécurisation du canal (dégrilleur, dispositifs d'alerte, clôtures anti-intrusion...). Sur la distribution, outre les travaux d'extension liés au développement de l'urbanisme, les efforts sont portés sur le renforcement des réseaux feeders et de macro-comptage.

1,4 M€ de travaux neufs ont été réalisés en 2020 sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :

-  Extensions de réseaux, dont la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Plan-de-Cuques par un maillage avec le réseau de Marseille,
-  Sécurisation de la qualité de l'eau potable distribuée par la mise en œuvre de postes de chloration relais,
-  Motorisation de vannes sur des réservoirs,
-  Pose de clôture sur le canal de Marseille.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

2.8.1.2. A la charge de la SEMM

Pour 2020, 343,4 K€ de dépenses relatives aux travaux neufs ont été réalisées dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Libellé	Dépenses 2020 (K€)
ENSEMBLE DU SYSTÈME AEP	
SECURISATION DES POSTES DE STOCKAGE DE CHLORE (avenant 3)	127,0
ADDUCTION	
EVOLUTIONS DE LA REGULATION DYNAMIQUE DU CANAL	86,2
AMENAGEMENT DE LA DERIVATION DE MONTREDON AU NIVEAU DE LA CAMPAGNE PASTRE	17,8
AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT DE VISITE SUR LE SITE DE REALTOR	37,4
DISTRIBUTION	
DISSOCIATION DES ALARMES SUR LES RESERVOIRS (avenant 3)	75,0

2.8.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Le renouvellement des équipements et des matériels, à la charge du délégataire, est réalisé au regard de la vétusté ou de la criticité qui rendent nécessaire le remplacement des équipements, dans le cadre d'une gestion sécurisée du service, d'une politique prudente de maintenance préventive et d'un maintien en bon état des équipements et des ouvrages.

La collectivité n'assure donc pas de travaux de renouvellement.

3,2 M€ de travaux de réhabilitation et de renouvellement ont été réalisés en 2020 sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :

-  Travaux de réhabilitation et de renouvellement de réseaux,
-  Restauration du viaduc de Roquefavour
-  Etude de la modernisation et de l'extension de la capacité de production d'eau potable de l'usine de production des Giraudets,
-  Modernisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

2.8.2.2. A la charge de la SEMM

Ces travaux comprennent :

- Le renouvellement du génie civil du canal de Marseille
- Le renouvellement du génie civil des centres de production, pompes et réservoirs
- Les études de fiabilité des installations
- Le renouvellement des réseaux (30 à 34 km /an)
- Les travaux de renouvellement de branchements : Renouvellement de 3 000 branchements par an
- Le renouvellement des équipements de réseau, électromécaniques et d'informatique industrielle
- Le renouvellement des équipements informatiques

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2020 pour les travaux de renouvellement s'élève à **183,85 M€ HT** dont **22,90 M€ HT** sur l'exercice 2020 pour les programmes de renouvellement 2020 (Cf. dépenses détaillées ci-après).

	Dépenses réalisées sur l'exercice 2020	Opérations les plus significatives en 2020
Canalisations et branchements	17,99 M€	38 466 ml de canalisations ont été renouvelées dont 25 102 ml au titre de la vétusté et 13 364 ml au titre du remplacement des canalisations fuyardes ou des opérations de voirie et d'urbanisme. Le renouvellement de 3 003 branchements a été engagé
Renouvellement des équipements	2,58 M€	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du poste HT/BT de la station de pompage de Fenestrelle à Carnoux-en-Provence. • Renouvellement du défeuilleur gauche sur le centre de production de Sainte Marthe. • Renouvellement de la vanne DN 600, alimentation du présentoir sur le centre de production de Sainte Marthe. • Renouvellement des crics et crémaillères ainsi que la motorisation de la vanne canal V4 de la station de Réaltor aval. • Renouvellement de la vanne motorisée de la station réseau Guigou.
Génie civil hors canal	2,33 M€	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de l'étanchéité toiture sur divers réservoirs • Renouvellement de l'étanchéité du radier de Notre Dame, pour cause de fuite importante • Traitement de fissures dans le décanteur de St Barnabé • Aqueduc Fleming : Travaux de mise en sécurité de l'ouvrage par le traitement des éclats de béton • CPEP La Ciotat : Réhabilitation du filtre N°11
Génie civil canal		<ul style="list-style-type: none"> • Tronçon les Cauvets • Tronçon Jacourelle • Réparation sinistre RD9 / bassin de Réaltor
TOTAL	22,9 M€	

2.8.3. Etudes et travaux programmés

MARSEILLE

Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux	Montant AEP HT
Bd Longchamp - 1° (Galerie du Canal)	AEP	Enlèvement des conduites d'eau abandonnées	211 657 €
Quartiers Madrague, Goudes, Callelongue - 8°	AEP	Pose de 5 vannes de sectionnement	73 210 €
Rue François Mauriac - 10° (feeder la Pomme)	AEP	extension et maillage DN 150 sur 115 ml	44 346 €
réservoir luminy - 8°	AEP	motorisation vannes	15 000 €
Route d'Allauch - 11°	AEP	extension réseau DN 100 sur 336 ml + maillage	126 000 €
Chemin de St Menet - 11°	AEP	extension réseau DN 100 sur 151 ml + maillage	55 300 €
Avenue de St Menet - 11°	AEP	extension réseau PEHD 51/63 sur 170 ml	57 900 €
Tse de la Penne - 11°	AEP	extension réseau DN 100 sur 155 ml + maillage	69 000 €
Bd de la Pomme - 11°	AEP	Création d'une borne monétique	20 000 €
Usine St Barnabé - 12°	AEP	Réha GC toitures ozonation	160 000 €
bd chevillon - 11°	AEP	macrocomptage	15 000 €
av peintres roux - 11°	AEP	macrocomptage	20 000 €
Confortement de la galerie de la Batarelle -14°	AEP	confortement de la galerie	4 050 000 €
réservoir moulin du diable - 12°	AEP	motorisation vannes + réha GC	90 000 €
réservoir moulin des mourets - 13°	AEP	réfection étanchéité	25 000 €
Usine Ste Marthe - 14°	AEP	réhabilitation GC	70 000 €
Chemin des Carrières - 16°	AEP	extension réseau DN 100 sur 70 ml + maillage	30 000 €

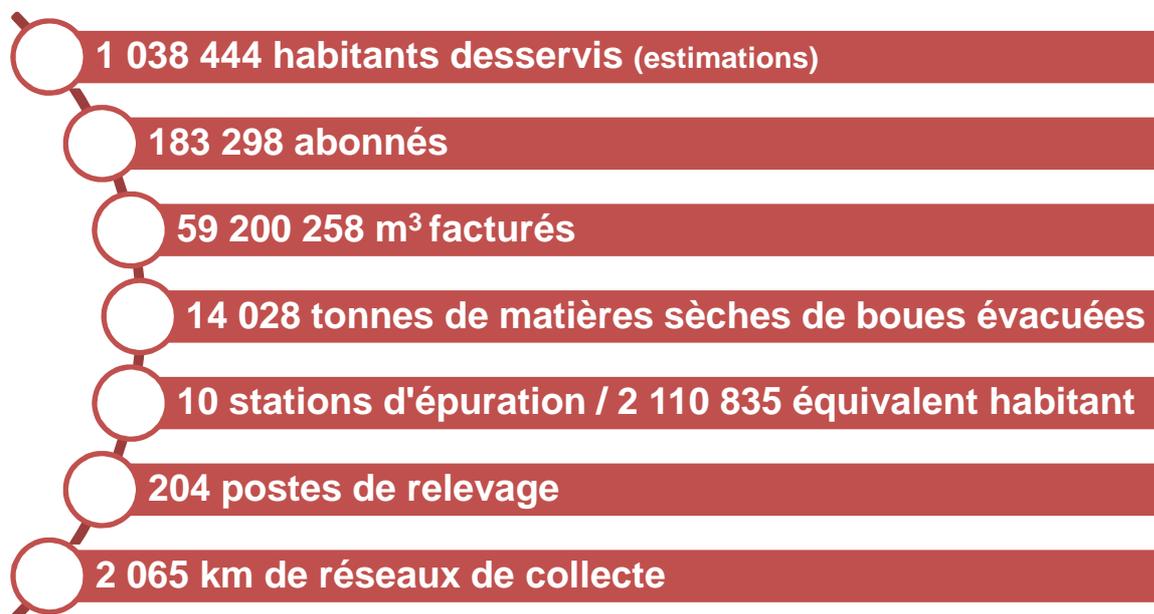
PERIPHERIE

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT
ALLAUCH	Avenue général de Monsabert	AEP	Stabilisateur dn 250 et vanne sur réseau dn 250		28 800,00 €
ALLAUCH	Chemin des Cigales	AEP	extension réseau PE 51/63 sur 75 ml		35 000,00 €
ALLAUCH	Liaison AEP Rascous-Ambrosis	EU/AEP	Création Conduite En fonte DN 400	60 000,00 €	1 729 823,00 €
ALLAUCH	Reservoir Rascous	AEP	analyseur de cl2		15 000,00 €
ALLAUCH	Reservoir Notre Dame du Château	AEP	analyseur de cl2		15 000,00 €
CARNOUX	Vincent Scotto, Savorgnan de Brazza, Darius Milhaud	AEP	Renforcement AEP Carnoux		849 806,00 €
CARNOUX	Rd Point Charcot	AEP	Borne Monétique		28 000,00 €
CARNOUX	Pompage de fenestrelle -	AEP	Réhabilitation GC		30 000,00 €
CARNOUX	réservoir des lavandes	AEP	restructuration vidange		5 000,00 €
CARNOUX	pompage haut	AEP	analyseur de cl2		15 000,00 €
CARRY	Boulevard des Moulins	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CASSIS	Avenue de Carnoux	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CASSIS	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation		1 800 000,00 €
CEYRESTE	Chemin de Sainte Catherine	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CEYRESTE	réservoir du stade	AEP	réhabilitation GC		30 000,00 €
CHATEAUNEUF	Rue Anatole France	AEP	extension sur 60 ml en Dn 80 et 25 ml en DN 100		30 102,75 €
CHATEAUNEUF	Boulevard Jean-Jacques Rousseau	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €
CHATEAUNEUF	Avenue du 4 septembre	AEP	macrocomptage		25 000,00 €
CHATEAUNEUF	réservoir Chef lieu bas	AEP	motorisation vannes		10 000,00 €
ENSUES	Allée des Perdrix	AEP	dilatation dn 150mm sur 40ml + STAB		46 100,00 €
ENSUES	réservoir Chantegrive	AEP	réhabilitation GC		- €
ENSUES	réservoir madrague de Gignac	AEP	motorisation vannes		60 000,00 €
ENSUES	vanne val Ricard	AEP	anti intrusion		5 000,00 €
GIGNAC	Impasse Alfred de Musset	AEP	Borne Monétique		30 000,00 €

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT
LA CIOTAT	Traverse Ventre	AEP	extension et dilation DN 1500 sur 75 ml		40 000,00 €
LA CIOTAT	Impasse Beausoleil	AEP	extension DN 80 sur 60 ml		30 000,00 €
LA CIOTAT	usine d'eau potable	AEP	amélioration chloration		70 000,00 €
LE ROVE	Chemin de la Bergerie	AEP	Borne monétique		28 000,00 €
LE ROVE	surpresseur du baou	AEP	branchement EDF/FT		15 000,00 €
LE ROVE	réservoir Niolon	AEP	motorisation vanne		60 000,00 €
MARIGNANE	Chemin des Macreuses	AEP	Extension réseau AEP DN 200 sur 200 ml		90 000,00 €
MARIGNANE	Quartier Beausset/Raphèle	EU/AEP	Desserte sanitaire et eau potable	2 273 759,00 €	673 152,00 €
ROQUEFORT	réservoir des fourniers	AEP	réhabilitation GC		- €
ROQUEFORT	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation GC		30 000,00 €
SAUSSET	surpresseur du village	AEP	réhabilitation GC		- €
SAUSSET	réservoir du grand Vallat	AEP	motorisation vannes		60 000,00 €
SAUSSET	réservoir du grand Vallat	AEP	restructuration vidange		20 000,00 €
St VICTORET	Rue Guillaume Appolinaire / JL Calderon	AEP	Maillage Pas des Lanciers - St Victoret extension réseau AEP Dn 200 sur 85ml + Point comptage		55 000,00 €
St VICTORET	Allée Oliviers / Av Jacques Prévert	AEP	Stab pression + Comptage + Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 75 ml		45 000,00 €
St VICTORET	Rue de la Cadière / Av Jacques Prévert	AEP	Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 110 ml		70 000,00 €
St VICTORET	Avenue de l'Europe	AEP	Borne monétique		30 000,00 €
St VICTORET	Av du Romartin	AEP	maillage réservoir		100 000,00 €

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune/mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

3.2.1. *Avenant quinquennal :*

L'audit quinquennal des contrats de délégation a permis de vérifier que les obligations contractuelles étaient globalement respectées sur la période écoulée. Des améliorations ont été prescrites à travers des avenants de délégation préparés et notifiés aux délégataires à la fin de l'année 2020.

Les principales dispositions introduites dans les avenants assainissement sont les suivantes :

- Lutte contre l'H₂S (zone centre)
- Gestion patrimoniale (toutes zones)
- Evolution des objectifs du renouvellement électromécanique (zones est et ouest)
- Évolutions réglementaires (toutes zones)
- Evolution de la gestion du pluvial (zone centre)
- Lutte contre les eaux parasites (zones est et ouest)
- Partage de la surperformance économique (zone centre)
- Création d'un fonds de solidarité (toutes zones)
- Évolutions d'indicateurs (toutes zones).

Ces dispositions sont introduites sans augmentation de rémunération du délégataire de la zone Centre, et avec une augmentation de la rémunération de 6,47% du délégataire de la zone Est (soit 12,34 centimes d'euro HT par mètre cube d'eau), et de 3,00% du délégataire de la zone Ouest (soit 5,64 centimes d'euro HT par mètre cube d'eau).

3.2.2. Suivi des impacts de rejets de STEP sur le milieu marin

Les rejets urbains des agglomérations côtières représentent l'une des principales contributions à la pollution du littoral méditerranéen. Les systèmes d'assainissement sanitaires littoraux du Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, tous équipés de stations d'épuration, sont conçus et réalisés pour réduire cet impact, et garantir la sécurité des usages comme la préservation des milieux.

Les milieux littoraux restent cependant fragiles et il convient de les surveiller continuellement sur une longue période afin de caractériser leur évolution. Ainsi, pour les rejets des stations d'épuration de Carry-le-Rouet – Sausset-les-Pins, de Cassis, de Châteauneuf-les-Martigues, de La Ciotat – Ceyreste, du Rove - Niolon, de Marignane – La Palun, de Marseille – Frioul et de l'agglomération de Marseille, la Métropole a mis en place un suivi des milieux récepteurs qui porte sur l'analyse :

- Des données d'autosurveillance des rejets en sortie de station d'épuration ;
- De la qualité de l'eau ;
- De la qualité des sédiments ;
- De la qualité des peuplements benthiques ;
- De l'évolution des herbiers de Posidonie.

Ce suivi répond aux exigences des différents arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation des ouvrages de traitement. Un suivi a été engagé pour la période 2019-2022 pour un montant prévisionnel de 498 863 € HT.



En 2020, le suivi a porté sur les milieux récepteurs au droit des rejets d'eau traitée des stations d'épuration de Châteauneuf-les-Martigues, de Marignane – La Palun, de Cassis, de Marseille – Frioul et de l'agglomération de Marseille. L'exutoire de ce dernier rejet est l'Anse de Cortiou qui reçoit également les eaux détournées de l'Huveaune.

Le milieu récepteur, des stations de Châteauneuf les Martigues et de Marignane, présente une dégradation de son état physico-chimique et écologique. Cependant ces observations ne peuvent pas être directement imputées aux rejets des stations d'épuration qui disposent de très bonnes capacités épuratoires, avec des rendements forts. Il apparaît clairement que le contexte physique du canal du Rove en fait un milieu très confiné, accélérant ainsi les phénomènes d'eutrophisation et leurs impacts sur l'ensemble des compartiments écologiques.

La station d'épuration de Cassis, quant à elle, a été victime d'un incendie au niveau du tableau électrique le 22 avril 2019, ce qui a entraîné l'arrêt du traitement biologique. Entre le 22 avril et le 18 décembre 2019, la station d'épuration a fonctionné en mode dégradé, avec uniquement un traitement physico-chimique, à base de chlorure ferrique (FeCl₃).

Malgré des résultats montrant une faible incidence des rejets et un bon état écologique global de l'herbier de posidonie en 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de reconduire en 2020, le suivi sur la qualité de la matière vivante et sur les sédiments, habituellement réalisé tous les 4 ans. Ainsi comme depuis le début du suivi, aucune influence de l'effluent n'a pu être mise en évidence sur le milieu récepteur en 2020 pour les paramètres mesurés : matière organique, phosphore et contaminants métalliques ou organiques (HAPs, PCBs, pesticides). La qualité sanitaire de cette zone d'étude est par ailleurs, qualifiée de bonne depuis 2007 (salmonelles et microorganismes fécaux)

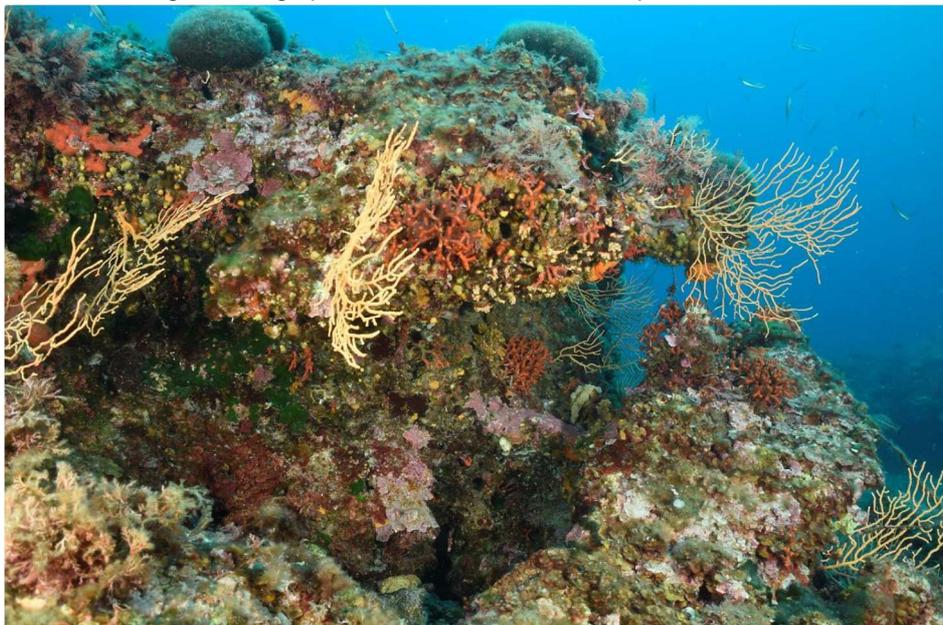
Dans l'Anse de Cortiou, qui reçoit les eaux traitées par Géolide, une partie des by-pass du système d'assainissement, mais aussi des apports pluviaux ainsi que les eaux de l'Huveaune, le suivi de la qualité de la matière vivante (analyse de la chair des moules), montre l'absence de contamination bactériologique, une faible contamination par certains métaux lourds, et une diminution des niveaux chroniques des PCB et pesticides. En outre, une légère amélioration a été noté en 2020 par rapport à 2015 et 2010 pour les peuplements benthiques de substrats meubles. Les études de suivi démontrent cependant une contamination des sédiments sur la plupart des paramètres (métaux, PCB, HAP, détergents).

Par ailleurs, le suivi confirme l'arrêt du processus de dégradation de l'herbier de Posidonie constaté avant la mise en service de la station d'épuration. L'herbier de Riou, protégé du rejet par l'île Calseraigne, est dans un état moyen en raison de mouvements hydro-sédimentaires, non liés aux rejets de Cortiou, sur ce site. En revanche, l'herbier du Plateau des Chèvres, entre la côte et l'île Maire, qui est directement sous l'influence du rejet, présente majoritairement des signes d'un état de bonne santé avec une tendance à l'extension de sa surface. Cette constatation est probablement la conséquence directe de l'amélioration de la qualité des rejets, après la mise service de l'étage biologique de la station d'épuration de Marseille.

De manière générale, les résultats obtenus mettent en évidence une influence historique du rejet dans sa globalité. Cependant, l'intensité des impacts sur la majorité des compartiments investigués (état chronique de la masse d'eau, échinodermes, herbiers) tend à se réduire. La poursuite régulière de ce suivi est importante, en particulier pour mesurer la portée des investissements consentis par la Collectivité, notamment au travers du Contrat d'Agglomération (2014-2018) et du Contrat Métropolitain (2021-2023).



Plongeur cartographiant la limite inférieure de la posidonie - Cortiou



Site « Pointe de la merveille » : coralligène et gorgones jaunes (*Eunicella cavolinii*)

Enfin l'étude menée au niveau du Frioul, met en évidence une amélioration générale de la qualité du milieu récepteur, qui se traduit notamment par une absence de contamination par les métaux, HAPs, PCBs, détergents et substances prioritaires/dangereuses ainsi que par une réduction de l'impact des rejets sur l'herbier de Posidonie.

En 2021, le suivi concernera, plus particulièrement, le milieu récepteur au droit du rejet de Châteauneuf-les-Martigues et Marignane, dans le Canal du Rove (ancien moyen de communication entre le nord de la rade de Marseille et l'Etang de Berre).

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. La collecte

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) du territoire Marseille-Provence est de 2065,36 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 2,81 % par rapport à l'année 2019. Il comporte 349,85 km de réseau unitaire (sur Marseille uniquement) et 1 715,51 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 72,44 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 127 000, soit un linéaire d'environ 514 km.

3.3.2. Le traitement

*EH : Equivalent-habitants

BA =boues activée, PC physico chimique, Bio = biofiltration

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Carry/Sausset	26 000	BA	1 054 719	Calanques Les Baumettes
Cassis	25 000	PC/BIO	654 985	Anse du Corton
Châteauneuf	16 000	BA	915 575	Canal du Rove
Ensuès	4 500	Membranaire	215 765	Vallon de l'Aigle
La Ciotat/Ceyreste	94 835	PC/BIO	2 472 509	Bec de l'Aigle
Le Frioul	2 000	PC	26 707	Baie du grand soufre
Marignane	70 000	BA	3 506 043	Canal du Rove
Marseille	1 865 000	PC/BIO	69 165 997	Anse de Cortiou
Niolon	1 500	PC	2 203	Calanque du Chinois
Roquefort	6 000	BA	205 868	Thalweg de la Brayé
TOTAL	2 110 835		78 220 371	

3.3.3. Le réseau de collecte

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

436 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le territoire Marseille-Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Réalisé en 2020
Curage préventif (en km)	198,17
Hydrocurage curatif (en lm)	107,71
Nombre d'interventions de débouchage	939
Inspections télévisées (en km)	52,86
Nombre de tests à la fumée	4488

5,33 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

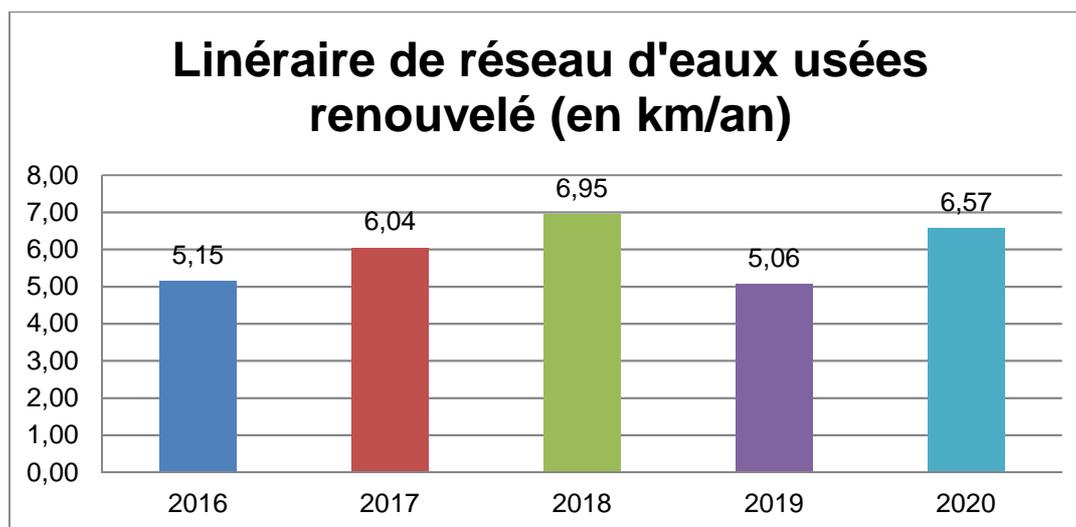
Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Le nombre de points noirs est en diminution par rapport à 2019 (7,67 /100 km)

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,29 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire Marseille-Provence est de 102 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Le niveau de connaissance est relativement satisfaisant, néanmoins il varie selon les communes de la DSP.

Des campagnes de relevés permettraient de compléter les données.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du territoire Marseille-Provence est de 100%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 101 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m ³				% par rapport au volume entrant dans les STEP
	Centre	Est	Ouest	Total	
2018	4 957 138	13 712	71 025	5 041 875	6,02%
2019	4 209 290	7 195	45 346	4 261 831	5,31%
2020	269 236	21 379	10 266	300 881	0,38%

3.4. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2019 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	99,9% ou nombre de station conforme/non conforme	99,9%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99,9% ou nb de conforme/non conforme	99,9%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	95,2% ou nb de conforme.non conforme	94,8%

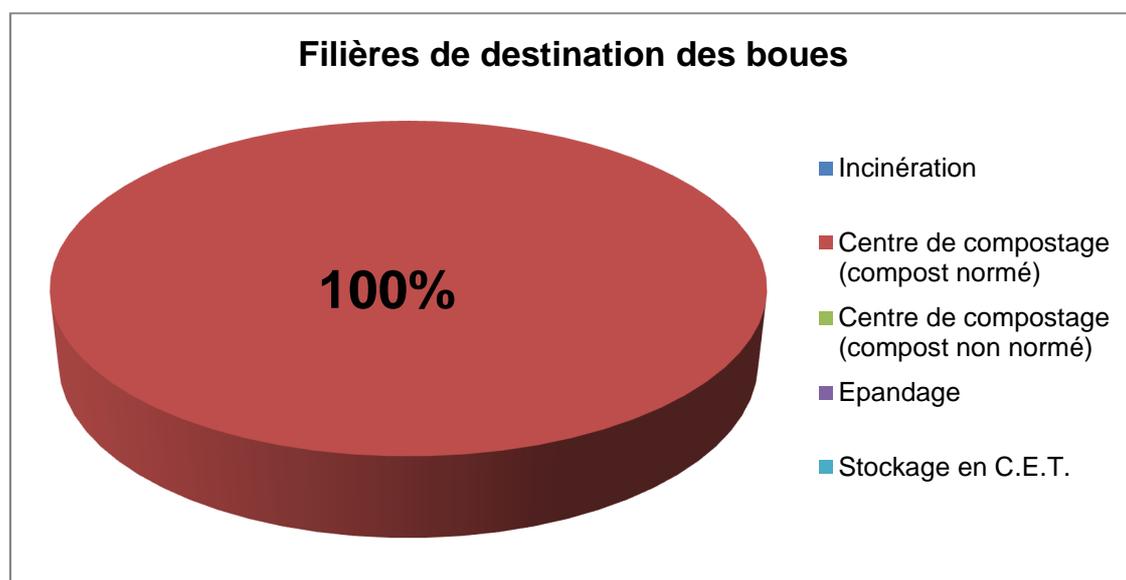
3.5. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

14 028 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	878,40	CET de classe II
Graisses	96,74	CET de classe II
Refus de dégrillage	1 675,30	CET de classe II

3.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Centre** est assuré au siège du SERAMM au Parc des Aygaldes :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 6h à 12h 40
- sur rendez-vous du lundi au vendredi jusqu'à 18h et le samedi matin de 8h à 12h.

Un accueil téléphonique est assuré 7j/7 et 24h/24 au 09 6939 0213.

✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Est** est assuré au 110, avenue de la Plaine Brunette, zone Athélia II – 13600 La Ciotat

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 00 67 23

- ✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Ouest** est assuré au 16, allée de la Palun, Z.I. de la Palun – 13700 Marignane

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 57 65 90

L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

- ✓ Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de **Plan-de-Cuques** Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél. : 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 97,21 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,03 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,28 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.7. LA GESTION FINANCIERE

3.7.1. Les volumes facturés

Les volumes facturés en 2020 sont de 59 200 258 m³

3.7.2. Le taux d'impayés

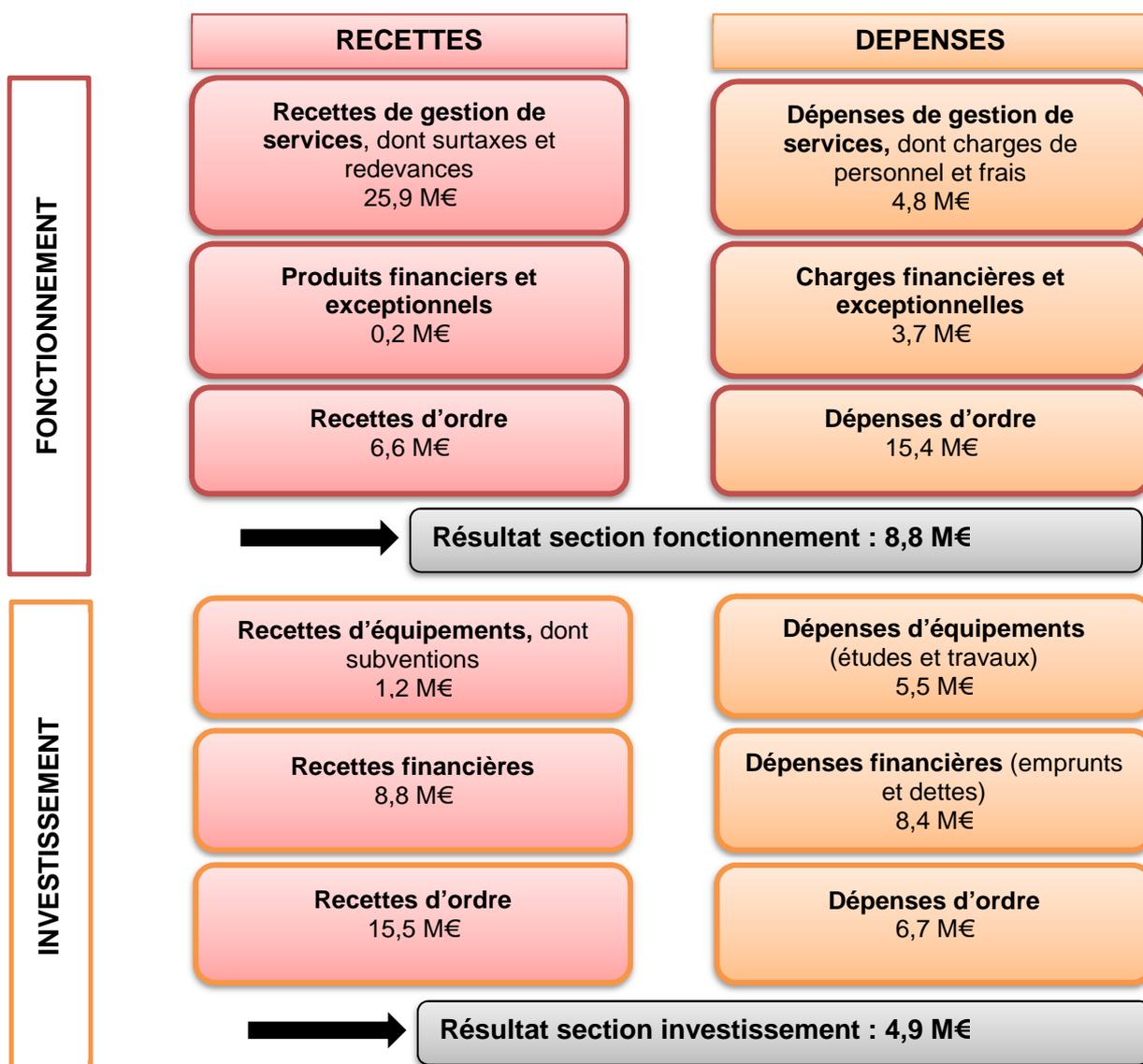
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 3,39 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est de 69.

3.7.3. Budget du service

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en M€
Recettes réelles	25,9
Dépenses réelles	8,5
Epargne brute	17,4
Capital restant dû au 31/12/2020	89,7
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	5,16 années

3.7.4. Analyse du compte d'exploitation

- Suivi du CARE et/ou compte administratif des régies :

SERAMM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	114,7 M€	101,8 M€	101,1 M€	101,5 M€	101,9 M€	+0,39 %
Charges	107,2 M€	95,7 M€	97,3 M€	96,3 M€	97,5 M€	+1,25 %
Résultat avant impôt	7,5 M€	6,1 M€	3,8 M€	5,2 M€	4,4 M€	-15,38 %
RESULTAT	5,7 M€	5,5 M€	3,0 M€	3,3 M€	3,1 M€	-6,06 %

SAEM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	4,5 M€	4,8 M€	4,9 M€	5,3 M€	5,4 M€	+1,88%
Charges	5,1 M€	5,6 M€	6,2 M€	8,3 M€	6,7 M€	+19,28%
Résultat avant impôt	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	-1,3 M€	-56,67%
RESULTAT	-0,6 M€	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	-1,3 M€	-56,67%

SAOM	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart année 2019
Produits	5,5 M€	5,6 M€	5,7 M€	6,1 M€	6,3 M€	+3,28%
Charges	6,7 M€	6,6 M€	6,9 M€	7,8 M€	7,1 M€	-8,97%
Résultat avant impôt	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-52,94%
RESULTAT	-1,2 M€	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-52,94%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

SERAMM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	2 590 497 €	1 585 614 €	1 004 882 €	1 004 882 €
2015	3 644 405 €	1 917 953 €	1 726 451 €	2 731 333 €
2016	2 411 471 €	3 616 700 €	-1 205 229 €	1 526 104 €
2017	2 135 558 €	3 205 079 €	-1 069 521 €	456 583 €
2018	2 557 797 €	1 500 764 €	1 057 033 €	1 513 616 €
2019	2 464 734 €	3 132 280 €	-667 546 €	846 070 €
2020	5 113 944 €	3 574 252 €	1 539 692 €	2 385 762 €

SAEM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	228 248 €	299 500 €	-71 252 €	-71 252 €
2015	246 813 €	286 274 €	-39 461 €	-110 713 €
2016	249 013 €	314 185 €	-65 172 €	-175 885 €
2017	263 629 €	443 579 €	-179 950 €	-355 835 €
2018	248 301 €	215 248 €	33 053 €	-322 782 €
2019	323 998 €	259 335 €	64 662 €	-258 120 €
2020	292 422 €	210 597 €	81 825 €	-176 295 €

SAOM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2014	341 498 €	441 127 €	-99 629 €	-99 629 €
2015	314 526 €	343 816 €	-29 290 €	-128 919 €
2016	311 955 €	301 273 €	10 682 €	-118 237 €
2017	354 725 €	373 181 €	-18 456 €	-136 693 €
2018	349 080 €	352 586 €	-3 506 €	-140 199 €
2019	353 466 €	286 282 €	67 186 €	-73 013 €
2020	342 140 €	211 493 €	130 647 €	57 634 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SERAMM (Collecte + Traitement) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	21 198 961 €	3 852 065 €	3 210 505 €	2 037 347 €	624 958 €

SAEM (Collecte + Traitement) :

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 007 220 € correspondant à l'engagement contractuel.

RPQS Eau/Assainissement 2020 – Territoire Marseille-Provence
Métropole Aix-Marseille-Provence

Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2017.

SAOM (Collecte + Traitement) :

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 400 680 € correspondant à l'engagement contractuel.

Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2016.

- Suivi des engagements contractuels :

SERAMM	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	40 km / an	40,73 km	298,64 km	102 %
Nombre de test à la fumée	6 400 / an 4 266 en 2020	4 476	43 248	105 %
Renouvellement branchements	400 / an 267 en 2020	371	2 796	138 %
Branchements neufs réalisés	220 / an	194	1 494	88 %

SAEM	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 km / an	7,25 km	281,49 km	25 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	11,95 km	87,47 km	99 %
Renouvellement branchements	39 / an	28,7	311	74 %
Branchements neufs réalisés	-	44	287	-

SAOM	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 km / an	4,87 km	591,51 km	17 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	0 km	113,95 km	0 %
Renouvellement branchements	39 / an	49	489	126 %
Branchements neufs réalisés	-	36	352	-

3.7.5. Contribution à un fonds de solidarité

Dans le cadre des avenants n°7 au contrat SERAMM sur la zone Centre et n°5 aux contrats SAEM et SAOM sur les zones Est et Ouest notifiés le 31/12/2020, les délégataires ont mis en place un Fonds de Solidarité Communale dont l'objectif est de diminuer la charge financière afférente à la facture d'assainissement, pour les usagers qui seraient éligibles à cette aide.

Le montant annuel de ces fonds s'élève à :

- 108 750 euros pour la zone Centre ;
- 20 000 euros pour la zone Est ;
- 35 000 euros pour la zone Ouest.

Ces montants sont actualisés chaque année sur la base des coefficients de révision applicables sur chacun des contrats.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0 €/m3

3.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 8,6 M€ pour les études et travaux

3.8.1. Travaux neufs

3.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les travaux de « grosses réparations » d'ouvrages et d'équipements nouveaux sont à la charge de la Collectivité. Il s'agit de travaux de réhabilitations ou de créations d'ouvrages de génie civil et de réseaux, ainsi que des équipements électromécaniques associés.

En 2020, la Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial a engagé 1,4 M€ HT pour étendre les réseaux d'assainissement sur son territoire.

**1,4 M€ de travaux neufs ont été réalisés en 2020
sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :**

-  Extensions des réseaux,
-  Création d'un réseau pour la desserte du quartier Bausset-Raphèle à Marignane ayant nécessité la pose de 3530 ml de réseaux et la création de 4 stations de pompage,
-  Suppression de la station d'épuration de la calanque de Niolon et le transfert des effluents des calanques de Vesse et Niolon vers la station d'épuration de Marseille

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

3.8.1.2. A la charge des opérateurs gestionnaires

Pour le contrat Assainissement Centre, le montant des investissements est de 60 M€ sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment :

- ✓ La réalisation d'un bassin de rétention de 50 000 m3
- ✓ La mise en conformité de la station Géolide avec la réhabilitation des pré-traitements de Géolide
- ✓ Des travaux sur le réseau de collecte
- ✓ Des travaux sur le milieu récepteur afin de pallier aux déversements en mer
- ✓ Des travaux de modernisation de l'usine des boues
- ✓ La réduction des rejets polluants vers les milieux aquatiques
- ✓ L'installation de stations de mesure et d'alertes sur les ruisseaux et sur la baie
- ✓ Des engagements sur la gestion du pluvial :
 - Une optimisation des capacités du réseau pluvial par gestion dynamique du réseau de collecte, des unités de traitement, des bassins de stockage et du milieu récepteur.
 - La proposition de transformation de 2 725 avaloirs sur le réseau unitaire par des avaloirs sélectifs (soit plus de la moitié des avaloirs du Centre-Ville).
 - Des fréquences d'inspection et de curage très élevées.

Pour le contrat Assainissement Est, le montant des investissements est de 989 600 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la réhabilitation des dépotages de matières de curages et de vidange à la STEP de la Ciotat, la création d'un bassin de lissage à Roquefort-la-Bédoule, la création d'un bassin de rétention à la station de relevage de Cassis, la mise en place de sondes de mesure sur La Ciotat/Ceyreste et Cassis/Roquefort-la-Bédoule.

Pour le contrat Assainissement Ouest, le montant des investissements est de 997 500 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la mise en place de sondes de mesure à Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, la création d'une unité de dépotage et traitement biologique des graisses à la STEP de Marignane, la prolongation de l'émissaire de surverse en mer à la station de relevage des Baumettes à Sausset-les-Pins.

	Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2020 pour travaux neufs		
	Collecte	Traitement	Biométhane
SERAMM	23 132 €	36 832 €	564 994 €
SAEM	0 €	0 €	
SAOM	0 €	0 €	

Pour SAEM et SAOM, l'ensemble des opérations de travaux neufs a été réalisé au terme du 31/12/2016 conformément à leurs engagements contractuels.

3.8.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement

3.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Connaitre l'état des conduites permet d'assurer un service de qualité pour l'utilisateur, et de diminuer le risque de pollution ou d'accident.

Les inspections télévisées des réseaux et les investigations menées dans les ouvrages visitables (réalisées par les Délégués du Service Public de l'Assainissement, ou par la Maîtrise d'Ouvrage) permettent d'établir un diagnostic.

Afin d'éviter des pertes d'effluents d'eaux usées dans le milieu naturel, il peut être nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation par :

- chemisage,
- remplacement,
- travaux de maçonnerie.

Toutes ces techniques ont pour but de redonner les caractéristiques structurelles d'étanchéité.

En 2020, la Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial a engagé près d'1 M€ HT de travaux de réhabilitation par chemisage, et 1,6 M€ HT de travaux de réhabilitation par remplacement des conduites.

2,6 M€ de travaux de réhabilitation et de renouvellement ont été réalisés en 2020 sur le territoire de Marseille-Provence, principalement :

-  Poursuite de la réhabilitation de la station d'épuration de Marignane et engagement des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'usine et la création d'une unité de méthanisation des boues d'épuration ;
-  Renouvellement du réseau d'eaux usées de la plage de la Pointe Rouge ;
-  Etude de l'optimisation du réseau unitaire du centre-ville de Marseille avec la reprise de déversoirs et l'étude de la création d'un bassin de rétention sous la place Capitaine Gèze ;
-  Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle station d'épuration au Frioul ;
-  Amélioration du système d'assainissement en vue de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024 avec notamment l'étude pour la mise en place de traitements d'hydrogène sulfuré, les études pour la mise en œuvre de maillage du réseau pluvial vers le réseau d'eaux usées par temps sec et la recherche systématique des mauvais branchements d'eaux usées sur le réseau pluvial ;
-  Désobstruction de l'émissaire en mer de la station d'épuration des communes de Carry-le-Rouet et de Sausset-les-Pins en vue de la protection des plages.

Les travaux et études par commune sont détaillés en annexe 4.

3.8.2.2. A la charge des opérateurs gestionnaires

Les travaux portent sur le renouvellement des branchements, des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2020				
		Collecte	Traitement	Pluvial
SERAMM	Programmé	87 770 €	3 296 617 €	189 875 €
	Non programmé	48 960 €	205 135 €	22 037 €
SAEM	Programmé	210 598 €		-
	Non programmé	253 693 €		-
SAOM	Programmé	211 493 €		-
	Non programmé	65 378 €		-

Etudes et travaux programmés

MARSEILLE

Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
Rue Rouget de l'Isle - 1°	EU	Réhabilitation réseaux DN 300 sur 80 ml	95 000 €		
Rue Consolat - 1°	EU	réhabilitation réseau unitaire 200*130 sur 550 ml	234 000 €		
Rue Francis Davso - 1°	EU	Gainage conduite DN 300 sur 65 ml	51 000,00 €		
Rue Léon Bourgeois - 1°	EU	réhabilitation du radier et piédroit sur 400 ml	159 070 €		
Rue d'aubagne - 1°	EU	Réhabilitation radier ouvrage UO135/80 sur 45 ml	30 000 €		
Place François Mireur - 1°	EU	remplacement DN 200 sur 35 ml	45 000 €		
Frioul - 7°	EU	Réhabilitation réseaux EU	250 000 €		
Rue des Lices - 7°	EU	gainage de 8 tronçons sur 266,38 ml	169 100 €		
Rue du Lavoir, rue du Levant, rue de la Gorge - 7°	EU	Gainage réseau DN 300 sur 253 ml	101 200 €		
Bd de Taza - 7°	EP	Extension Réseau DN 500 sur 130 ml			120 000 €
rue neuve Ste Catherine	EU	mise aux normes autosurveillance	60 000 €		
cours belsunce , La Canecière, rue L. des Capucins - 1°; rue N. Ste Catherine, quai de Rive Neuve, corniche JF KENNEDY - 7°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	364 050 €		
Place des Moulins/Rue des Moulin - 2°	EU/AEP	extension réseau EU sur 30 ml DN 200 + 3 bouclages AEP (2 en 200 et 1 en 100)	23 000 €	220 000 €	
rue St Cannat - 2°	EU	réhabilitation réseau unitaire 230x180 sur 180ml	250 000 €		
Rue Malaval et Montolieu - 2°	EU	réhabilitation réseau unitaire 230x120 sur 340ml	250 000 €		
Bd Guigou - 3°	EU	Gainage conduite DN 350 sur 235 ml	138 100 €		
Passage Dr Léon Perrin - 3°	EU	Extension réseau EU (suppression raccordement EP)	62 000 €		
ilot Vaudoier	EU	reprise siphon tourette	20 000 €		
rue Salengro/Urbain V, rue Ruffi Mirabeau, place Sadi Carnot, rue Leca/Mazenod, boulevard J.SAADE - 2°; rue Caravelle - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	328 550 €		

Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
Square Sidi Brahim - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	87 700 €		
Montée Oratoire / Tse Gazzino / rue des Oblats - 6°	EU	gainage DN 300 sur 365 ml	139 800 €		
Rue Jules Moulet - 6°	EP	Création d'un avaloir			15 000 €
Rue Armand Bédarides - 6°	EU	gainage DN 300 et 400 sur 100 ml	50 000 €		
Bd de la Verrerie - 8°	EU	Gainage DN 200 sur 510 ml	157 500 €		
Impasse des Peuplier - 8°	EU	gainage DN 200 sur 20 ml et DN 300 sur 95 ml	47 500 €		
avenue de Montredon - 8°	EU	Dilatation collecteur Sud DN 500 grès sur 125ml	236 500 €		
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	gainage sur 170ml	55 760 €		
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU	remplacement conduite sur 230ml	250 200 €		
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	création réseau EP de 190 ml base nautique (JO 2024)			152 000 €
Av d'Haifa - 8°	EU/EP	Gainage réseau EU DN 200 sur 115 ml et EP DN 600 sur 100 ml	56 700 €		65 500 €
Traverse Le Mée - 8°	EU	extension DN 200 sur 60 ml	57 000 €		
Bd Tiboulen - 8° (fiche N°AM007 du SD pluvial)	EP	Recalibrage réseau pluvial sur 300 ml en DN 600			240 000 €
station d'épuration	EU	travaux divers sur Géolide	400 000 €		
63 avenue de la Pointe Rouge - 13008	EU	sécurisation	5 000 €		
rue Gênes/Busquet - 6°; rue du ROUET, rue des MOUSSES - 8°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	185 900 €		
Avenue Mistral - 9°	EP	extension réseau DN600 sur 130 ml			100 000 €
Rue du Château - 10°	EU	extension DN 200 sur 40 ml	35 000 €		
Rue Jacques Hébert - 10°	EU	gainage DN 300 sur 90 ml	36 000 €		
bd de la Pugette - 9° ; bd RABATAU/Daniel MATALON - 10°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	103 700 €		
Traverse St Menet - 11°	EU	extension DN200 sur 45ml	45 000 €		
Chemin de la Micouline - 11°	EP	Remplacement réseau sur 40 ml			45 000 €
Rue Raymond Pitet - 11° (fiche N°AMGA005-b du SD pluvial)	EP	Recalibrage réseau pluvial sur 100 ml en DN 800			80 000 €
Av de la Boiserie - 12°	EP	Doublement d'un avaloir			23 200 €

Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
Avenue Roger Salzman - 12°	EU	extension réseau DN 200 sur 100 ml	72 300 €		
avenue du Bousquetier - 12°	EU	remplacement 2 tronçons DN 200 sur 78ml	63 000 €		
371 avenue des Poilus - 12°	EP	Gainage conduite DN 600 sur 195 ml			120 000 €
Avenue de Saint Jérôme - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 650 ml	248 100 €		
Bd Madeleine Rémusat - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 350 ml	140 600 €		
Chemin de Château Gombert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 200 ml	230 100 €		
5 ch ND Consolation - 13°	EU	IC et extension réseau DN 200	100 000 €		
Avenue de Frais Vallon - collège J.Prévert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 300 ml	105 200 €		
Impasse du Vieux Moulin - 14°	EU	extension réseau DN 200 sur 110 ml	88 000 €		
allée du Tarn - résidence les Hirondelles	EU	Réhabilitation conduite DN 200 sur 23 ml et DN 300 sur 77 ml	161 800 €		
61, 63 et 67 avenue Alexandre ANSALDI - 14°	EU	extension réseau DN 200 sur 130ml	130 000 €		
Avenue Zoccola - 14°	EU	Remplacement réseau EU sur 80 ml	100 000 €		
bd Plombière - 14°	EU	remplacement 1 tronçon	20 000 €		
Bd Coli - 14°	EP	Dilatation réseau DN 300 sur 16 ml			28 800 €
ave de Saint Just - 13°; bd Ferdinand de Lesseps - 14°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	133 450 €		
Delprat-Fournacle	EP	bassin de rétention 2380 m3			500 000 €
La Grave-les Médecins phase 1.2	EP	bassin de rétention et recalibrage			150 000 €
bd de la Bégude 13013 Marseille	EU	mise en sécurité	3 000 €		
rue de l'Etoile - 15°	EU	extension réseau sur 60 ml	60 000 €		
Chemin des Bourrely - 15°	EU	Extension réseau DN 200 grès sur 50 ml	50 000 €		
traverse Berenger - 15°	EU	Extension réseau DN 200 sur 55 ml	28 435 €		
Rue Condorcet - 16°	EU	Création d'un regard	10 000 €		
Plage de Corbière - 16°	EU	Remplacement conduite DN 200 sur 30 ml	41 275 €		
Boulevard du Point de Vue - 16°	EU	Extension réseau DN 200 polypro sur 80 ml	90 000 €		
rue de Lyon/Commanderie - 15°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives	82 250 €		

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
ALLAUCH	Chemin de Carambot	EU	extension réseau EU sur 30 ml	35 000,00 €		
ALLAUCH	Liaison AEP Rascous-Ambrosis	EU/AEP	Création Conduite En fonte DN 400	60 000,00 €	1 729 823,00 €	
ALLAUCH	Rue Antoine Camoin	EP	extension du réseau en Dn 400 mm sur 100 ml			220 000,00 €
ALLAUCH	Bd Henri Tasso	EP	extension réseau DN 600 sur 70 ml			60 000,00 €
CARNOUX	Allée des Tamaris	EU	extension réseau EU DN 200 sur 100 ml	100 000,00 €		
CARNOUX	Av Vincent Scotto	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 160 ml	140 000,00 €		
CARNOUX	Av Vincent Scotto	EP	Gainage réseau EP			100 000,00 €
CARRY	station d'épuration	EU	création d'un locel et reprise ventilation	80 000,00 €		
CARRY	place Jean Jaurès	EU	amélioration de la station de relevage de Carry Port (broyeur)	50 000,00 €		
CARRY	chemin de beau rivage	EU	sécurisation de la station de relevage de beau rivage	15 000,00 €		
CASSIS	Avenue des Albizzi/avenue de la Gare	EU	Gainage sur 190 ml	90 000,00 €		
CASSIS	Avenue Monseigneur de Belzunce	EU	réhabilitation sur 160 ml Dn 150 mm	75 000,00 €		
CASSIS	Rue Auguste Favier	EU	réhabilitation sur 260 ml DN 200 mm	120 000,00 €		
CASSIS	Avenue des Terrasses	EP	extension réseau DN 300			280 000,00 €
CASSIS	Station épuration	EU	amélioration desodo	25 000,00 €		
CASSIS	12, rue de l'arène Cassis	EU	réhabilitation totale	100 000,00 €		
CEYRESTE	Chemin de Frais Vallon Bas	EU	extension dn 200 sur 90ml + Poste relevage	115 000,00 €		
CEYRESTE	Chemin de Frais Vallon Haut	EU	extension dn 200 sur 250ml	140 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Bd Castellas / Rue Lamartine	EU	chemisage DN 150 sur 265 ml (lutte contre les ECPP)	106 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Rue Barbaroux	EU	chemisage DN 200 sur 140 ml (lutte contre les ECPP)	50 091,66 €		
CHATEAUNEUF	Lotissement Saint Cécile	EU	chemisage DN 200 sur 130 ml (lutte contre les ECPP)	63 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Bd Armand Audibert	EU	chemisage DN 200 sur 125 ml (lutte contre les ECPP)	120 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Chemin Jules Ferry	EU	chemisage DN 200 sur 120 ml (lutte contre les ECPP)	58 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Lotissement Jardins Fleuris	EU	chemisage DN 200 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)	35 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Rue Max Dormoy	EU	chemisage DN 200 sur 145 ml (lutte contre les ECPP)	71 000,00 €		
CHATEAUNEUF	Impasse Le Cabanon	EU	chemisage DN 300 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)	25 247,20 €		
CHATEAUNEUF	Bd JJ Rousseau	EU	chemisage DN 300 sur 420 ml (lutte contre les ECPP)	210 000,00 €		

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
CHATEAUNEUF	Allée de Maximin	EU	Remplacement DN 200 grès sur 120 ml (lutte contre les ECPP)	120 000,00 €		
CHATEAUNEUF	station d'épuration Chateauneuf	EU	cuvelage prétraitement	80 000 €		
GIGNAC	Lotissement Manon des sources	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)	19 039 €		
GIGNAC	Avenue des Prés	EU	gainage DN 200 sur 110 ml (lutte contre les ECPP)	45 000 €		
GIGNAC	Impasse Hector Berlioz	EU	gainage PVC DN 200 sur 124 ml (lutte contre les ECPP)	56 000 €		
GIGNAC	Av François Mitterrand	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)	19 734 €		
GIGNAC	Allée Lauriers/ Allée Cèdres	EU	gainage DN 200 sur 80 ml (lutte contre les ECPP)	54 000 €		
GIGNAC	Av Bosquet / imp Mésanges	EU	gainage DN 200 sur 155 ml (lutte contre les ECPP)	58 557 €		
GIGNAC	Chemin des Oliviers	EU	remplacement réseau DN 200	75 000 €		
GIGNAC	Impasse Alsace Lorraine	EP	Réparations ponctuelles réseau DN 300			55 000,00 €
GIGNAC	Avenue Georges Pompidou	EP	lié à un PC (PORFIRO) . Extension réseau pluvial (fiche SD AM 002)			50 000,00 €
GEMENOS	Chemin de Jouque	EU	extension réseau EU DN 200 sur 60 ml	50 000 €		
LA CIOTAT	Av Ernest Subilia	EU	extension DN 200 sur 110 ml	100 000 €		
LA CIOTAT	BR Dulac - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			89 480,00 €
LA CIOTAT	BR du Jonquet - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			3 740,00 €
LA CIOTAT	BR des Granières - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			42 240,00 €
LA CIOTAT	BR du Sorbier - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			21 240,00 €
LA CIOTAT	BR Antiope - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			27 240,00 €
LA CIOTAT	BR du Vieux Mas - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			8 240,00 €
LA CIOTAT	BR du Gueret - LA CIOTAT	EP	Reprise Clôture et rampe d'accès			15 240,00 €
LA CIOTAT	station d'épuration	EU	mise au norme sécurité incendie + amélioration desodo	98 000 €		
LE ROVE	D568N	EU	gainage DN 200 sur 1000 ml	35 000 €		
LE ROVE	Bd de la Ricarde / Rue de l'oratoire	EU	gainage DN 200 sur 950 ml (230 ml prioritaire sur Oratoire)	105 000 €		
MARIGNANE	Allée Neptune	EU	chemisage DN 200 sur 50 ml	23 000 €		
MARIGNANE	Allée de la Palun	EU	chemisage DN 200 sur 295 ml	123 000 €		
MARIGNANE	Av Jean Mermoz	EU	Remplacement DN 250 sur 175 ml	153 000 €		

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux	Montant EU HT	Montant AEP HT	Montant EP TTC
MARIGNANE	Rue Jean Monnet / Av Combattants AFN / Rue Adolphe Sax	EU	gainage DN 200 sur 260 ml (lutte contre les ECPP)	105 000 €		
MARIGNANE	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Remplacement DN 200 sur 250 ml	205 000 €		
MARIGNANE	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Chemisage DN 200 sur 330 ml	138 000,00 €		
MARIGNANE	Parc Méditerranée	EU	Remplacement canalisation dn 150 sur 50ml	53 000,00 €		
MARIGNANE	Rue Mistral	EU	Remplacement canalisation dn 200 sur 120ml	48 000,00 €		
MARIGNANE	Quartier Beausset/Raphèle	EU/AEP	Desserte sanitaire et eau potable	2 273 759,00 €	673 152,00 €	
MARIGNANE	Station d'épuration	EU	réhabilitation file 3	500 000,00 €		
PLAN DE CUQUES	Av Maréchal Juin / Bd Cassin	EP	Réparations ponctuelles réseau			60 000,00 €
ROQUEFORT	boulevard Henri Barbusse	EU	EU dilatation du réseau Dn 125/150/160 par un Dn 200 sur 250 ml	160 000,00 €		
SAUSSET	Tse des Pêcheurs	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 90 ml	29 639,65 €		
SAUSSET	plage des baumettes	EU	étanchéité des regards sur émissaire	10 000,00 €		
SAUSSET	plage des baumettes	EU	déplacement d'installations électriques	20 000,00 €		
SAUSSET	anse du Rouveau	EU	confortement canalisation EU	40 000,00 €		
St VICTORET	Rue JL Calderon	EU	chemisage DN 200 sur 200 ml (lutte contre les ECPP)	83 000,00 €		
St VICTORET	Impasse Cardelin	EU	Extension réseau DN 200 sur 100 ml	100 000,00 €		
St VICTORET	Av Jean Jaurès	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 250 ml	230 000,00 €		
St VICTORET	Impasse de la Glacière	EP	Aménagements pluviaux			13 000,00 €

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

Suite à une cyberattaque, le SPANC du territoire Marseille Provence a perdu son logiciel métier ainsi que sa base de données assainissement non collectif.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du territoire Marseille Provence existe depuis le 29 décembre 2005. Un recensement sous la forme d'un diagnostic de l'existant, réalisé de 2006 à 2009 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à :

- 12 581 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (équivalents-habitant) ;
- 18 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans ;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 100 points/140

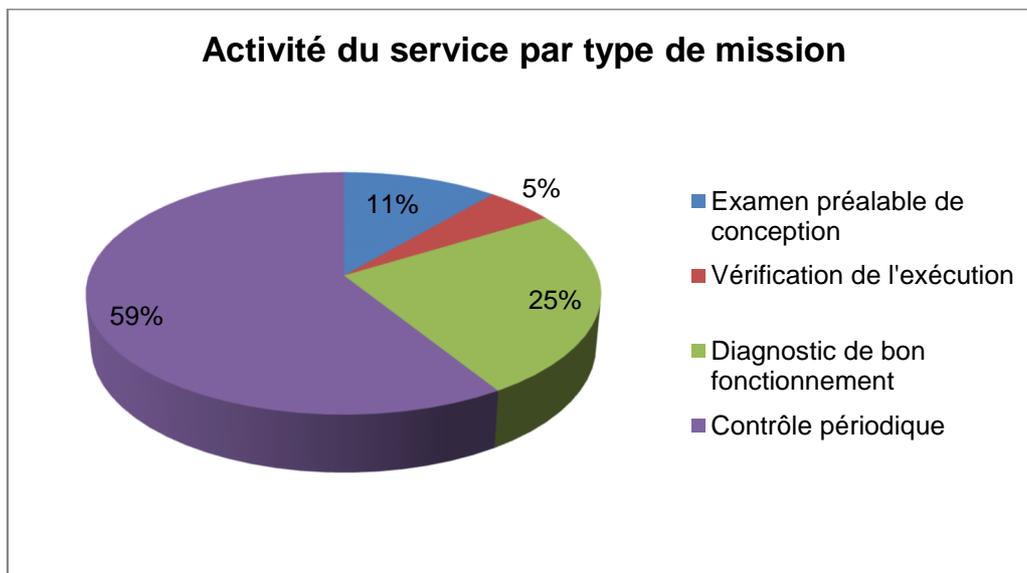
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	149	160	41	2 217
Vérification de l'exécution DC 333	81	99	19	908
Diagnostic de bon fonctionnement	368	400	91	2 430
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	73	37	213	11 086
TOTAL	671	696	364	16 641

Les données par communes sont présentées en annexe 2



En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 98,93 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2020, aucun usager n'a reçu d'aide de l'Agence.

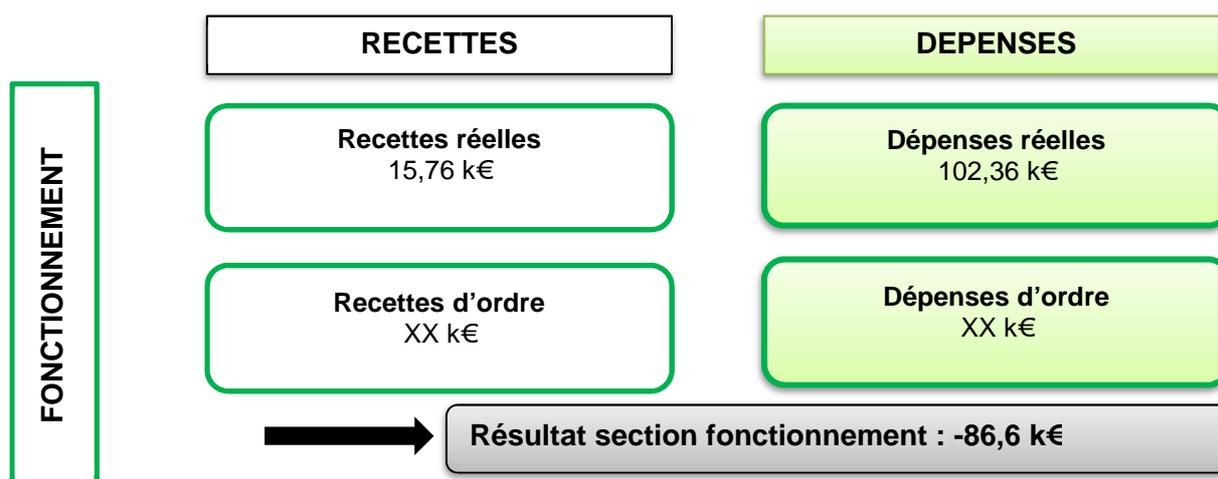
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé au 01/01/2020, par délibération du conseil du Conseil de Territoire de Marseille Provence n°DEA 027-8012/19/CM du 19 décembre 2019. Le service est non assujéti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	286 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	396 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	132 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	132 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service (DC.197) sont les redevances liées aux missions de contrôle et diagnostic. En raison de la Cyber attaque de grande envergure dont a été victime la Métropole Aix-Marseille-Provence le 13 mars 2020 rendant le logiciel de gestion des ANC inutilisable, les titres n'ont pu être émis, ce qui explique des recettes anormalement faibles cette année. Ces dernières seront encaissées en 2021.

Les charges salariales prises en compte correspondent à celles des 3 agents du SPANC proportionnellement aux missions qu'ils effectuent pour le service : 10% pour le chef de service, 90% pour la secrétaire et 100% pour le technicien.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		DSP Zone Ouest *	DSP Zone Centre *	DSP Zone Est *	Régie de Gémenos *	Régie de PdC
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0,0996 €	0,0996 €	0,0996 €	- €	0,2978 €
	Part variable	1,4567 €	1,4567 €	1,4567 €	0,4882 €	1,0002 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €
	Redevance préservation des ressources en eau	0,0420 €	0,0420 €	0,0420 €	0,0532 €	0,0409 €
SOUS-TOTAL HT		2,0386 €	2,0386 €	2,0386 €	0,8213 €	1,6189 €
TVA 5,5%		0,1121 €	0,1121 €	0,1121 €	0,0452 €	0,0890 €
SOUS-TOTAL TTC		2,1507 €	2,1507 €	2,1507 €	0,8665 €	1,7079 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		DSP Zone Ouest	DSP Zone Centre	DSP Zone Est	Régie de Gémenos	Régie de PdC
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,9653 €	1,1402 €	1,0980 €	0,6385 €	0,6385 €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	0,1574 €
	Part variable	- €	- €	- €	0,3180 €	0,3444 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,1000 €	0,1000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €
SOUS-TOTAL HT		1,4053 €	1,5802 €	1,5380 €	1,2065 €	1,3903 €
TVA 10%		0,1405 €	0,1580 €	0,1538 €	0,1207 €	0,1390 €
SOUS-TOTAL TTC		1,5458 €	1,7382 €	1,6918 €	1,3272 €	1,5293 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,6965 €	3,8889 €	3,8425 €	2,1937 €	3,2372 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

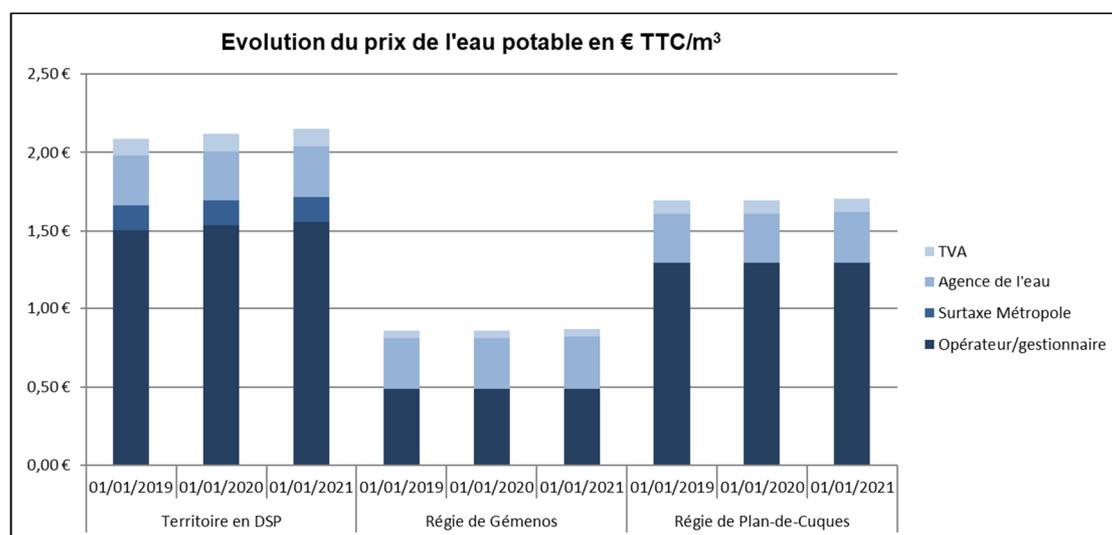
Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique. Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
DSP Zone Ouest – Centre - Est	Distribution de l'eau	2,1507 €	2,0125 €
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8665 €	0,8329 €

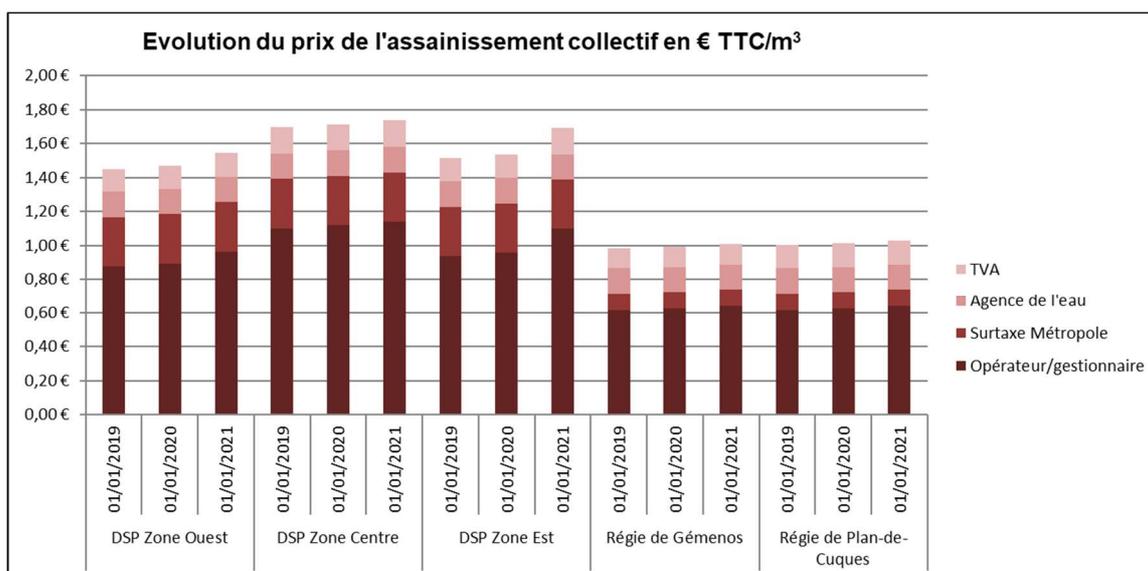
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION (SELON FICHE SISPEA)

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



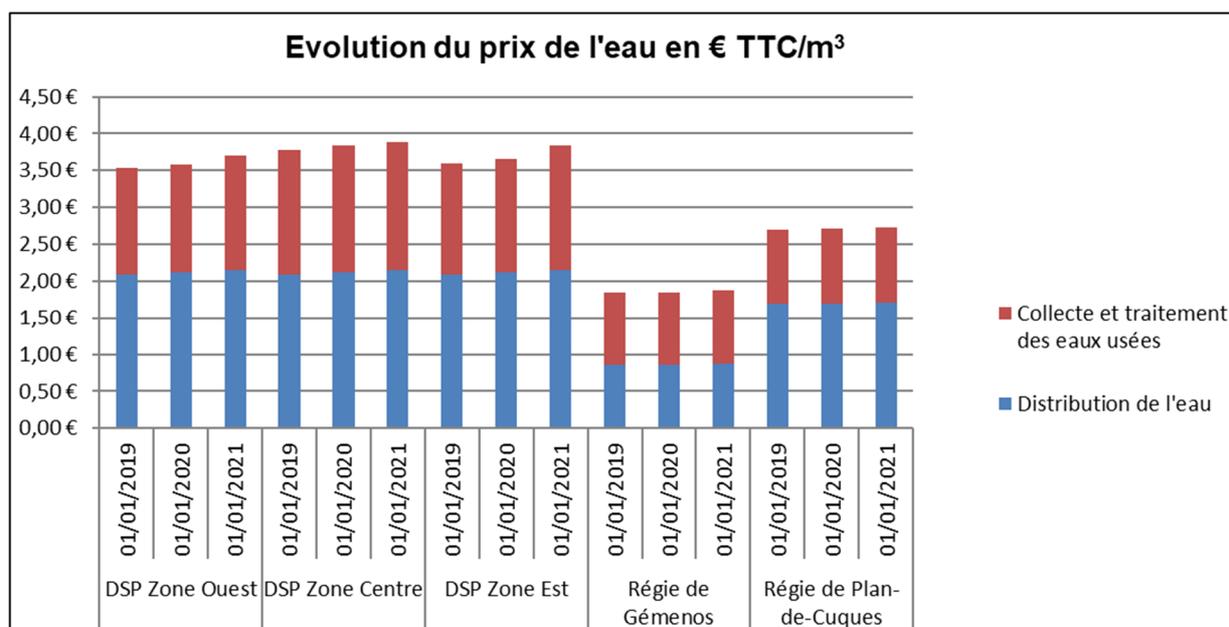
Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution 2021/2020
Territoire en DSP	Opérateur/gestionnaire	1,5043 €	1,5355 €	1,5563 €	+1,35%
	Surtaxe métropole	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,3151 €	0,3120 €	0,3220 €	+3,21%
	TVA	0,1089 €	0,1104 €	0,1121 €	+1,54%
	Total	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,4882 €	0,4882 €	0,4882 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3232 €	0,3232 €	0,3332 €	+3,08%
	TVA	0,0446 €	0,0446 €	0,0452 €	+1,35%
	Total	0,8560 €	0,8560 €	0,8665 €	+1,23%
Régie de Plan-de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,2980 €	1,2980 €	1,2980 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3109 €	0,3109 €	0,3209 €	+3,23%
	TVA	0,0885 €	0,0885 €	0,0890 €	+0,56%
	Total	1,6974 €	1,6974 €	1,7079 €	+0,62%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en €TTC/m ³		2019	2020	2021	Evolution 2019/2020
DSP Zone Ouest	Opérateur/gestionnaire	0,8758 €	0,8947 €	0,9653 €	+7,89%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1316 €	0,1335 €	0,1405 €	+5,27%
	Total	1,4474 €	1,4682 €	1,5458 €	+5,29%
DSP Zone Centre	Opérateur/gestionnaire	1,1016 €	1,1191 €	1,1402 €	+1,89%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1542 €	0,1559 €	0,1580 €	+1,36%
	Total	1,6958 €	1,7150 €	1,7382 €	+1,35%
DSP Zone Est	Opérateur/gestionnaire	0,9361 €	0,9565 €	1,0980 €	+14,79%
	Surtaxe Métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	+0,00%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1376 €	0,1397 €	0,1538 €	+10,09%
	Total	1,5137 €	1,5362 €	1,6918 €	+10,13%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,6161 €	0,6246 €	0,6385 €	+2,23%
	Surtaxe Métropole	0,3180 €	0,3180 €	0,4180 €	+31,45%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1184 €	0,1193 €	0,1207 €	+1,13%
	Total	1,2025 €	1,2119 €	1,3272 €	+9,51%
Régie de Plan-de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	0,6161 €	0,6246 €	0,6385 €	+2,23%
	Surtaxe Métropole	0,5018 €	0,5018 €	0,6018 €	+19,92%
	Redevances Agence de l'Eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1368 €	0,1376 €	0,1390 €	+1,04%
	Total	1,4047 €	1,4140 €	1,5293 €	+8,15%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution 2021/2020
DSP Zone Ouest	Distribution de l'eau	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4474 €	1,4682 €	1,5458 €	+5,29%
	Total	3,5360 €	3,5864 €	3,6965 €	+3,07%
DSP Zone Centre	Distribution de l'eau	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6958 €	1,7150 €	1,7382 €	+1,35%
	Total	3,7844 €	3,8332 €	3,8889 €	+1,45%
DSP Zone Est	Distribution de l'eau	2,0886 €	2,1182 €	2,1507 €	+1,53%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5137 €	1,5362 €	1,6918 €	+10,13%
	Total	3,6023 €	3,6544 €	3,8425 €	+5,15%
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8560 €	0,8560 €	0,8665 €	+1,23%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2025 €	1,2119 €	1,3272 €	+9,51%
	Total	2,0585 €	2,0679 €	2,1937 €	+6,08%
Régie de Plan-de-Cuques	Distribution de l'eau	1,6974 €	1,6974 €	1,7079 €	+0,62%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5047 €	1,5140 €	1,5293 €	+1,01%
	Total	3,2021 €	3,2114 €	3,2372 €	+0,80%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012. Cette participation est justifiée par l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

La participation est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées :

- Les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées ;
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble ...)
- Les propriétaires d'immeuble existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif) lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou d'extension) est réalisé.

Au 01/01/2021, cette participation est de 1 611,15 € pour 100 m² de surface plancher. Cette surface correspond à celle déclarée dans le permis de construire ou à défaut à celle déclarée aux services fiscaux. La participation est dégressive en fonction du nombre de logements construits pour tenir compte du plafond de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif (cf. tableau ci-dessous).

Le montant total des recettes perçues en 2020 liées à la PFAC s'élève à plus de 1,89 M€.

Montant de la PFAC au 01/01/2021 pour un logement de 100 m²

PFAC en €	01/01/2012	01/01/2020	01/01/2021
1 logement	1 500,00	1 611,15	1 617,30
2 Logements	1 330,00	1 428,55	1 434,01
3 Logements	1 200,00	1 288,92	1 293,84
4 Logements	1 060,00	1 138,55	1 142,89
5 Logements	990,00	1 063,36	1 067,42
6 Logements	920,00	988,17	991,94
7 Logements	880,00	945,21	948,82
8 à 29 Logements	850,00	912,99	916,47
30 à 999 Logements	$600 + (249,74 * (1\ 000 - N) / 970)$	$644,46 + (268,25 * (1\ 000 - N) / 970)$	$644,46 + (269,27 * (1\ 000 - N) / 970)$
Plus de 999 Logements	600	644,46	646,92

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les nombreux et exigeants engagements en matière de développement durable des contrats de Délégation de Service Public traduisent la volonté forte d'associer les questions de transition énergétique et de préservation des milieux récepteurs à la politique de l'Eau.

Les différents objectifs visés s'intègrent pleinement dans les orientations stratégiques métropolitaines dans ce domaine.

Les principaux résultats des indicateurs de performance relatifs au développement durable (énergie/environnement) sont présentés en annexe 8.

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Contrat de délégation de l'eau

Mise en place d'une démarche de management énergétique (certification ISO 50 001):

- Intégration du pilotage énergétique à la supervision avec la mise en place de compteurs énergie sur les stations de traitement et les réseaux
- Intégration des résultats dans le plan de renouvellement triennal (remplacements des matériels trop énergivores)
- Optimisation des coûts de fonctionnement (performances des ouvrages et des choix techniques).

Chaque année, un Plan d'amélioration de la performance énergétique est élaboré.

Il planifie notamment le remplacement de matériel énergivore (pilotage énergétique des installations).

Actions 2020 :

- actions d'optimisation des équipements de chauffage,
- renouvellement d'un ozoneur et de plusieurs pompes au niveau de stations de pompage,
- renouvellement du compresseur air service de l'Usine de S^{te} Marthe,
- arrêt du sécheur air service de Vallon Dol,
- arrêts du pompage d'eau brute suite à la mise en service de la galerie des Janots.



Taux de baisse de la consommation électrique en 2020 : 21,9% (objectif :10% en 2029).

Contrats de délégation de l'assainissement zones Est et Ouest :

La consommation électrique, seul poste d'énergie de ces contrats, est un des postes les plus importants du bilan carbone (entre 20 et 30% du bilan).

La réduction de cette consommation est suivie par un indicateur égal à l'électricité consommée par raccordé, comparé à la valeur de l'année 2010.



En 2020

Zone Est : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 18,9%

Zone Ouest : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 12%

Actions 2020 :

Les actions présentées en 2020, mises en œuvre ou à venir dans le cadre de la norme ISO 50 001 sur le management de l'énergie sont les suivantes :

A l'Ouest :

- Réduction des eaux parasites
- Renouvellement amélioratif du système d'aération de l'usine de Châteauneuf les M.
- Ajustement des durées de fonctionnement turbines d'aération des usines de Carry Sausset et Marignane
- Renouvellement surpresseur et vidange réacteur membranaire de l'usine d'Ensues
- Déploiement de pompes plus économes sur le réseau.

A l'Est :

- Réduction des eaux parasites
- Renouvellement de surpresseurs d'aération des usines de Cassis et La Ciotat.

Contrat de délégation de l'assainissement zone Centre :

Les principaux sites de consommation d'énergie sont l'usine des eaux et l'usine des boues de Marseille. La consommation électrique l'usine des eaux a augmenté de près de 5 % par rapport à 2019.

La consommation électrique 2020 de la station de traitement des boues est équivalente à celle de 2019.

Les graphiques de suivi mensuel en annexe montrent un dépassement des valeurs cibles, notamment l'été, en raison principale d'une augmentation des régimes de ventilation pendant la saison.

En 2020 pour la zone Centre

les consommations d'énergie sont en légère hausse par rapport à 2019 (+1,5%).

Actions 2020

Usines des eaux et des boues :

- Optimisation énergétique de l'aération :
 - Projet CREATECH (SPOT 2023)
 - Finalisation de la fiabilisation des sous-comptages
 - Modification du fonctionnement de la ventilation de l'Usine des Eaux
 - Prise en compte dans les renouvellements (phases de consultation) de l'efficacité énergétique des équipements
- Centrifugeuses sur l'Usine des Boues :
 - Optimisation du procédé dans le cadre de SPOT 2023
 - Test d'instrumentation complémentaire en cours : augmentation des performances des machines
- Outil de suivi des consommations des différents process
 - Utilisation du tableur de suivi déployé fin 2020
 - Fiabilisation des données toujours en cours (ratios métiers / sous-comptage)

Réseau : Maintien de l'application de la procédure Achats mise en place pour les pompes ayant une puissance supérieure ou égale à 7,5 kW.

Les actions Transports sont clôturées.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de développement durable lancées dans le cadre des contrats de délégation Eau et Assainissement visent les objectifs principaux suivants :

- Economies d'énergie
- Baisse et compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Développement des énergies renouvelables
- Economies d'eau (dont réutilisation des eaux usées, maîtrise consommation d'eau)
- Préservation de la biodiversité (dont mesures de gestion, modélisation des rejets)
- Gestion des déchets
- Responsabilité sociétale

Et spécifiquement pour le contrat d'assainissement zone centre la lutte contre les odeurs et les actions pour la qualité des eaux de baignade.

- **Réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre et compensation carbone**

Le Service de l'Eau du territoire Marseille Provence est l'un des premiers au plan national à afficher une « neutralité Carbone » grâce à une politique de réduction et de compensation des émissions de GES

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2020 du **Service de l'Eau** : 9 527 TeqCO₂.

 *Taux de baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre en 2020 : 14,1% (objectif : 24 % en 2029).*

La principale baisse est générée par les travaux (qui représentent plus de 78% des émissions).

Les actions permettant d'impacter les émissions générées par les travaux de renouvellement de canalisations consistent à développer les réemplois de déblais (actuellement sur 55 % des linéaires).

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2020 **Assainissement zone Est** : 1452 T_{éq}.CO₂ (1 602 T_{éq}.CO₂ en 2019).

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2020 **Assainissement zone Ouest** : 1538 T_{éq}.CO₂ (1 517 T_{éq}.CO₂ en 2019).

En 2020, les variations d'émissions de GES s'établissent à :
-6% pour la zone Est
-7,7% pour la zone Ouest
Par rapport à 2010
(Objectif -24% à fin de contrat)

Le taux de véhicules propres participe également à l'amélioration du bilan carbone.

 *Taux de véhicules propres en 2020 : plus de 76% pour DSP Eau,*
78% pour Assainissement zone Est et 77% pour Assainissement zone ouest
(Objectif 2029 : 100%)

Ces émissions sont intégralement compensées par l'acquisition de crédit carbone dans le cadre d'actions en faveur de l'environnement (préservation de la biodiversité ou énergies renouvelables).

En 2020, la compensation des émissions émises en 2019 a été obtenue grâce à plusieurs projets « Forêt et hydroélectricité » proposés par EKODEV comprenant:

- Protection de la forêt tropicale de Gola au Sierra Leone
- Reforestation du Guanare en Uruguay
- Microcentrale Hydroélectrique de Pamir au Tadjikistan.

Pour l'Assainissement zone Centre, le Bilan des GES est mis à jour à un rythme trisannuel avec la même période de référence que celui de la Métropole. SERAMM a réalisé au début de l'année 2020 son troisième Bilan Carbone® sur la base des données de l'année 2019.

Pour mémoire, le Bilan Carbone® s'établissait en 2019 à 11 882 t.éq.CO₂, en hausse de 64% par rapport à 2013.

Les pistes pour la poursuite de la diminution des émissions demeurent en 2020 les suivantes :

- L'optimisation du fonctionnement de l'unité de biométhane,
- La reprise de la filière de séchage des boues pour leur valorisation énergétique.

En 2020, SERAMM ne fournit pas de bilan carbone (production triennale)

- **Développement des énergies renouvelables**

Eau potable

La production totale d'énergie renouvelable représente 42 % de la consommation d'énergie du service de l'eau et 73 % de la consommation d'énergie de l'activité Production d'eau potable.

- Production d'hydroélectricité des turbines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol revendue à EDF (4 251 MWh)
- Production d'électricité par 15 ombrières (52 MWh)
- Acquisition d'électricité certifiée d'origine renouvelable (8 691 MWh).



*Taux d'énergie renouvelable dans la consommation annuelle
toutes énergies totalisées 2020 : 68%.*

Projet « Autoconsommation » Usine de potabilisation S^{te} Marthe à Marseille:
Installation de panneaux photovoltaïques (540 sur une surface de toitures de 1100m²)

Ce projet permettrait de diminuer de 20 % la consommation énergétique de ce site, tout en augmentant le pourcentage d'énergie renouvelable produite sur les usines d'eau potable du territoire Marseille Provence.

Piloté par le Pôle Eau et Assainissement, en partenariat avec le Service Energie de la Métropole, il a été décidé le lancement d'un Appel à projets afin de s'appuyer sur l'expertise et la capacité financière d'un opérateur.

Objectif de mise en œuvre : courant 2022

Assainissement zone Est :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'usine de La Ciotat
- Projet de récupération de chaleur à La Ciotat

Assainissement zone Ouest :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques à l'usine de Carry Sausset.

Assainissement zone Centre :

Au cours de cette deuxième année d'injection de biométhane, le taux de production atteint est de 78% de l'objectif, en raison principale du retard de la mise en service de l'atelier de désulfuration.

- **Préservation de la Biodiversité**

Principales actions 2020 Service de l'Eau:

- Valorisation de la biodiversité végétale : plantations de **1370 végétaux** sur les sites de Lacédémone et Réaltor
- Suivi de la **labellisation « Espace Végétal Écologique »** obtenue en 2018 sur le site de Vallon Dol et le renouvellement de la labellisation (obtenue en 2016) sur le site de production d'eau potable de S^{te} Marthe
- Poursuite de la collaboration avec des associations d'apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de 120 ruches domestiques.

Focus sur :

Projet « Nature en ville - développement de la biodiversité » Marseille :

Aménagement paysager du toit-terrasse du réservoir d'eau de Lacédémone (surface de 5000 m²).

Ce projet lancé courant 2018, en collaboration avec des experts scientifiques présente un double intérêt : développer et favoriser la biodiversité et offrir aux riverains un espace visuellement plus agréable.

En 2020, finalisation des plantations : 1200m² semés, 1300 bulbes, 1813 plants de vivaces, plus de 80 espèces introduites.

A compter de 2021, afin de pérenniser cet aménagement et mesurer l'impact sur l'écosystème, un suivi régulier sera mis en place et des inventaires réalisés.

Principales actions Assainissement Zone Est et Ouest :

- Plan de gestion de la biodiversité sur les sites retenus dans le cadre du diagnostic initial
- Modélisation de l'impact du rejet de la station d'épuration de Carry Sausset
- Etude d'opportunité de tests fluorimétriques sur les herbiers marins et d'écotoxicité.

Principales actions Assainissement Zone Centre :

Obtention par SERAMM, en novembre 2020, du maintien du Label EVE® sur le ruisseau du Jarret (Boulevard des Bengalis, 13013). Le périmètre labellisé est de 406 mètres linéaires.

Les actions pour la préservation de la biodiversité marine ont été clôturées en 2019.

- **Préservation de la ressource en eau**

Eau potable :

*Depuis 2015, les économies d'eau au niveau du canal de Marseille
représentent **28 millions de m³ chaque année,**
soit un tiers des économies réalisées en trente ans.
Un rendement réseau de 86,4% (objectif : 85%)*

Production de plans d'actions pluriannuels visant la réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, en usine et l'amélioration du rendement du réseau.

Actions 2020 :

- Poursuite du travail engagé sur la fiabilisation des comptages au niveau de l'adduction avec notamment l'amélioration du suivi des débits et des points de comptage.
- Outre le renouvellement des réseaux et branchements, le déploiement du télé-relevé des compteurs, poursuite des actions engagées les années précédentes : Gestion des pressions de service, amélioration du macro-comptage et de la sectorisation du réseau, réduction des délais d'intervention, gestion de la fourniture d'eau sur la voie publique (suppression de plus de 300 boîtes de lavage, développement des bornes monétiques et des dispositifs Valis'eau) et recherches de fuites (plus de 500 km de réseau inspectés).

Assainissement zones Est et Ouest :

Réutilisation des eaux usées : projet à l'étude sur l'usine de Châteauneuf les Martigues.

Assainissement zone Centre : consommation d'eau potable en 2020 (55 000 m³) inférieure à la cible annuelle de 90 000 m³.

• **Sensibilisations /communication**

- Campagnes de sensibilisations et de promotion des économies pour tous les usagers chaque année, avec distribution de kits d'économie d'eau.
- site Internet thématique « jeconomiseleaudemaville.fr » ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource.
- Différentes actions de promotion de l'eau au robinet réalisées et contribuant à diminuer l'utilisation de bouteilles en plastique.
- Actions envers les populations défavorisées.
- Ateliers pédagogiques dans les écoles chaque semaine, sur le thème de l'eau.

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'intervention dans les écoles en 2020, seules des sensibilisations sur le thème de la biodiversité pour faire connaître la faune et la flore méditerranéenne ont pu être menées auprès de scolaires dans 4 classes marseillaises.

- Mise en œuvre par le Délégué Assainissement, en collaboration avec l'Education Nationale, d'une application pédagogique « Marseille Info Pédagogie », sous la forme d'un « Serious Game ».

• **Tri et valorisation des déchets**

Eau potable : le délégataire doit mettre en œuvre une politique de tri et valorisation de ses déchets (limons et boues, déchets de dégrillage, déchets verts, Déchets Industriels Banals hors Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères, Déchets Industriels Dangereux et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).



*Taux de valorisation des déchets en 2020 : 96%
(objectif : 94% en 2029).*

Assainissement zones Est et Ouest : la gestion des déchets est suivie par le taux de valorisation de l'ensemble des déchets produits (boues d'épuration, refus de dégrillage et sables).



*Taux de valorisation des déchets en 2020
98,7% pour SAEM (est) et 95,6% pour SAOM (ouest),
(objectif annuel 95%).*

Assainissement zone Centre :



*24 121 tonnes de matière sèche en 2020 pour SERAMM
évacuées vers des centres de compostage
Atelier de séchage de l'usine des boues toujours à l'arrêt
Etude d'une filière thermique en cours par AMP*

- **Responsabilité sociétale :**

Elle est suivie notamment par le taux d'insertion sociale :

Eau potable: 10,6% (cible annuelle 10%)

Suivi du nombre d'heures d'insertion travaillées dans les contrats de sous-traitance : 8% (cible annuelle 5%)

Tout au long de l'année, de nombreuses actions sont menées dans le domaine de l'insertion : participation aux forums emploi du territoire, poursuite de la politique d'alternance, renouvellement du Label Emplitude.

Assainissement zone Est (SAEM): 27% et **zone Ouest** (SAOM) : 15% (cible annuelle de 10%).

Assainissement zone Centre : le taux d'insertion sociale correspondant au nombre d'embauches au titre de l'insertion sur le nombre total d'embauches est de 38,2% (cible annuelle de 20%).

Un deuxième indicateur valorisant le nombre d'heures d'insertion en sous-traitance est de 22,3% (cible annuelle de 5%).

Autres actions spécifiques au Contrat d'assainissement de la zone Centre :

- **Lutte contre les odeurs :**

En accord avec la Métropole, SERAMM a installé en juin 2020 un réseau de 24 capteurs d'H₂S hypersensibles dans les rues du centre-ville de Marseille et le long de l'émissaire. Ces capteurs permettront de juger, à l'avenir, de l'efficacité des solutions d'injection dans le réseau de neutralisants d'H₂S (Nitrate de Calcium) (projet Métropole) et la mise en place de bavettes sur les avaloirs.

*Le délégataire est engagé avec la Métropole dans un programme
de lutte contre les odeurs (injection de nitrate de calcium en
réseau sur une vingtaine de sites) en partie opérationnel en 2021*

- **Qualité des eaux de baignade**

Les actions du délégataire pour la préservation de la qualité des eaux de baignade s'exercent à plusieurs niveaux :

- Investigations intersaison et en saison estivale
- Laboratoire d'analyses microbiologiques (2000 analyses en 2020).
- Campagnes de recherche de pollutions sur les ruisseaux.

En 2020, sur les eaux des 21 plages surveillées de Marseille, 19 étaient de qualité bonne ou moyenne. Aucune n'était de mauvaise qualité.

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre d'un programme de Solidarité et de Coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses délégataires souhaitent soutenir des actions de coopération décentralisée permettant d'améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement.

Un fonds, d'un montant global annuel d'environ 491 500 euros, est constitué des contributions annuelles prévisionnelles suivantes :

- Contrat de DSP de l'eau du Conseil de Territoire Marseille-Provence : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : participations forfaitaires annuelles respectivement de 6 200 euros et 6 800 euros ;
- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes de Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas et Fos-sur-Mer du Conseil de Territoire Ouest-Provence : 0,25% des recettes HT de vente d'eau, soit environ respectivement 11 750 euros et 13 750 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce fonds permet de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Ainsi, chaque année depuis 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets peuvent retirer le dossier de consultation via le portail dématérialisé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, la Métropole Aix-Marseille-Provence sélectionne les candidats, dont le dossier administratif est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation.

Les projets sélectionnés sont alors analysés par un jury composé d'élus et de représentants de l'administration.

Les projets ainsi retenus sont présentés au Bureau de la métropole pour l'attribution des subventions.

Chaque dossier reçoit une subvention maximale de 200 000 € (part Métropole et Agence de l'Eau). La part de la subvention ne peut par ailleurs pas dépasser 80% du montant total des projets inférieurs ou égal à 50 000 € et 60% du montant total des projets supérieurs à 50 000 €.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le 16 octobre 2020, la Métropole a lancé son nouvel appel à projets. La date limite de remise des offres a été fixée au 13 février 2021.

Depuis 2016, la Métropole a financé 43 projets pour un montant total de subvention qui s'élève à 2 306 940 €. 17 d'entre eux sont terminés. Ci-après, liste des projets financés.

Date_AAP	Nom_asso	Objet_projet	Lieu_projet	durée_projet_mois	Montant_total_projet	Montant_subvention_AMP	%subAMP_sur_projet	Etat_avancement
2016/2017	ENTRAIDE MALI	Projet d'adduction d'eau potable au Mali, village de Fougatié	MALI	3	149 053,00	42 991,00	29%	Terminé
2016/2017	EXPERTS SOLIDAIRES	Projet d'équipement en eau du village de Yaongo, Commune de Dargo, Burkina Faso	BURKINA FASO	12	165 000,00	28 950,00	18%	Terminé
2016/2017	HAMAP HUMANITAIRE	Projet d'alimentation en eau potable dans la Commune de Tanandava Station	MADAGASCAR	12	220 601,00	88 240,00	40%	en cours
2016/2017	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Adduction d'eau potable et assainissement dans 24 Villages, région de Tomety au Togo (EPA Tomety - Togo)	TOGO	36	246 317,00	50 000,00	20%	Terminé
2016/2017	LES PUIITS DU DESERT	Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Région d'Agadez au Niger	NIGER	12	326 300,00	125 000,00	38%	Terminé
2016/2017	MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT	Assainissement liquide dans la Province de Tiznit – Maroc	MAROC	18	318 376,00	122 500,00	38%	Terminé
2016/2017	MORIJA France	WASH Colibri – Burkina Faso	BURKINA FASO	12	498 630,00	100 000,00	20%	Terminé
2016/2017	MPA COOPERATION	Déploiement de solutions de production d'eau potable autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal avec l'appui de jeunes en insertion	SENEGAL	12	75 000,00	13 000,00	17%	Terminé
2016/2017	PROVENCE ARMENIE KARABAGH	Approvisionnement en Eau potable de 3 villages arméniens au Haut-Karabagh : Aygüstan, Krasny et Dachouchène	HAUT KARABAGH (ARMENIE)	4	334 265,00	143 379,00	43%	Terminé
2016/2017	SEVES	Mise en place du service public d'alimentation en eau potable et assainissement dans le village de Bangassi (Région de Kayes, Mali)	MALI	12	192 250,00	41 350,00	22%	Terminé
2016/2017	SOLIDARITES INTERNATIONAL	Réhabilitation du réseau d'adduction en Eau potable des villages D'Aamaret El Bikat, Qachlaq et Ouadi El Hor, District du Akkar, Gouvernorat du Liban NORD	LIBAN	12	1 054 050,00	50 000,00	5%	Terminé
2016/2017	YARGO DEVELOPPEMENT	« Plus d'Eau Plus Propre » à Yargo	BURKINA FASO	24	13 508,00	4 701,50	35%	Terminé
2017/2018	ADESAF	Projet de renforcement de l'accès à l'eau potable de la commune de Kokologho, Burkina Faso	Burkina Faso	12	91 472,00	15 664,50	17%	en cours
2017/2018	EAU ET VIE	Amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires de la commune de Yopougon en Côte d'Ivoire par l'accès durable à l'eau potable courante, l'assainissement, la lutte incendie et la gestion des déchets	Côte d'Ivoire	24	841 106,00	74 000,00	9%	en cours
2017/2018	EAU SOLEIL PACA	Réseau d'eau par pompage solaire Village Anatamikétraka - Nord Est Madagascar	Madagascar	24	82 190,00	24 500,00	30%	en cours
2017/2018	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 2)	Togo	12	365 232,00	99 977,10	27%	en cours

Date_AAP	Nom_asso	Objet_projet	Lieu_projet	durée_ projet_mois	Montant_total_ projet	Montant_subvention_ AMP	%subAMP_ sur_projet	Etat_avancement
2017/2018	INITIATIVE DEVELOPPEMENT	Consolidation du Service Public d'Eau Potable et Amélioration de l'Assainissement des Eaux Usées de la Commune de Ouani (Anjouan)	Comores	12	613 336,00	100 000,00	16%	Terminé
2017/2018	INTER AIDE	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa	ETHIOPIE	12	291 342,00	37 500,00	13%	Terminé
2017/2018	LE PARTENARIAT	Programme d'Accès à l'Eau Potable en Milieu Scolaire (Guinée)	GUINEE	12	152 525,50	45 000,00	30%	Terminé
2017/2018	MORIJA France	Programme d'appui au service public de l'eau et de l'assainissement de Nobéré, Burkina Faso	Burkina Faso	12	424 320,00	100 000,00	24%	en cours
2017/2018	YARGO DEVELOPPEMENT	« BLOC SANITAIRE ECOLO » à Yargo au Burkina Faso	Burkina Faso	12	15 699,00	4 000,00	25%	en cours
2018/2019	ENTRAIDE MALI	Adduction d'eau potable et assainissement dans le village de Donsosso, commune de Yallankoro Soloba, Mali	MALI	3	90 945,00	27 283,50	30%	Terminé
2018/2019	EXPERTS SOLIDAIRES	Maîtrise d'ouvrage durable pour l'eau dans la commune de Mbankomo, Cameroun (MODEAME Mbankomo)	CAMEROUN	12	233 000,00	69 500,00	30%	en cours
2018/2019	GRET	Améliorer la santé en milieu rural sénégalais par une approche pro pauvre basée sur le marché local (ASAP)	SENEGAL	12	263 287,29	37 520,00	14%	en cours
2018/2019	ICD-AFRIQUE	Accès à l'eau et à l'assainissement du village de Sarré Diaméri et Environs	SENEGAL	12	174 597,00	24 000,00	14%	en cours
2018/2019	INTER AIDE	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 2)	ETHIOPIE	12	310 502,00	37 500,00	12%	Terminé
2018/2019	KYNAROU France	« Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les communes rurales de Satiri et Koundougou » : Projet « Sanya ka Yiriwa » (Eau et Assainissement pour le Développement) –Phase II	BURKINA FASO	12	263 050,00	71 786,50	27%	en cours
2018/2019	LES PUIITS DU DESERT	Projet de sécurité hydrique et développement dans le Nord du Niger	NIGER	12	333 100,00	99 925,00	30%	en cours
2018/2019	MEDINA	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III)	PALESTINE	6	49 998,00	19 999,00	40%	en cours
2018/2019	MPA COOPERATION	Eau saine = pour tous Déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal	SENEGAL	12	240 000,00	34 000,00	14%	en cours
2018/2019	SEVES	Création du service public de l'eau dans le village de Troula, Cercle de Kayes, Région de Kayes, Mali	MALI	12	194 150,00	57 637,93	30%	en cours
2018/2019	SOLIDARITE EAU SUD	Projet « Djì Sanya » . Zezouma Koro (« Djì Sanya » = « Eau Potable ») Zezouma Koro , quartier du village de Dorossiamasso, commune de Satiri/Burkina Faso	BURKINA FASO	12	50 756,00	14 227,50	28%	Terminé
2019/2020	ADESAF	Projet d'approvisionnement en eau du village de Youga Piri, Commune de Sangha, Région de Mopti (Phase 1)	MALI	12	86 627,00	25 974,00	30%	en cours

Date_AAP	Nom_asso	Objet_projet	Lieu_projet	durée_ projet_mois	Montant_total_ projet	Montant_subvention_ AMP	%subAMP_ sur_projet	Etat_avancement
2019/2020	AQUASSISTANCE	Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement de Yaworodji et 7 villages environnants au Sénégal oriental	SENEGAL	12	322 266,96	85 478,65	27%	en cours
2019/2020	ENTRAIDE MALI	Adduction d'eau potable au Mali, village de Tiemba	MALI	3	156 446,00	46 934,00	30%	en cours
2019/2020	HUMANIS AFRIQUE	Accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement dans la commune d'Akpro-Misséréte au Bénin	BENIN	12	240 633,00	48 000,00	20%	en cours
2019/2020	HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES	Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 3)	BURKINA FASO	12	301 806,00	90 541,00	30%	en cours
2019/2020	INTER AIDE	Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 3)	ETHIOPIE	12	287 547,00	37 500,00	13%	en cours
2019/2020	LE PARTENARIAT	Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS), région de Labé, Guinée	GUINEE	12	190 229,00	45 000,00	24%	en cours
2019/2020	L'EAU DU DESERT	Phase II et III du projet d'épuration et de valorisation des eaux usées du ksar Izilf (oasis du sud-marocaine)	MAROC	12	444 716,00	23 471,00	5%	en cours
2019/2020	SEVES	Projet d'Adaptation au Changement Climatique & accès à l'Eau – Commune de Guidimé, cercle de Yélimané, région de Kayes, Mali (Phase 1)	MALI	12	193 250,00	57 750,00	30%	en cours
2019/2020	TERRE CITOYENNE ET SOLIDAIRE	Forage PMH en zone rurale – Togo	TOGO	12	98 863,80	29 659,00	30%	en cours
2019/2020	UMMANITE	Water Challenge à Cinzana au Mali	MALI	18	173 420,00	12 500,00	7%	en cours

6.4. FONDS DE SOLIDARITE

La Métropole dispose d'un fonds annuel de **1 000 000 d'euros** dédié à la solidarité envers les plus démunis à travers le programme « Access'Eau » du contrat de délégation de service public de l'eau du territoire de Marseille-Provence, qui couvre aussi bien l'ensemble des dispositifs d'aides curatives que les actions de prévention :

- **800 000 €** d'aides financières personnalisées fournies aux Centres Communaux d'Action Sociale pour aider les abonnés des communes en situation d'impayé
- **50 000 €** de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement pour les usagers non abonnés du service de l'eau
- **150 000 €** d'actions de prévention menées en partenariat avec les travailleurs sociaux et les acteurs de terrain.
- toute autre action de solidarité, dûment validée par la Collectivité dans le cadre de l'utilisation du reliquat du fonds dans les cas suivants :
 - campements ouverts et squats de logements vacants, lorsque le Délégué doit maintenir ou rétablir le branchement pour faire face à des situations d'urgence ;
 - mesures de suivi et d'aides aux copropriétés en grande difficulté, immeubles frappés d'un arrêté de péril, aides exceptionnelles d'urgence et partenariats en faveur des populations non raccordées au service ;
 - protocoles d'accord homologués pour une copropriété placée sous administration judiciaire ;
 - arrêtés de péril, autres copropriétés en difficulté identifiées comme telles par la Métropole dans le cadre de sa compétence Habitat Social, etc.

6.4.1. Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

La compétence FSL a été transférée à la Métropole depuis le 1er janvier 2018. De ce fait, la convention FSL maintien avec la Métropole, notifiée en février 2018, est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Elle permet d'aider les personnes réglant l'eau dans leurs charges, non détentrices d'un abonnement individuel direct. Conformément au Règlement Intérieur du FSL, l'aide est versée directement au bailleur.

Désormais, la SEMM verse chaque année **50 000 € TTC** à la Métropole – Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, sans décompte des aides allouées. Cette participation financière contribue au budget global des aides FSL Maintien octroyées, sous forme de subvention uniquement, pour la prise en charge des dettes de charges (provisions et régularisation de charges courantes).

En 2020, 41 dossiers ont pu être aidés à hauteur du versement de 50 000 € pour le FSL Maintien Eau, avec une aide moyenne de 745 € par dossier.

6.4.2. Contribution au Fonds de Proximité Eau

Les conventions dites "Fonds de Proximité Eau" conclues avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du territoire en DSP visent à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

Une enveloppe de **800 000 €** par an est ainsi mise à disposition. Chaque CCAS dispose d'une dotation annuelle qui est fonction de sa population.

En 2020, 894 abonnés ont été aidés pour un montant total de 292 915 € (1756 factures. Aide moyenne par abonné 328 €), soit 37 % de l'enveloppe totale potentielle allouée aux CCAS, réparti comme suit :

CCAS	Nombre de factures aidées	Nombre d'abonnés aidés	Montant TTC factures aidées	Montant TTC aides accordées
Allauch	31	17	9 094,44 €	- 5 246,99 €
Carnoux-en-Provence	0	0	0,00 €	0,00 €
Carry-le-Rouet	5	4	2 525,09 €	- 1 481,36 €
Cassis	11	4	1 713,12 €	- 1 091,64 €
Ceyreste	31	18	5 682,09 €	- 3 414,89 €
Châteauneuf-les-M.	36	17	9 510,17 €	- 6 114,27 €
Ensuès-la-Redonne	4	4	791,03 €	- 557,06 €
Gignac-la-Nerthe	30	23	8 761,21 €	- 5 155,82 €
La Ciotat	140	76	34 751,41 €	- 21 160,90 €
Le Rove	8	6	3 516,13 €	- 1 964,46 €
Marignane	49	27	20 274,26 €	- 12 046,48 €
Marseille	1357	664	395 558,49 €	- 222 315,80 €
Roquefort-la-Bédoule	3	2	1 449,15 €	- 813,12 €
Saint-Victoret	39	24	14 135,98 €	- 8 425,99 €
Sausset-les-Pins	2	2	450,22 €	- 263,76 €
Septèmes-les-Vallons	10	6	5 105,62 €	- 2 863,05 €
Total	1 756	894	513 318,41 €	- 292 915,59 €

6.4.3. Autres actions – Utilisation du reliquat du Fonds Access'Eau

Suite à la signature de l'avenant quinquennal, les possibilités d'utilisation du reliquat Access'Eau sont les suivantes :

- Dépassement du plafond de la dotation annuelle d'un CCAS,
- Effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement,
- Squats, campements ouverts, aides exceptionnelles d'urgence et personnes non raccordées au service : consommations, coût des interventions et du matériel, suivi des installations, etc ;
- Copropriétés en difficulté et arrêtés de péril (sous conditions).

- Reliquats CCAS

En 2020, 2 CCAS ont dépassé le plafond de leur dotation annuelle : Saint-Victoret et Ceyreste. Saint-Victoret ne dispose plus d'un reliquat sur sa dotation propre mais peut continuer à aider les abonnés sur le reliquat global si nécessaire.

- Surendettement :

En 2020, 47 abonnés ont bénéficié d'un effacement total de leur dette par la Banque de France, dont 20 150 € ont été imputés au débit du compte Access'Eau.

Commune	Solde TTC
Allauch	290,48 €
Cassis	89,18 €
Chateauneuf les Martigues	584,65 €
La Ciotat	246,41 €
Marignane	239,12 €
Marseille	18 244,19 €
Saint-Victoret	455,47 €
Total général	20 149,50 €

- Squats, campements ouverts et aides exceptionnelles d'urgence :

En 2020, 96 023 € ont été imputés sur le Fonds Access'eau au titre de consommation d'eau aidées, soit :

- 12 abonnés aidés au titre de squats " privés " : 41 538 € de factures aidées
- 11 abonnements squats au nom du Service de l'eau dont 8 dans le cadre de la crise sanitaire : 51 992 € de factures aidées
- 19 Bornes Fontaines posées en 2020 : 9 toujours en service au 31/12/2020 pour un montant facturé aidé de 2 493 €.

Au 31/12/2020, le reliquat du Fonds Access'Eau s'élevait à 2 811 117 €.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire Marseille- Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 825
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,95
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 824
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	171 056 595
VP.059 - Volume produit	m ³	95 397 583
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la Métropole</i>		0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	9 132 252
<i>Volume exporté hors Métropole</i>	m ³	1 353 535
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	69 266 962
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	1 895 437
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	71 162 399
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	852 508
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	310 049
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	3 059,01
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	85,39
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	13,5
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	12,5
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	152,28
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,00%
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	116
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	220 992
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 076 646
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	464
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,10
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	172
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,8
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	439 010,00
<i>Volume facturé 2020</i>	m ³	70 821 456
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0062
Encours de la dette	M€	2,8300
Épargne brute annuelle	M€	10,7200
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,26
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019		3 663 155,00
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020		132 327 558,00
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,8%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire Marseille-Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	436
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	km	349,85
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	km	1 715,51
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	2 065,36
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	102
VP.046 - Nombre de points noirs	u	110
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	5,33
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	29,68
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,29
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	101
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	70 930,30
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	68 705,12
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		635,00
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire		679,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	94,8
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	14 028
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	183 298
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 038 444
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	188 561
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,21
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	28
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000Hab	0,03
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	234
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,28
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00
Volume facturé année 2020	m ³	59 200 258
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,00
Encours de la dette	M€	89,70
Épargne brute annuelle	M€	17,40
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	5,16
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,39%
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019	€	3 307 207,23
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020	€	97 674 092,12

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	1 076 646
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	0
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	50 392,00
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100,00
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	2,00
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	12 599
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	12 581
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	18
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	Non calculable
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	Non calculable
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	2 057
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	80
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	1 330
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	9 132
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	1 330
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	10
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	3 467
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	8 997
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	12 599
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	98,93
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	5
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	130
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	24
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	286
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	396
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	
DC.329 - Abondement par le budget général	€	
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	19
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	20
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	21
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	20
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	41
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	304
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Allauch	Carnoux	Carry	Cassis	Ceyreste	Châteauneuf	Ensuès	Gémenos ZI	Gignac	La Ciotat	Le Rove	Marignane	Marseille	Septèmes	Roquefort	Saint-Victoret	Sausset	ex SAEPOM	Total DSP	Gémenos	Plan-de-Cuques	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																							
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€																				2,1507	0,8665	1,7079
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITÉ DE L'EAU																							
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u									1 738											1 738	19	68
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u									0												1	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%									100,00											100,00	94,74	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u									1 779											1 779	20	25
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u									0											0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%									100,00											100,00	100	100
VP.062 - Volume prélevé	m ³									170 071 743											170 071 743	984 852	0
VP.059 - Volume produit	m ³	0	606 601	0	1 505 900	0	0	0	95 821	0	6 007 017	0	0	0	70 793 569	540 228	0	0	14 863 595	94 412 731	984 852	0	
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	1 982 701	40 546	782 076	0	496 073	1 207 457	578 849	0	616 885	0	462 736	2 654 380	0	146 279	505 222	675 262	0	0	0	0	1 160 687	
Volume importé depuis un service extérieur de la Métropole		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%																				40	60	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION																							
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	37 464	0	133 368	0	0	0	12 484	0	1 849 608	0	0	0	4 302 148	40 546	0	0	14 618 133	10 845 285	0	0	
Volume exporté hors Métropole	m ³																						
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	1 557 142	496 753	662 554	1 162 585	453 870	990 613	500 144	65 120	536 159	3 228 437	351 886	2 155 111	54 313 940	442 025	379 964	610 258	67 906 561	625 544	734 857			
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	20 965	0	0	0	0	6 271	431	0	9 862	145 634	0	15 704	1 507 056	22 316	0	56	0	1 728 295	36 442	130 700		
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	1 578 107	496 753	662 554	1 162 585	453 870	996 884	500 575	65 120	546 021	3 374 071	351 886	2 170 815	55 820 996	464 341	379 964	610 314	69 634 856	661 986	865 557			
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	4 242	1 000	1 130	6 616	1 130	10 920	1 965	320	4 130	23 951	690	33 981	745 027	1 080	1 206	1 030	90	838 508	7 000	7 000		
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	13 718	2 383	3 762	3 444	3 737	5 441	4 298	615	4 858	9 239	5 442	5 695	187 486	3 000	3 417	3 419	13 096	273 049	30 000	7 000		
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	114,99	40,97	45,88	64,99	38,05	76,14	41,53	9,25	51,47	194,96	34,21	134,95	1 918,77	42,76	42,11	50,74	53,06	2 954,81	49,67	54,53		
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	80,50	83,07	85,34	86,73	92,47	83,92	87,56	81,96	89,97	87,51	77,37	83,28	86,24	74,14	76,12	91,04	98,44	86,42	70,97	75,78		
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	9,6	7,6	7,1	8,9	3,0	7,6	5,2	5,4	3,8	11,0	8,9	9,8	15,2	11,6	8,2	3,5	0,0	12,9	17,8	14,8		
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	9,2	7,3	6,8	8,4	2,7	7,0	4,8	5,1	3,3	10,5	8,4	9,0	13,9	11,4	7,8	3,3	0,0	11,9	15,8	14,1		
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km									151,43									151,43	0,54	0,31		
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%									1,02%									1,02%	0,22%	0,11%		
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120									120									120	100	100		
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																							
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	8 556	2 159	3 363	3 553	2 442	5 946	3 049	262	4 366	12 438	2 353	9 249	144 369	3 668	2 437	2 758	3 372	214 340	3 057	3 595		
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	21 081	6 648	5 884	7 136	4 764	17 484	5 621		9 693	35 660	5 184	33 024	874 619	11 153	5 968	6 685	7 784	1 058 388	6 677	11 581		
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	25	6	9	16	2	13	6	0	7	21	7	27	289	4	8	4	3	447	10	7		
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,92	2,78	2,68	4,50	0,82	2,19	1,97	0,00	1,60	1,69	2,97	2,92	2,00	3,28	1,45	0,89		2,09	3,27	1,95		
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j									2									2	2	2		
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%									99,8									99,8	100	100		
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u									172									172	NR	NR		
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab									0,80									0,8	NR	NR		
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																							
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	5 214,00	0,00	1 404,00	1 120,00	3 515,00	6 365,00	528,00	0,00	4 916,00	20 366,00	1 866,00	11 434,00	319 571,00	0,00	771,00	8 463,00	0,00	439 010,00	0,00	0,00		
Volume facturé 2020	m ³																		69 634 856	506 500	680 100		
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³									0,0063									0,0063	0,0000	0,0000		
Encours de la dette	M€																						
Epargne brute annuelle	M€																						
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années																						
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019		45 759,00	18 956,00	9 321,00	44 983,00	16 643,00	77 061,00	27 783,00	1 497,00	45 361,00	76 192,00	15 311,00	96 311,00	3 127 643,00	25 457,00	6 480,00	20 237,00	8 160,00	3 663 155,00	NR	NR		
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020		2 810 345,00	1 004 219,00	1 288 289,00	2 287 342,00	842 719,00	1 827 684,00	869 761,00	220 198,00	1 020 954,00	6 232 663,00	651 392,00	3 641 726,00	103 588 133,00	1 441 725,00	863 839,00	745 934,00	1 135 937,00	130 472 860,00	643 043,00	1 211 655,00		
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,63%	1,89%	0,72%	1,97%	1,97%	4,22%	3,19%	0,68%	4,44%	1,22%	2,35%	2,64%	3,02%	1,77%	0,75%	2,71%	0,72%	2,81%	NR	NR		

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Allauch	Carnoux	Gemenos ZI	Le Rove	Marseille	Septèmes	Total Zone Centre	Cassis	Ceyreste	La Ciotat	Roquefort	Total Zone Est	Carry	Châteauneuf	Ensuès	Gignac	Marignane	St-Victoret	Sausset	Total Zone Ouest	Régie de Gémenos	Régie de Plan-de-Cuques	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																								
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€							1,7382					1,6918								1,5458	1,2018	1,4041	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE																								
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	436	0	436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	km					349,85		349,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	km	65,69	40,69	9,34	26,77	839,60	42,88	1 024,97	38,89	19,31	126,56	28,79	213,55	44,78	76,83	27,04	43,61	127,97	37,12	50,14	407,49	29,60	39,90	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	65,69	40,69	9,34	26,77	1 189,45	42,88	1 374,82	38,89	19,31	126,56	28,79	213,55	44,78	76,83	27,04	43,61	127,97	37,12	50,14	407,49	29,60	39,90	
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	95	105	95	105	107	95	106	108	110	107	108	108	96	93	98	97	96	84	96	95	60	60	
VP.046 - Nombre de points noirs	u	2	1	0	2	85	2	92	1	0	5	1	7	0	6	0	3	2	0	0	11	0	0	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	3,04	2,46	0,00	7,47	7,15	4,66	6,69	2,57	0,00	3,95	3,47	3,28	0,00	7,81	0,00	6,88	1,56	0,00	0,00	2,70	0,00	0,00	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,03	1,03	-	1,10	18,58	0,02	20,77	0,13	0,37	1,31	0,09	1,90	0,69	0,72	0,00	0,46	3,88	1,00	0,26	7,01	0,089	0	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,01	0,51	0,00	0,82	0,31	0,01	0,30	0,07	0,38	0,21	0,06	0,18	0,31	0,19	0,00	0,21	0,61	0,54	0,10	0,34	0,06	0,00	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	100	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille	
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	90	100	100	110	100	100	110	110	110	40	102	110	110	110	110	110	110	110	110	NR	NR	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'ÉPURATION																								
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Niolon	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	63 340,90	605,30	STEP La Ciotat/Ceyreste	2 522,20	293,00	3 420,50	706,60	936,40	251,10	STEP Marignane	2274,80	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	4 168,90	STEP Marseille	STEP Marseille
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	63 300,00	40,90	STEP Marseille	60 927,90	364,00	STEP La Ciotat/Ceyreste	2 118,00	310,00	2 792,00	805,26	1004,88	290,40	STEP Marignane	2884,68	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	4 985,22	STEP Marseille	STEP Marseille
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	100	0	STEP Marseille	100	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	100	0	STEP Marseille	100	100	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	349	0	STEP Marseille	349	21	STEP La Ciotat/Ceyreste	96	11	128	23	21	12	STEP Marignane	102	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	158	STEP Marseille	STEP Marseille
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire		STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	366	2	STEP Marseille	368	24	STEP La Ciotat/Ceyreste	104	12	140	28	27	12	STEP Marignane	104	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	171	STEP Marseille	STEP Marseille
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	Arrêt définitif de la STEP	95,4	0,0	STEP Marseille	95,3	87,5	STEP La Ciotat/Ceyreste	92,3	91,7	91,4	82,1	77,8	100,0	STEP Marignane	98,1	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	90,9	STEP Marseille	STEP Marseille
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	4,40	11 323,00	5,90	STEP Marseille	11 333	162,90	STEP La Ciotat/Ceyreste	1 003,40	71,60	1 238	257	257	75	STEP Marignane	868	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	1 457	STEP Marseille	STEP Marseille
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	100	100	100	STEP Marseille	100	100,00	STEP La Ciotat/Ceyreste	100	100	100	100	100	100	STEP Marignane	100	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100	STEP Marseille	STEP Marseille
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																								
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	6 196	1 866	139	2 030	122 880	3 171	136 282	2 250	1 488	9 407	1 833	14 978	2 598	5 045	1 914	3 711	8 122	2 457	2 747	26 594	2 114	3 330	
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	16 811	6 641	0	4 836	854 884	10 777	893 949	6 059	3 515	31 780	5 166	46 520	5 790	16 748	4 840	9 204	32 397	6 477	7 631	83 087	4 675	10 213	
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	7 390	1 868	139	2 047	124 785	3 282	139 511	2 298	1 596	9 515	1 897	15 306	2 634	5 086	2 299	3 727	8 151	2 497	2 753	27 147	2 997	3 600	
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	83,84	99,89	100,00	99,17	98,47	96,62	97,69	97,91	93,23	98,86	96,63	97,86	98,63	99,19	83,25	99,57	99,64	98,40	99,78	97,96	70,54	92,50	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	1	26	0	27	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000Hab	0,00	0,00	0,00	0,21	0,03	0,00	0,03	0,00	0,67	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	6	0	0	3	224	1	234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,97	0,00	0,00	1,48	1,82	0,32	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIÈRE																								
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL du département et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Volume facturé année 2020	m ³	1 008 399	426 786		304 767	47 459 172	576 084	49 775 208	632 988	209 303	2 512 636	340 588	3 695 515	490 817	819 645	281 219	463 462	1 801 327	346 582	519 415	4 722 467	343 931	663 137	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Encours de la dette	M€											89,70												
Épargne brute annuelle	M€											17,40												
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années											5,16												
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,98%	1,87%	0,00%	2,55%	3,70%	2,42%	3,62%	1,33%	2,19%	1,32%	0,81%	1,33%	0,99%	4,20%	4,37%	3,79%	2,67%	3,57%	0,82%	2,83%	0,00%	0,00%	
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019	€	32 795,22	13 956,74	0,00	12 609,81	2 962 145,59	21 773,83	3 043 281,19	13 834,19	7 277,94	50 340,69	3 913,29	75 366,11	7 522,34	49 475,66	17 561,45	24 781,74	64 916,83	18 331,91	5 970,00	188 559,93	0,00	0,00	
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020	€	1 660 189,99	745 930,13	131 767,70	494 265,77	80 148 467,93	901 346,60	84 081 968,12	1 037 861,00	332 099,00	3 815 393,00	483 393,00	5 668 746,00	756 986,00	1 177 339,00	401 504,00	653 439,00	2 433 927,00	513 283,00	726 735,00	6 663 213,00	402 796,00	857 369,00	

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CARNOUX**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FENESTRELLE (CARNOUX) Procédure de protection en cours
 Station de production : CARNOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,2 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,3 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0.02 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Nom du réseau de distribution : **CASSIS**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE
 Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CASSIS Procédure de protection en cours
 Station de production : CASSIS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,9 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 21,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,017 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr

	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

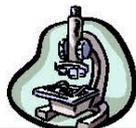


Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM
 Station de production : VALTREDE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 66 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **GEMENOS Z.I**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : **COULIN (Z.I) FORAGE 1** Procédure de protection terminée
 Station de production : **COULIN (Z.I)**

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 11,1 mg/L Valeur moyenne : 11 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 30,3 °F Valeur minimale atteinte : 29,6 °F Valeur maximale atteinte : 31,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA CIOTAT-CEYRESTE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CIOTAT Procédure de protection en cours
 Station de production : LA CIOTAT



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 91 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,1 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 24,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,043 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 165 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,033 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



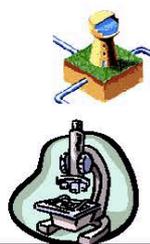
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE SAINTE-MARTHE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIITS SAINT JOSEPH Procédure de protection terminée
 Captage : SAINTE-MARTHE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINTE-MARTHE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 759 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 100 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 100 Valeur moyenne : 20,6 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 25,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 7320 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,043 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE ST BARNABE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-BARNABE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-BARNABE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 217 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,6 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 20,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,058 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE VALLON D'OL**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
 Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 372 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEFORT-LA-BEDOULE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA GARE (R-L-B) Procédure de protection en cours
 Station de production : LA GARE (R-L-B)



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,4 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 23,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,055 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS-VILLE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE
 Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-PONS FORAGE DU VEZE Procédure de protection terminée
 Captage : SAINT-PONS GALERIE Procédure de protection terminée
 Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F2 Procédure de protection terminée
 Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F3 Procédure de protection terminée
 Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F4 Procédure de protection terminée
 Captage : SAINT-PONS PUITES DU VEZE Procédure de protection terminée
 Station de production : GEMENOS-VILLE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 94,7 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,1 mg/L Valeur moyenne : 2,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,3 °F Valeur minimale atteinte : 23,6 °F Valeur maximale atteinte : 25,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

94,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PLAN-DE-CUQUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
 Station de production : VALLON D'OL

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 68 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

MAIRIE	Etudes/ Travaux	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
1°/7°				
	Travaux	Rue Rouget de l'Isle - 1°	EU	Renouvellement réseau EU DN 300 sur 80 ml
	Travaux	Bd Longchamp - 1° (Galerie du Canal)	AEP	Enlèvement des conduites d'eau abandonnées
	Etudes	Cours Jean Ballard - Quai de Rive Neuve, Rue Breteuil, avenue de la Corse, Cours Pierre Puget	EU	études complémentaires SMRU II (pompage Prohibé, création d'un nouveau DO sur le C14, réhabilitation du DO Ballard, stockage en ligne en réseau cours Pierre Puget et ancien DO des Catalans)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
	Travaux	Escalier du Prophète - 7°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 200 sur 250 ml
2°/3°				
	Travaux	Bd de Plombières - 3°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 300 sur 531 ml
	Travaux	Rue d'Orange / Bd Boyer - 3°	AEP	Extensions et bouclage réseau 2 fois 40 m DN 100
	Travaux	Impasse Junot - 3°	EU	Modification et extension réseau EU
	Etudes	Boulevard Voltaire, Boulevard Camille Flammarion, rue Bernard Dubois, Boulevard de Paris	EU	études complémentaires SMRU II (Optimisation du stockage dans le Bassin de rétention Jules GUESDE, Rehausse des DO Gibbes et Arenc, stockage dans l'ancienne galerie du Canal)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
4°/5°				
	Travaux	Bd Flammarion - 4° (Galerie du Canal)	AEP	Réhabilitation ouvrage visitable suite à enlèvement des conduites
	Etudes	Place Brossolette, rue Georges, rue Saint Michel, rue Fontange, rue de Lodi	EU	études complémentaires SMRU II (Reprise du DO Brossolette, stockage en ligne dans la rue Georges et à l'aval de la Place Jean Jaurès)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
6°/8°				
	Travaux	Avenue de Montredon - 8°	EU	Renouvellement et dilatation Collecteur SUD DN 500 grès sur 165 ml
	Travaux	Rue Callelongue - 8°	EU	Extension DN 200 sur 160 ml
	Travaux	Rue Borde - 8°	EU	Réhabilitation par gainage du réseau DN 450 sur 280 ml
	Travaux	Rue Louis Maurel - 6°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 300 sur 105 ml
	Travaux	Plage de la Pointe rouge - 8°	EU	Renouvellement du réseau EU sur 250 ml grès DN 200
	Travaux	Quai Tiboulen - 8°	EU	Renouvellement du réseau EU sur 40ml grès DN200
	Travaux	avenue Mistral/ av du Général Négrier - 8°	EP	extension du réseau EP sur 130ml
	Etudes	Huveaune	EP	Etude des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours et campagne d'analyses

MAIRIE	Etudes/ Travaux	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
	Etudes	avenue du Prado	EU	études complémentaires SMRU II (Reprise du DO du C18bis sur le rond-point du Prado)
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
9°/10°				
	Travaux	Rue Théodore Cayol - 9°	EU	Extension réseau EU DN 200 sur 30 ml
	Etudes	Huveaune	EP	Etude des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours et campagne d'analyses
	Etudes	Chemin de Sormiou, rue de la Chaîne, Chemin de Baumette Morgiou, rue Curtel, boulevard Ganay	EU	études complémentaires SMRU II (Stockage dans le Premier Emissaire à l'aval du bassin Ganay, Passage en séparatif ou stockage unitaire sur l'enclave unitaire de Beauvallon, déconnexion d'une antenne pluviale sur le Collecteur 19, reprise du DO Lazer)
11°/12°				
	Travaux	Boulevard Henri Fabre - 12°	EU	extension réseau EU sur 45 ml
	Travaux	Traverse du Commandeur - 12°	EU	création antenne sanitaire en refoulement PEHD 80
	Travaux	Rue du Docteur Cauvin - 12°	EU	création antenne sanitaire en refoulement PEHD 80
	Travaux	Bd des Libérateurs - 12°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 160 ml + bouclage
	Travaux		AEP	usine de St Barnabé - réhabilitation GC
	Etudes	Huveaune	EP	Etude des conditions de retour de l'Huveaune dans son cours et campagne d'analyses
13°/14°				
	Travaux	Avenue Zoccola - 14°	EU	Remplacement réseau EU sur 80 ml
	Travaux	Rue Roux de Corse - 13°	EU	Extension réseau EU sur 30 ml
	Travaux	Tse de la Baume Loubière - 13°	EU	Extension réseau EU sur 260 ml
	Travaux	Bd Kraemer - 14°	EU	Réhabilitation par gainage réseau DN 200 sur 170 ml
	Travaux	Bd Lagnel - 13°	AEP	Extensions et bouclage réseau 160 ml DN 100
	Travaux	Bd Burel - 14°	EP	Réhabilitation de l'ouvrage pluvial
	Travaux	Noues Château Gombert	EP	Reprofilage Noues sur 50 ml
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale de la Grave les Medecins	EU/EP	extension réseau EU et bassins de rétention phase 1.1
	Travaux	Desserte sanitaire et pluviale de la Grave les Medecins	EU/EP	extension réseau EU et bassins de rétention phase 1.2
	Travaux	Bassin de rétention Delprat-Fournacle	EP	Bassin de rétention 2380 m3
	Travaux		AEP	réservoir Batarelle - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir party bas - réhabilitation GC
	Travaux		AEP	usine de Ste Marthe - réhabilitation GC

MAIRIE	Etudes/ Travaux	Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
15°/16°				
	Travaux	Chemin du Littoral - 16°	EU	Extension réseau DN 200 sur 110 ml
	Travaux	Traverse Marie Dominique - 15°	EU	Extension réseau DN 200 polypro sur 40 ml
	Travaux	Traverse Fabre - 16°	EU	Renouvellement conduite DN 200 sur 50 ml
	Travaux	Impasse Pichou - 16°	EU	Création d'une antenne sanitaire en refoulement
	Travaux	Tse du Cimetière - 15°	EU	Réhabilitation par gainage conduite DN 300 sur 75 ml
	Travaux	Traverse de l'église - 15°	AEP	Extension réseau DN 51/63 PEHD sur 45 ml
	Travaux	Chemin de Mimet - 15°	EP	Création d'un radier béton sur 35 ml (Ruisseau des cadeneaux)
	Travaux		AEP	réservoir verduron - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir borels - motorisation de vannes
	Travaux		AEP	réservoir pichou - motorisation de vannes
	Etudes	Marseille Arrondissements 1, 2, 3, 4, 5, 6 ,7 , 8, 15	EU	Etude de faisabilité détaillée d'un tunnel de stockage des effluents unitaires
CANAL				
	Travaux	Adresse diverses	AEP	Pose de clôtures sur le canal de Marseille et ses dérivations

Commune	Travaux/ Etudes	Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux
ALLAUCH				
CARNOUX	Travaux	Avenue de Lattre de Tassigny	AEP	extension réseau AEP dn 100 sur 215 ml
CARNOUX	Travaux	Rue de la République	EU	Réhabilitation par gainage dn 200 sur 300 ml
CARNOUX	Travaux	Rue Paul Verlaine	EU	réhabilitation et dévoiement réseau EU sur 30 ml
CARNOUX	Travaux	Rue Beaudelaire	EU	Renouvellement réseau EU sur 25 ml
CARNOUX	Travaux	Renforcement AEP Carnoux	AEP	1100 ml DN 400 entre le réservoir des Lavandes et HdV
CARNOUX	Travaux	ZA du Mussuguet	EP	redimensionnement du réseau pluvial
CARNOUX	Travaux		AEP	réservoir des lavandes motorisation + vidange
CARRY	Travaux	chemin des Muriers	AEP	extension réseau AEP sur 170ml
CARRY	Travaux	Square jean Biancotto	EU	réhabilitation par gainage dn 250 sur 70ml
CARRY	Travaux	Chemin des Marchandises	EU	Extension réseau sanitaire sur 80m
CARRY	Travaux		EU	Station de relevage de Bouchon - réhabilitation
CARRY	Travaux		EU	station de relevage Marine du Jas - sécurisation
CARRY	Travaux		EU	STEP - diverses améliorations (ventilation/stockage)
CASSIS	Travaux	Montée du château / rue de l'Arène	EU	Remplacement de la canalisation d'eaux usées sur 55ml avec la reprise de 2 branchements
CASSIS	Travaux		AEP	réservoir vallon des Anglais - réhabilitation GC
CASSIS	Travaux		EU	Station de pompage de l'Arène - réhabilitation local exploitation
CASSIS	Travaux		EU	station épuration Cassis - réhabilitation GC
CASSIS	Travaux	chemin des bassins	AEP	Modernisation de la filière filtration de l'usine de production d'eau potable de CASSIS
CEYRESTE	Travaux	Chemin d'Aubagne	EU	Réhabilitation réseau sanitaire sur 70m
CHATEAUNEUF	Travaux	Montée de la vierge noire (Montée des Ruines)	EU	extension sur 200 ml en dn 200 mm
CHATEAUNEUF	Travaux	Rue Louis Abbadie (prop privée)	EU	réhabilitation par gainage sur 344 ml (lutte contre les ECPP)
CHATEAUNEUF	Travaux	Chemin des Courrens	EU	réhabilitation par gainage sur 204 ml (lutte contre les ECPP)
CHATEAUNEUF	Travaux	Bd des Arbousiers	EU	réhabilitation par gainage sur 40 ml
CHATEAUNEUF	Travaux	BR Valampe	EP	clôture du bassin

Commune	Travaux/ Etudes	Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir Chef lieu Haut - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir Chef lieu Bas - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	réservoir La Mède - motorisation de vannes
CHATEAUNEUF	Travaux		AEP	Usine de Valtrède - réhabilitation GC
CHATEAUNEUF	Travaux		EU	pompage du Jai - augmentation de capacité
ENSUES	Travaux	Boulevard Tempete	EU	extension EU sur 85ml + refoulement sur 125ml + station relevage
ENSUES	Travaux		EU	station épuration - réhabilitations diverses
ENSUES	Travaux		AEP	réservoir bonne mère
GIGNAC	Travaux	CD 48 A	EU	extension réseau EU sur 40 ml en dn 200 mm
GIGNAC	Travaux	Allée de Laure/Rue Aplhonse Daudet	EU	réhabilitation par gainage sur 500 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Impasse des Champs	EU	réhabilitation par gainage sur 300 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Rue Jean Monnet / Av Combattants AFN / Rue Adolphe Sax	EU	réhabilitation par gainage sur 220 ml (lutte contre les ECPP)
GIGNAC	Travaux	Avenue Georges Pompidou	EP	lié à un PC (PORFIRO) . Extension réseau pluvial (fiche SD AM 002)
GIGNAC	Travaux		AEP	réservoir St Michel - motorisation vannes
GIGNAC	Travaux		EU	STEP - gros entretien
GEMENOS	Travaux	réservoir coulin	AEP	motorisation vannes
LE ROVE	Travaux	Route de Niolon piste DFCI chemin de la Bergerie	EU	transfert des effluents des calanques de la Vesse et de Niolon vers le village
LA CIOTAT	Travaux	Traverse Picoussin / place Cornille	EU	extension du réseau EU sur 40 ml
LA CIOTAT	Travaux	Rue Castel	EU	Extension réseau EU sur 25 ml
LA CIOTAT	Travaux		AEP	réservoir St Antoine - réhabilitation GC
LA CIOTAT	Travaux		AEP	usine de production d'eau potable - motorisation
LA CIOTAT	Travaux		EU	STEP diverses améliorations
MARIGNANE	Travaux	Avenue Guillaumet	EU	Renouvellement réseau EU dn 200 mm sur 460ml
MARIGNANE	Travaux	chemin des Vignes	EU / AEP	dilatation AEP sur 160 ml en Dn 100 /extension réseau EU Dn 200 sur 120 ml
MARIGNANE	Travaux	Rue Bernard Hinault	AEP	extension réseau AEP Dn 100 mm sur 135 ml
MARIGNANE	Travaux	Boulevard de la Signore / rue des Lilas	EU	réhabilitation par gainage sur 440 ml (lutte contre les ECPP)

Commune	Travaux/ Etudes	Adresse	EU/AEP /EP	Nature des travaux
MARIGNANE	Travaux	Allée de la Palun	EU	réhabilitation par gainage sur 500 ml (lutte contre les ECPP)
MARIGNANE	Travaux	Avenue de Logos Prolongée	EU	réhabilitation par gainage sur 80 ml (lutte contre les ECPP)
MARIGNANE	Travaux	Rue Jean Monet	AEP	extension réseau AEP Dn 150 mm sur 65 ml
MARIGNANE	Travaux	Desserte EU Bausset-Raphèle	EU	3350 ml DN 200 + 180 ml DN 350 + 4 stations de pompage
MARIGNANE	Travaux		AEP	réservoir Bonne Mère - motorisation vannes
MARIGNANE	Travaux		EU	Pompage des Florides - réfection ouvrages d'arrivée
MARIGNANE	Travaux		EU	STEP - réhabilitation file 3
PLAN DE CUQUES	Travaux	Liaison Rascous Ambrosis	AEP	2000 ml DN 400
ROQUEFORT	Travaux	Carraire des Nouvelles	EU	Extension du réseau d'eaux usées sur 310ml
ROQUEFORT	Travaux	Allée Pierre Sémart	EU	Renouvellement réseau EU DN 200 sur 70 ml
ROQUEFORT	Travaux		AEP	réhabilitation GC
St VICTORET	Travaux	Rue Deschamps	EU / AEP	extension du réseau EU sur 30 ml / AEP sur 50ml
St VICTORET	Travaux	Boulevard Frédéric Mistral	EU	réhabilitation par gainage sur 127 ml (lutte contre les ECPP)
St VICTORET	Travaux	Avenue Jean Jaurès	EU	réhabilitation par gainage sur 253 ml (lutte contre les ECPP)
SAUSSET	Travaux	Promenade de la Corniche	AEP	extension du réseau AEP en Dn 100 mm sur 265 ml (maillage)
SAUSSET	Travaux	Avenue du Général Leclerc	AEP	extension du réseau AEP en Dn 100 mm sur 320 ml (maillage)
SAUSSET	Travaux		AEP	réservoir du Grand Vallat - restructuration Vidange
SAUSSET	Travaux		AEP	surpresseur du Village - réhabilitation GC
SAUSSET	Travaux		EU	Pompage des Boumandariel - rehabilitation GC
SAUSSET	Travaux		EU	Pompage des Baumettes - réfection ouvrages d'arrivée
SAUSSET	Travaux	émissaire en mer de Carry-Sausset	EU	desobstruction de l'émissaire en mer
CT1	Travaux	Adresses diverses	EU	travaux urgents et imprévus
CT1	Travaux	579 ave de Plan de Campagne 13170 LES PENNES MIRABEAU	AEP	Modernisation du complexe de production des GIRAUDETS
CT1	Travaux	Communes de MARSEILLE, CEYRESTE, ROQUEFORT LA BEDOULE	AEP	Installation de postes de chloration relais sur le réseau de distribution d'eau potable du territoire Marseille Provence

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Zone Centre Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021						
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,9472 €	11,95 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	15	0,5397 €	8,09 €
		Tranche 2	m ³	105	1,5877 €	166,71 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m ³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m ³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						244,63 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>			Unité	Quantité (m ³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	1,1402 €	136,82 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m ³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						189,62 €
TOTAL HT						434,25 €
TVA 5,50 %						13,45 €
TVA 10 %						18,96 €
TOTAL GENERAL TTC						466,66 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,89 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Zone Ouest

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,9472 €	11,95 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	15	0,5397 €	8,09 €
		Tranche 2	m ³	105	1,5877 €	166,71 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m ³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m ³	120	0,0420 €	5,04 €
SOUS-TOTAL HT						244,63 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,9653 €	115,83 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m ³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						168,64 €
TOTAL HT						413,27 €
TVA 5,50 %						13,45 €
TVA 10 %						16,86 €
TOTAL GENERAL TTC						443,58 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,70 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Zone Est

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle		1	11,9472 €	11,95 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	15	0,5397 €	8,09 €
		Tranche 2	m ³	105	1,5877 €	166,71 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,1603 €	19,24 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2800 €	33,60 €	
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,0420 €	5,04 €	
SOUS-TOTAL HT					244,63 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	1,0980 €	131,76 €	
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,2900 €	34,80 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1500 €	18,00 €	
SOUS-TOTAL HT					184,56 €	
TOTAL HT					429,19 €	
TVA 5,50 %					13,45 €	
TVA 10 %					18,46 €	
TOTAL GENERAL TTC					461,10 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,84 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Régie de Gémenos

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	100	0,4563 €	45,63 €
		Tranche 2	m ³	20	0,6476 €	12,95 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m ³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m ³	120	0,0532 €	6,38 €
SOUS-TOTAL HT						98,56 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,4180 €	50,16 €
Opérateur/gestionnaire	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,6385 €	76,62 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m ³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						144,78 €
TOTAL HT						243,34 €
TVA 5,50 %						5,42 €
TVA 10 %						14,48 €
TOTAL GENERAL TTC						263,24 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						2,19 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Régie de Plan-de-Cuques

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle		1	35,74 €	35,74 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	1,0002 €	120,02 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2800 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,0409 €	4,91 €
SOUS-TOTAL HT					194,27 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle	m ³	120	0,1574 €	18,89 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,4444 €	53,33 €
Opérateur/gestionnaire	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,6385 €	76,62 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1500 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT					166,84 €
TOTAL HT					361,10 €
TVA 5,50 %					10,68 €
TVA 10 %					16,68 €
TOTAL GENERAL TTC					388,46 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,24 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	3	<p>Avt n°1 : Prendre en compte certaines incidences du report du démarrage de la délégation initialement prévue le 01/01/2014 au 01/07/2014 - prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA - Mettre en cohérence les différents articles du contrat relatifs au rachat des compteurs : les articles 10;10, 14;1 et l'annexe AO7 ont été modifiés en ce sens ; l'article 35.2 n'a pas été corrigé - corriger des erreurs matérielles ou incohérences entre certains articles et annexes et apporter certaines précisions.</p>	28/10/2014
						<p>Avt n°2 : au terme de la première année d'exploitation du Service, il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions contractuelles afin de prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certaines adaptations ou précisions à des engagements du Délégué ou à des dispositions contractuelles qui se sont avérées indispensables dans le cadre de l'exploitation du service; - la clarification de la définition et des modalités de calcul de certains indicateurs de performance et des pénalités associées, au terme d'un important travail conjoint avec les services de la Communauté urbaine et du Délégué; - les incidences de la Loi Hamon relative à la consommation en modifiant certaines dispositions du Règlement de Service, - l'évolution de la répartition des prestations mutualisées; - l'adaptation du Barème de Prix; - la collaboration du délégataire dans la démarche menée par la Communauté Urbaine en termes d'économies d'eau dans le cadre du contrat "CONPERE" avec l'Agence de l'Eau; - la mise en place de modalités spécifiques de facturation des consommations d'eau des Grands Comptes et, à titre d'échange dans le respect de l'équilibre économique du Contrat, l'assouplissement des horaires d'accueil physique des agences Est et Ouest du territoire communautaire; - les demandes de la Communauté urbaine, qui représentent des charges supplémentaires pour le Délégué et qui visent à : <ol style="list-style-type: none"> 1) compléter les engagements du Délégué portant sur les travaux de sécurité des ouvrages du service, en particulier en termes d'accès et de surveillance; 2) la prise en charge par le Délégué de travaux de renouvellement de quelques vannes anciennes de DN> 300 mm, non prévus initialement dans le contrat; 3) la diminution du nombre de boîtes de lavage à équiper, dans le cadre de la télérelève, à la charge du Délégué par rapport aux prévisions du contrat et le reparamétrage de certaines d'entre elles. - les demandes du Délégué, qui représentent des économies de charges pour le délégataire et qui visent, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat, à : <ol style="list-style-type: none"> 1) revoir les délais relatifs à certains de ses engagements (obtention de la certification NF Services, capteurs, qualité, ombrières), 2) diminuer le nombre de branchements à renouveler par le Délégué sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019. - certaines incohérences et erreurs matérielles résiduelles. 	19/01/2016

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
<p style="text-align: center;">CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE</p>	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	3	<p>Avt n°3 : De nouvelles évolutions contractuelles sont apparues nécessaires afin de prendre en compte les principaux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution du schéma organisationnel de la Structure Juridique Dédiée (SJD) et les incidences contractuelles associées, notamment en termes de prestations mutualisées. Dès l'origine, le contrat prévoit la mutualisation entre la Structure Juridique Dédiée et le groupe SEM. L'article 5 et les annexes 10 et 11 prévoient notamment la mutualisation de prestation de SEM vers SEMM pour les missions d'appui stratégique et de conseil (Direction générale, Direction Ressources Humaines, Finances, Achats Management), les activités de médecine du travail, d'expertise réseaux, de gestion des crises et du laboratoire, ainsi que Bronzo TP pour la réalisation des travaux d'entretien de réseaux et Somei pour l'infogérance du système d'information). Le schéma organisationnel mis en place depuis le 1/10/2016 prévoit l'intégration de la chloration, clientèle, atelier, CDT au sein de de la structure juridique dédiée. Par conséquent, de nouvelles prestations sont prévues au contrat vis-à-vis des autres structures du Groupe SEM. Un compte de résultat annuel permet le suivi des prestations mutualisées avec la SEM. En outre, le schéma organisationnel au 1/10/2016 prévoit la mise à disposition par la SEM, par convention individuelle, de 60 ETP affectés aux fonctions support (ressources humaines, finances, communication, juridique...). Chaque année, un état des coûts associés au personnel mis à disposition sera transmis à la Métropole. Cette organisation est neutre économiquement. Elle est par ailleurs pertinente en termes d'expertise ; • le nouveau schéma de gouvernance à mettre en place. Lors des 3 premières années de la délégation, il est clairement apparu la nécessité de faire évoluer le schéma de gouvernance tel que prévu au contrat et dans ses annexes afin de le rendre plus opérationnel et efficient ; • la révision de conditions tarifaires et d'abonnement. Certains abonnements nécessitent des modifications (cas de l'abonnement « fourniture d'eau mobile ») et deux nouveaux abonnements seront introduits (abonnement « jardins familiaux ou solidaires», abonnement « espace public- eau brute») pour mieux répondre aux besoins rencontrés ; • la révision du Règlement de Service. Il est prévu d'inclure les évolutions tarifaires précitées ; • la modification de certains Indicateurs de performance. Certaines évolutions d'indicateurs de performance contractuels (définitions, valeurs cibles) ont été identifiées par la Métropole comme nécessaires pour mieux évaluer la qualité et performance du Service ; • les nouvelles mesures en matière de Cybersécurité : les évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) s'appliquent au Service de l'Eau du territoire de Marseille Provence. Par ailleurs, les 	15/05/2018

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
<p style="text-align: center;">CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE</p>	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	<p>Avt n°4 : En 2019, la Métropole a réalisé un audit quinquennal juridique, financier et technique de la délégation du Service public de l'Eau qui a montré la performance du Service délégué. Néanmoins, des préconisations d'adaptation, d'amélioration ont été formulées qui donnent lieu à la rédaction de l'avenant quinquennal.</p> <p>Les principales évolutions contractuelles du présent avenant concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cybersécurité : l'avenant 3 avait mis à la charge du délégataire la mise en œuvre, à frais avancés, des évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV). Le présent avenant permet d'acter les modalités de prise en charge de ces coûts d'investissement et de fonctionnement jusqu'à la fin du Contrat, grâce à un effort consenti par le Délégataire et à une baisse de certaines charges, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat. • Les évolutions organisationnelles du Délégataire, en vue d'améliorer la productivité, ainsi que la baisse des prestations mutualisées suite à l'arrêt du laboratoire SEM. • L'optimisation du système d'évaluation de la performance (ajout de nouveaux indicateurs, nouvelles modalités d'obtention de l'intéressement...). • Fonds d'aide aux plus démunis : nouvelles modalités d'attribution permettant d'améliorer la performance du fonds et la résorption du reliquat. • Evolution de la grille tarifaire en vue d'une simplification et d'une baisse du tarif agricole pour accompagner les projets d'agriculture urbaine. • Le volet patrimonial : requalification des biens délégués, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de régularisation des servitudes, introduction d'indicateur de suivi de l'état du patrimoine, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de contrôles réglementaires des bâtiments et ouvrages, notamment sur la réglementation amiante. • Le volet financier : optimisation du reporting financier, nouvelles modalités d'actualisation du Compte d'Exploitation Prévisionnel, forfaitisation du taux de charges semi-directes et indirectes des travaux, augmentation du délai de reversement de la surtaxe. • La qualité de l'eau : ajout d'indicateurs sur le suivi, prise en compte de paramètres émergents dans les analyses. • L'introduction de nouvelles prestations accessoires. • La modification du Règlement de Service en vue d'une mise en conformité juridique et afin de prendre en compte des évolutions tarifaires exposées plus haut. 	

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre pour Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-Les-Vallons, Zone Industrielle de Gémenos	SERAM	11/12/2013	15 ans	31/12/2028	6	<p>Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et porter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA.</p> <p>Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 43 du contrat de délégation.</p> <p>Avt n°3 : Suite au retour d'expérience de la première année dans l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement et du pluvial - Secteur Centre, le présent avenant a pour objet de clarifier des engagements du délégataire, adapter des engagements du délégataire, harmoniser des engagements entre les différents contrats de délégation, négocier de nouveaux engagements, corriger quelques erreurs matérielles.</p> <p>Avt n°4 : Réalisation d'une unité de valorisation du biogaz produit à l'usine des boues de Marseille</p> <p>Avt n°5 : Mise en cohérence filière des boues et adaptation et clarification de divers engagements</p> <p>Avt n°6 : Modification du règlement de service</p> <p>Avt n°7 : A la suite de cet audit, les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'actions de lutte contre les odeurs et l'hydrogène sulfuré (H2S) dans les ouvrages, - Prise en compte d'évolutions fiscales relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Foncière (TF), - Diagnostic de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) - Gestion patrimoniale (inventaires des biens, servitudes, diagnostic des réseaux visitables, conformité et entretien des bâtiments) - Partage de la surperformance économique - Création d'un fonds de solidarité - Evolution de la gestion du réseau pluvial. - Evolutions du contrôle de l'activité déléguée (nouveaux indicateurs de suivi, contrôle des achats, instances de gouvernance). 	<p>28/10/2014</p> <p>27/01/2015</p> <p>07/10/2015</p> <p>01/08/2017</p> <p>28/12/2017</p> <p>28/12/2017</p> <p>30/12/2020</p>

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest pour Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-Les-Martigues, Ensues-La-Redonne, Gignac-La-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	<p>Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA</p> <p>Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation.</p> <p>Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements</p> <p>Avt n°4 : Modification du règlement de service</p> <p>Avt n°5 : Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables, projet de méthanisation à Marignane). 	<p>28/10/2014</p> <p>21/01/2015</p> <p>28/12/2017</p> <p>28/12/2017</p> <p>31/12/2020</p>

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est pour Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-La-Bédoule	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	<p>Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA</p> <p>Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation.</p> <p>Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements</p> <p>Avt n°4 : Modification du règlement de service</p> <p>Avt n°5 : Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables). 	<p>28/10/2014</p> <p>21/01/2015</p> <p>28/12/2017</p> <p>28/12/2017</p> <p>31/12/2020</p>

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

DSP EAU - Société Eau de Marseille Métropole (1)	2019	2020
VENTES DE PRODUITS & SERVICES	146 707 628	147 838 050
Ventes d'eau HORS Collectivité & Ag. de E	99 991 700	102 065 012
Chiffre d'affaires - Tarif général	40 355 394	40 382 921
Chiffre d'affaires - Tarif immeubles collectifs	42 166 665	44 332 372
Eau potable au tarif Espaces Verts	6 391 338	6 316 540
Eau potable au tarif Industriel	1 857 735	1 750 481
Eau potable au tarif Espace public	1 009 695	877 296
Eau potable autres tarifs (agricole, jauge,...)	2 096 451	2 018 261
Vente d'eau brute au consommateur final	473 880	429 774
Vente d'eau potable en gros	1 284 045	1 330 323
Vente d'eau brute en gros	4 356 498	4 627 044
Redevances Collectivité & Agence de l'Eau	35 582 894	35 918 873
Redevance prélèvement	4 077 053	3 817 177
Part Collectivité - exploitation du service	15 891 971	16 128 475
Pdts p/Agence Eau-pollution	15 613 869	15 973 222
Redevances Collectivité & Agence de l'Eau - Autres		
Travaux	4 762 475	3 704 963
Prestations de services	6 306 909	5 686 009
Ventes de marchandises (compteurs, etc.)		
Produits des activités complémentaires	63 650	463 193
PRODUCTION IMMOBILISEE	371 633	197 678
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368 368	543 549
PRODUITS FINANCIERS		3 830
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 360	3 994
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 998 626	32 875 693
TRANSFERTS DE CHARGES	9 425 622	10 068 297
PRODUITS	187 876 236	191 531 091

DSP EAU - Société Eau de Marseille Métropole (2)	2019	2020
ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 330 842	7 347 624
SERVICES EXTERIEURS	47 945 587	46 634 689
Sous-traitance générale	6 736 602	7 688 187
SEM- support stratégiq.conseil	965 125	1 202 077
SEM- autre (labo, expertise,...)	807 653	271 314
Sous-traitance liée à l'informatique - infogérance	3 572 005	4 454 159
Sous-traitance gale & divers	1 391 819	1 760 637
Redevances de crédit-bail		
Locations, droits de passage et servitudes diverses	2 673 514	2 596 716
Charges locatives et de copropriété	1 471 413	1 513 104
Entretien et réparations	36 592 834	34 326 960
Adduction	645 610	795 134
Production	881 731	1 015 875
Distribution	3 040 451	1 873 058
Sur biens techniques	2 511 893	1 839 461
Entretien à refacturer	457 930	301 700
Sur biens mobiliers	117 726	130 570
Renouv.programmé canalisations	18 955 560	17 612 736
Renouv.programmé branchements	4 846 441	4 483 600
Renouv. progr. équipés réseau	1 755 576	1 760 056
Renouv. programmé autr.équipés	2 100 120	2 105 504
Renouv.progr.génie civil autre	540 400	512 000
Renouv.progr.génie civil canal	560 506	1 685 327
Renouv.non progr.canalisations, etc.	112 195	134 781
Remplact fonctionnel compteurs	66 696	77 100
Autres		58
Primes d'assurances	439 866	452 963
Études et recherches	18 440	50 086
Divers	12 918	6 672
Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	48 277 665	47 596 154
Personnel extérieur au service	6 597 180	5 783 291
Rémunérations 'intermédiaires et honoraires	2 959 062	2 704 183
Publicité, publications, relations publiques	532 880	518 268
Transports de biens et transports collectifs du personnel		
Déplacements, missions et réceptions	339 359	298 361
Frais postaux et de télécommunications	1 097 116	1 188 584
Services bancaires et assimilés	191 373	198 106
Divers	36 560 696	36 905 362
Cotisations et concours divers	98 111	93 242
SEM-moyens du personnel MAD	879 692	893 247
Redevance prélèvement	4 077 053	3 817 177
Redevance part Collectivité	15 891 971	16 128 475

DSP EAU - Société Eau de Marseille Métropole (3)	2019	2020
Redevance Pollution	15 613 869	15 973 222
ACHATS + AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	103 554 094	101 578 467
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 559 863	3 903 490
Versement de transport	328 153	327 525
Frais formation	645 139	810 408
Verst libér.taxé apprentissage	-903	110 588
CET (CFE / CVAE)	1 267 701	1 307 208
Taxes foncières	523 626	526 980
Contrib. sociale de solidarité	230 426	236 448
Redev. occup. domaine public (RODP)	453 269	464 857
Autres impôts et taxes	112 452	119 477
CHARGES DE PERSONNEL	26 905 073	29 344 101
Rémunérations du personnel	18 202 959	20 226 188
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 704 442	8 086 654
Autres charges sociales (CE, etc.)	952 086	971 609
Autres charges de personnel (vêtements)	45 586	59 650
Crédit Impôt Compétitivité Emploi		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 582 094	2 515 212
Indemnités et frais de mission et de formation des élus		
Pertes sur créances irrécouvrables	1 341 912	1 334 757
Aides personnalisées et contribution Fonds Solidarité Logement	1 013 000	1 032 470
Charges diverses de gestion courante	227 183	147 985
CHARGES FINANCIERES	1 241 605	1 168 883
CHARGES EXCEPTIONNELLES	349 475	1 389 415
DOTATIONS AUX AMORTISS. ET AUX PROV.	38 425 593	40 177 716
Dotations aux amortissements et aux prov.	35 971 468	36 918 716
Dotations aux amortiss. et aux prov. excep.	2 454 126	3 259 000
CHARGES	176 617 799	180 077 285
RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION avant participation et IS	11 258 437	11 453 806
Participation des salariés	933 200	927 100
RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION avant IS	10 325 237	10 526 706
IMPOTS SUR LES SOCIETES	4 000 827	3 524 480
BENEFICE NET	6 324 410	7 002 226

DSP ASSAINISSEMENT ZONE CENTRE - SERAMM (1)

COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT - PLUVIAL- BIOMETHANE

	REEL CUMUL 2020	REEL CUMUL 2019
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation du service assainissement	72 057 900 €	71 007 954 €
Redevance assainissement	60 029 185 €	59 123 726 €
- Dont Abonnés	55 178 567 €	54 700 752 €
- Dont Industriels	1 333 797 €	841 628 €
- Dont Communes raccordées hors périmètre	3 362 840 €	3 328 822 €
- Dont Apports extérieurs: matière vidange, graisse	153 981 €	252 524 €
Rémunération pluviale	12 028 715 €	11 884 228 €
- Dont part GEMAPI	1 483 475 €	1 465 655 €
Collectivité et autres Organismes Publics	15 691 215 €	15 348 213 €
- Dont part Collectivité	15 691 215 €	15 348 213 €
Chiffre d'affaires lié aux prestations de service et branchements neufs	4 310 730 €	4 831 330 €
Travaux attribués à titre exclusif	2 292 396 €	2 730 183 €
Produits des activités accessoires	356 026 €	663 194 €
Vente de Biométhane	1 662 308 €	1 437 953 €
Produits issus des écritures comptable	9 781 061 €	10 243 360 €
Refacturation personnel SERAMM	2 188 115 €	2 129 127 €
Autres produits de gestion courante	69 752 €	6 948 €
Production immobilisée	6 563 379 €	7 575 443 €
Subventions d'exploitation	67 721 €	- €
Transferts de charge (assurances, personnel: à préciser le cas échéant)	810 768 €	410 267 €
- Dont transferts de charges remboursement assurances	12 854 €	5 880 €
- Dont autres transferts de charges	797 914 €	404 386 €
Reprise sur provisions et amortissements	81 326 €	121 576 €
PRODUITS FINANCIERS	4 548 €	- €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 422 €	100 160 €
TOTAL PRODUITS	101 909 875 €	101 531 018 €

**DSP ASSAINISSEMENT ZONE CENTRE - SERAMM
(2)**

	REEL CUMUL 2020	REEL CUMUL 2019
Collectivité et autres Organismes Publics	15 691 215 €	15 348 213 €
Achats consommables - Fournitures exploitation	1 286 214 €	1 375 815 €
Rabais, remises et ristournes obtenus des fournisseurs	- €	- €
Achats travaux facturables	1 577 632 €	2 001 797 €
Achats travaux immobilisés	5 723 503 €	7 017 437 €
Énergie	2 279 225 €	2 209 762 €
Réactifs et produits de traitement	488 818 €	423 003 €
Analyses	140 201 €	167 086 €
Sous-traitance	10 324 195 €	9 529 134 €
Coûts d'élimination des boues et des déchets d'assainissement	3 671 854 €	4 109 222 €
Entretien et réparations	1 890 582 €	1 804 749 €
Autres dépenses d'exploitation :	5 400 661 €	6 164 516 €
– dont télécommunication, postes et télégestion	234 083 €	249 782 €
– dont engins et véhicules	1 090 094 €	1 185 772 €
– dont Informatique	1 069 942 €	978 178 €
– dont assurance	493 464 €	375 341 €
– dont locations mobilières	229 895 €	396 063 €
– dont location immobilières	1 060 376 €	944 792 €
– dont entretien espaces verts	- €	- €
– dont communication / marketing / relations publiques	80 024 €	171 333 €
– dont autres (honoraires, frais de déplacements, frais bancaires...)	1 142 783 €	1 863 256 €
Personnel	29 973 317 €	30 030 994 €
- Salaires bruts	15 970 398 €	15 798 910 €
- Charges cotisations sociales	10 485 944 €	9 913 441 €
- Autres charges sociales	591 732 €	1 174 882 €
-Participation des salariés	555 405 €	776 658 €
-Personnel extérieur	2 369 836 €	2 367 104 €
Redevance d'occupation du domaine public	106 929 €	112 828 €
Redevance biomethane	267 575 €	265 000 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	484 117 €	452 581 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)	1 264 695 €	- 999 874 €

**DSP ASSAINISSEMENT ZONE CENTRE - SERAMM
(3)**

	REEL CUMUL 2020	REEL CUMUL 2019
– CET (composante CFE)	368 205 €	- 2 035 014 €
– CET (composante CVAE)	723 661 €	766 044 €
– Taxes foncières	53 308 €	35 439 €
– Autres (Organic, IFA, Taxes véhicules)	119 521 €	233 657 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 670 820 €	1 656 864 €
EBITDA	19 518 028 €	19 640 155 €
Amortissements biens du domaine privé	624 986 €	620 277 €
Provisions de renouvellement & Amortissements de caducité (Biens du domaine concédé)	10 991 000 €	10 195 262 €
Provisions dépréciations créances clients	1 045 937 €	337 505 €
Autres provisions pour risques	219 498 €	967 706 €
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)	6 717 933 €	7 640 981 €
Charges financières	2 386 781 €	2 574 743 €
Charges exceptionnelles	1 200 €	- 79 117 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	4 398 920 €	5 245 515 €
Impôt sur les sociétés	1 309 700 €	1 941 715 €
RÉSULTAT NET COMPTABLE	3 089 220 €	3 303 800 €

DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAEM (1)
COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT

	2019	2020
TOTAL PRODUITS	5 318 331 €	5 398 296 €
Exploitation du service		
– abonnements		
– redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	3 488 102 €	3 553 486 €
– frais d'accès		
– nouveaux branchements	156 160 €	154 489 €
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	15 935 €	6 954 €
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 199 546 €	1 196 052 €
Autres produits de gestion courante	56 €	63 €
Reprise sur provisions et amortissements	358 036 €	402 775 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	96 163 €	77 275 €
Produits accessoires	4 333 €	7 202 €
CHARGES	8 274 249 €	6 656 305 €
Personnel	1 240 074 €	1 429 330 €
Énergie	419 809 €	412 398 €
Réactifs et produits de traitement	224 110 €	232 218 €
Analyses		
– analyses réglementaires	1 965 €	32 933 €
– autocontrôle	60 201 €	8 611 €
Sous-traitance	439 279 €	460 702 €
Coût d'élimination des boues	564 878 €	572 740 €
Fournitures	23 952 €	21 338 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	444 438 €	423 174 €
– entretien curatif	341 825 €	213 796 €
– Traitement des déchets de curage	51 121 €	25 268 €
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 888 €	8 031 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 550 €	3 551 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	36 386 €	47 762 €
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	31 107 €	30 923 €
– engins et véhicules	47 820 €	64 223 €
– informatique	93 969 €	99 111 €
– assurance	14 882 €	20 520 €
– locations mobilières	2 280 €	
– locaux	34 234 €	35 655 €
– entretien espaces verts	3 605 €	

DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAEM (2)		
COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT	2019	2020
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	36 266 €	9 707 €
– autres (contrats de professionnalisation)		
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	28 391 €	14 401 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CFE)		
– CET (composante CVAE)	5 895 €	- 3 150 €
– Taxes foncières		
– RODP	24 090 €	21 777 €
– Redevance de contrôle de la délégation		
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	8 021 €	8 361 €
Redevance et part des tiers	1 199 546 €	1 196 052 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	89 000 €	90 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	66 723 €	70 386 €
Charges relatives Renouvellement programmé	316 561 €	291 171 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	276 829 €	253 693 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	92 667 €	64 469 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	18 092 €	15 556 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		
Frais de cautionnement - Pénalités	1 002 €	1 378 €
Frais financiers	41 127 €	34 717 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	27 994 €	19 394 €
Charges exceptionnelles	2 706 €	37 271 €
Dotations provision	1 951 965 €	388 838 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 2 955 918 €	- 1 258 009 €

DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAOM (1) COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT	2019	2020
TOTAL PRODUITS	6 093 874 €	6 318 455 €
Exploitation du service		
– abonnements		
– redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	4 078 531 €	4 234 908 €
– frais d'accès		
– nouveaux branchements	135 750 €	125 184 €
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	- 24 237 €	
– autres : Impact Lissage sur 3 ans de l'écart de tarif >5%		
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 405 873 €	1 417 164 €
Autres produits de gestion courante	56 €	4 559 €
Reprise sur provisions et amortissements	195 003 €	389 008 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	65 044 €	144 449 €
Produits accessoires	237 854 €	3 184 €
CHARGES	7 786 870 €	7 106 783 €
Personnel	1 267 708 €	1 376 110 €
Énergie	470 973 €	485 377 €
Réactifs et produits de traitement	116 147 €	125 230 €
Analyses		
– analyses réglementaires	30 716 €	39 918 €
– autocontrôle	66 701 €	11 706 €
Sous-traitance	544 398 €	380 417 €
Coût d'élimination des boues	779 158 €	835 940 €
Fournitures	18 113 €	18 716 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	558 277 €	383 358 €
– entretien curatif	397 588 €	291 245 €
– entretien à refacturer	188 000 €	30 813 €
– Traitement des déchets de curage	10 774 €	11 954 €
– Travaux de mise en valeur et sécurité		
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 888 €	7 870 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 764 €	3 764 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	77 825 €	83 425 €
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	39 104 €	38 054 €
– engins et véhicules	59 063 €	62 175 €
– informatique	88 126 €	95 516 €
– SIG & modélisation		
– assurance	17 837 €	23 799 €
DSP ASSAINISSEMENT ZONE EST - SAOM (2)	2019	2020

COMPTE D'EXPLOITATION - CUMUL COLLECTE - TRAITEMENT

– locations mobilières	- 1 761 €	
– locaux	51 057 €	46 503 €
– entretien espaces verts	6 326 €	6 629 €
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	10 979 €	1 289 €
– autres (contrats de professionnalisation)		
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	12 719 €	15 769 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CFE)		
– CET (composante CVAE)	- 1 845 €	- 1 847 €
– Taxes foncières		
– RODP	48 657 €	43 072 €
– Redevance de contrôle de la délégation		
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	6 809 €	6 987 €
Redevance et part des tiers	1 405 873 €	1 417 164 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	101 000 €	101 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	66 723 €	95 839 €
Charges relatives Renouvellement programmé	350 266 €	340 984 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	91 063 €	65 378 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	157 396 €	107 452 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	47 980 €	26 982 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		
Frais de cautionnement - Pénalités		1 099 €
Frais financiers	60 706 €	54 296 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	50 352 €	45 788 €
Charges exceptionnelles	8 118 €	92 162 €
Dotation provision	572 293 €	334 847 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 1 692 996 €	- 788 328 €

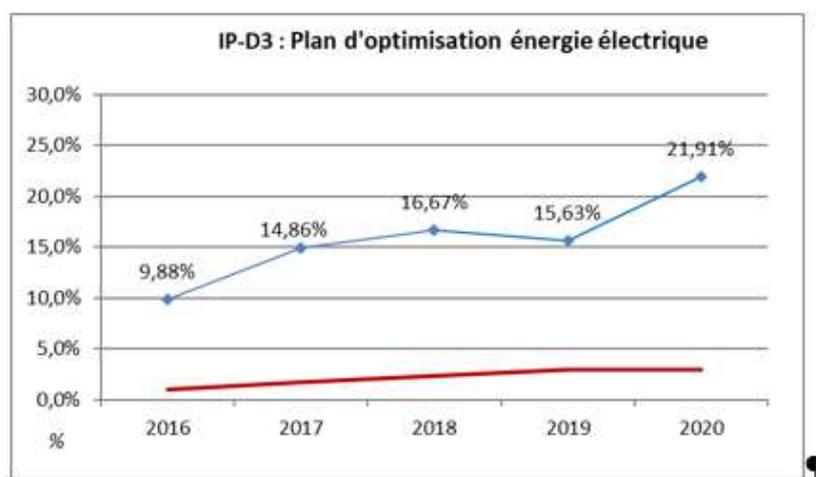
ANNEXE 8 : ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS DE PERFORMANCE

Contrat de l'eau

- **Réduction consommation énergétique :**

Indicateur : baisse de 10% de la consommation électrique sur 15 ans à volume d'eau consommé constant, et sans augmentation en parallèle de l'utilisation des autres énergies, et hors véhicules électriques.

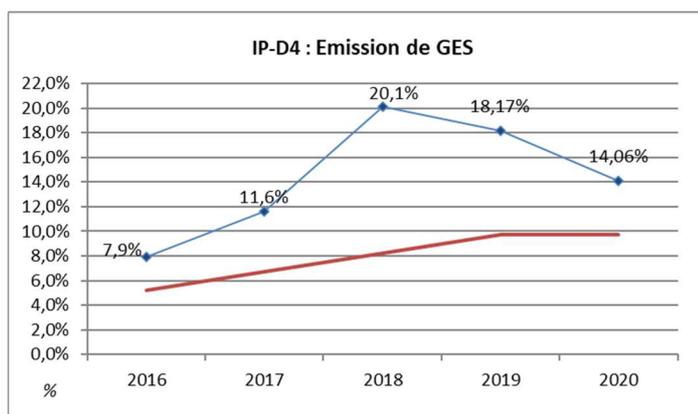
Libellé/Données natives	Valeur cible	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plan d'optimisation énergie électrique	0,666 %/an soit 4,329% au 31/12/2020	5,438%	9,878%	14,863%	16,670%	15,63%	21,908%
Volume annuel d'eau consommé (m3)		71 900 345	72 293 103	73 697 272	68 879 349	71 513 571	72 456 690
Consommation annuelle électrique des ouvrages du service délégué (kWh)		15 371 888	14 730 174	14 185 775	12976 977	13 641 461	12 792 743
Consommation annuelle d'autres énergies des ouvrages du service délégué (équivalent kWh)		182 181	26 651	36 382	62 118	56 136	57 451
Consommation électrique/m3 de référence (base 2010 en kWh/m3)		0,22609					
Consommation d'autres énergies des ouvrages du service délégué de référence base 2010 (équivalent kWh)		186 641					



- **Emission GES :**

Indicateur : baisse des émissions de GES > 1,5 % par an base 2010 :

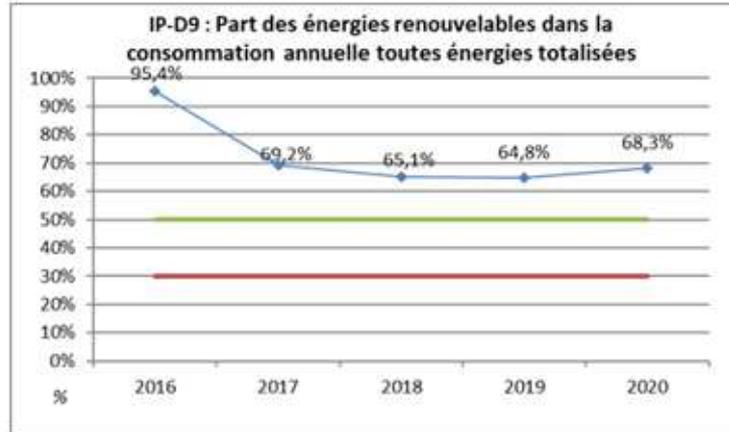
Libellé/Données natives	Valeur cible	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emission de GES	1,5 %/an soit 9,75% au 31/12/2020	4,3%	7,9%	11,6%	20,1%	18,17%	14,06%
Emission de GES année N, selon données natives annexées à cette fiche		10 611	10 210	9 798	8853	9072	9527
Emission GES, base de référence 2010		11 086					



- **Energie renouvelable**

Indicateur : Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées

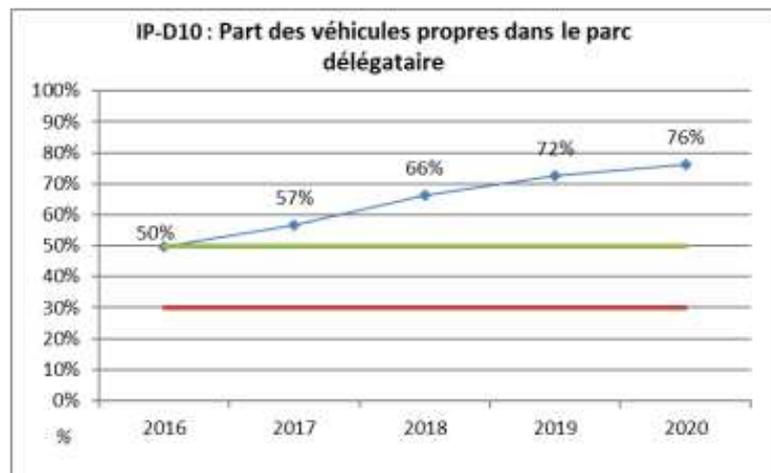
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées	30%	50%	39%	71%	69%	65%	65%	68,3%
Consommation énergétique électrique d'origine renouvelable des ouvrages du service délégué			6 036 244	10 441 640	9 822 000	8 489 399	8 870 957	8 743 642
Consommation totale énergétique électrique des ouvrages du service délégué			15 371 888	14 730 174	14 185 775	13 039 095	13 697 597	12 797 945



- Renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre **100 % de véhicules propres en fin de contrat** :

Indicateur: Part des véhicules propres dans le parc délégataire

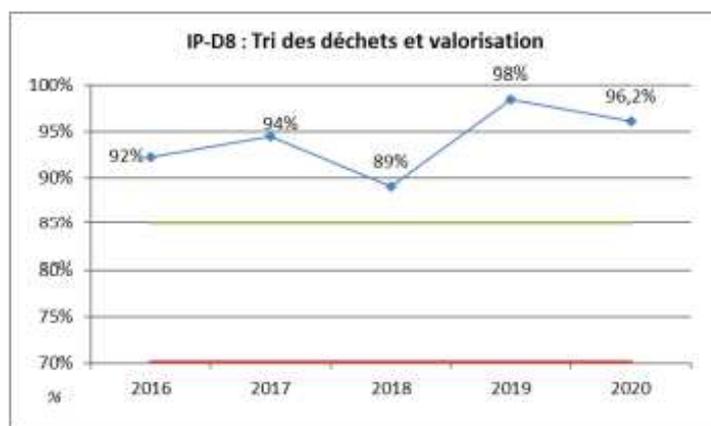
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2016	2017	2018	2019	2020
Part des véhicules propres dans le parc délégataire	30%	50%	50%	57%	66%	72%	76,1%
Nombre de véhicules propres			127	138	156	168	172
Nombre total de véhicules			256	243	235	232	226



- **Tri et valorisation des déchets**

Indicateur : Tri des déchets et valorisation

Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tri des déchets et valorisation	70%	85%	98%	92%	94%	89%	98,5%	96,2%
Part des déchets triés et valorisés (tonne)			2 208	1 719	2 578	1458	2889	328
Part totale des déchets (tonne)			2 265	1 864	2 728	1637	2934	341



Contrats d'assainissement zones Est et Ouest

- **Réduction de la consommation énergétique**

Pour l'assainissement Est en 2020, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 4,2 GWh, en hausse de 3,4 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 15 221, en hausse de 27,6 % par rapport à 2010.

Au final l'indicateur de performance ressort à 276 kWh par raccordé, en baisse de **18,9 %** par rapport à 2010.

Pour l'assainissement Ouest en 2020, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 5,7 GWh, en augmentation de 5,1 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 26 944, en hausse de 18,8 % par rapport à 2010.

Au final l'indicateur de performance ressort à 210 kWh par raccordé, en baisse de **12 %** par rapport à 2010.

Les éléments marquant la consommation d'énergie en 2020 sont principalement :

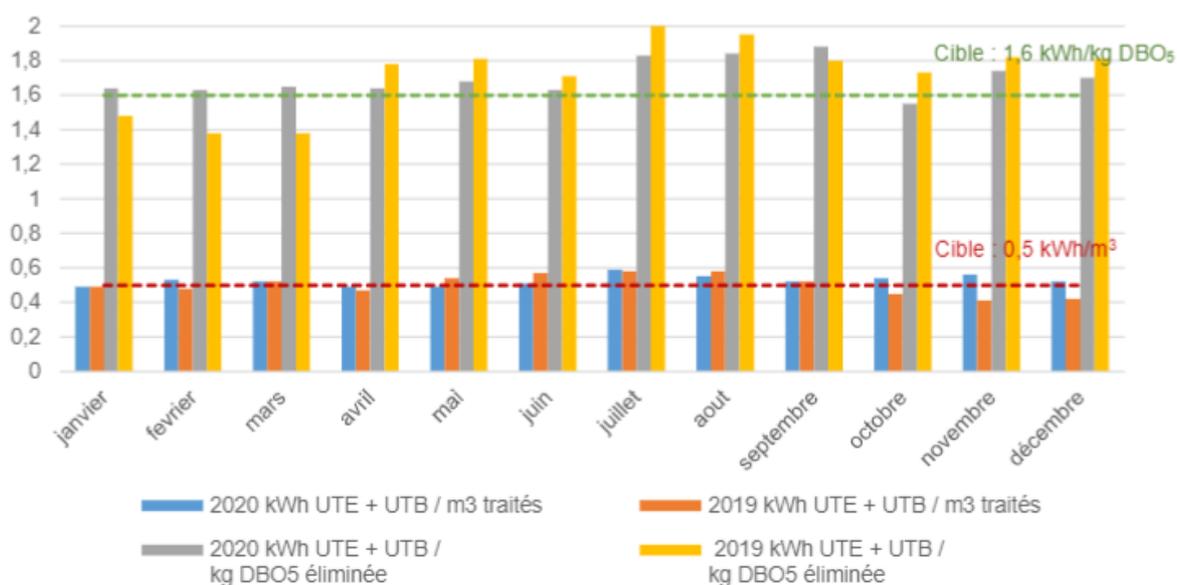
- Une très faible pluviométrie, entraînant une concentration plus importante des eaux à traiter.
- La hausse des consommations de dépollution sur l'Est. En 2019, suite à l'incendie du traitement biologique de l'usine de CASSIS la consommation énergétique avait été moindre.
- La crise sanitaire qui a eu deux effets : Dans un premier temps, de plus faibles quantités d'eaux usées (confinement), puis une forte augmentation des quantités d'effluents entrants (déconfinement).

Contrat d'assainissement zone Centre

- Réduction de la consommation énergétique

La performance énergétique pour ces deux usines est suivie par deux indicateurs :

- La consommation globale des deux usines par rapport au volume d'eau traitée (en m³)
- La consommation électrique globale par rapport à la quantité de Demande Biochimique en Oxygène (DBO₅) éliminée (en kg)

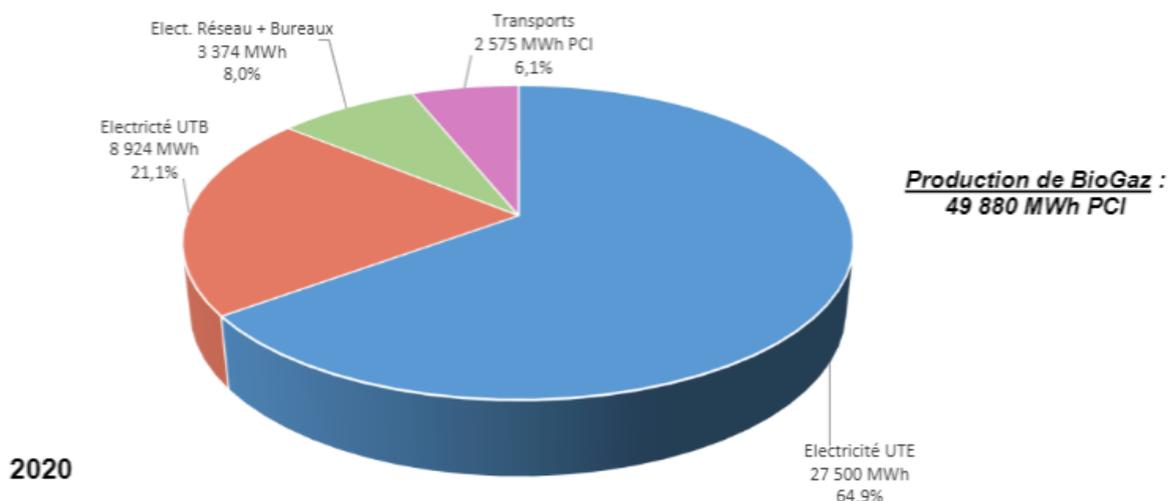


Depuis 2019, l'usine des boues produit du biométhane à destination du réseau de gaz urbain.

Au cours de cette deuxième année d'injection, le taux de production atteint est de 78% de l'objectif (290 Nm³/h). La cible n'est pas atteinte en raison du retard de la mise en service de l'atelier de désulfuration.

Pour l'année 2020, sur l'ensemble du périmètre Centre, le volume des consommations d'énergie s'élève à 42 373 MWh. Ce volume est en légère hausse par rapport à 2019 (+1,5%).

Ces consommations se répartissent comme suit :



Le montant des achats d'énergie s'élève à 3,11 M€ HT, stable par rapport à la valeur de 2019 (-0,66%). On observe une diminution de 3,3% de la consommation « Réseau » liée à la pluviométrie de l'année entraînant une plus faible consommation énergétique au niveau des PR.

Enfin pour la partie transports, l'ensemble de la flotte de véhicule a consommé 240 000 litres de carburants soit 2 575 MWh PCI, en baisse de 10% par rapport à 2019.

- **Gestion des déchets :**

La quantité de sables extraits du réseau est suivie par un indicateur objectivé à 1200 tonnes minimum par an. La valeur 2020 estimée de cet indicateur est de 1 681 tonnes.

Au dernier trimestre de l'année 2020, SERAMM a fait l'acquisition d'un pont à bascule pour fiabiliser la pesée des sables extraits des réseaux. Un test a été effectué lors de ce dernier trimestre 2020, pour une mise en service effective au 1er janvier 2021. Ce pont à bascule permettra de quantifier la pesée exacte des sables extraits des réseaux et servira de donnée native dans le calcul de cet indicateur en 2021.

Types de déchets	Destination	Tonnage 2019	Tonnage 2020
I - Transitant par déchetterie			
Sables	Sita Sud	1 061 T	1 283,24 T
Produits de curage pollués : Dégrillage		475 T	367,08 T
II - Evacués directement			
Sables ruisseaux et produits propres (réutilisation sur berges)	Réutilisation	1 599 T	1 035,5 T
Déchets inertes (Génie Civil)	CET classe III	289 T	374 T
TOTAL HORS DECHETS INERTES		1 536 T	1 650 T
TOTAL Y/C DECHETS INERTES		3 424 T	3 059,82 T

Métropole Aix-Marseille-Provence

Evolution de l'encours de dette budget Assainissement et budget Eau du Territoire de Marseille-Provence

I LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2020 pour assurer l'équilibre du budget annexe Assainissement du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette continue a diminué en 2020 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de dette	138,072 M€	130,035 M€	122,078M€	106,387M€	97,626 M€	89,731 M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2020, l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 représente 89,731 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises), la durée résiduelle de remboursement du capital est de 14 ans et 10 mois, le taux moyen est de 3,97 % (avec les avances de l'agence de l'eau comprises). En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 63,13% de l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 36.86% est en taux variable.

Encours au 31/12/2020	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
89,731 M€	7,89 M€	3,97 %	14 ans et 10 mois

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Assainissement du CT1 est en 2020 de 11,54 M€. Elle est composée de 3,65 M€ d'intérêts et 7,89 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	11,63	11,47	16,22	8,76	7,89
Intérêts	5,39	4,80	4,18	3,63	3,65
Annuité de la dette	17,02 M€	16,27 M€	20,40 M€	12,39 M€	11,54M€

II LE BUDGET ANNEXE EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2020 pour assurer l'équilibre du budget annexe Eau du CT1.

2. Evolution de l'encours de dette

L'encours de dette a diminué en 2020 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de dette	5,26 M€	3,63 M€	5,22 M€	3,62 M€	3,21 M€	2,83M€

3. Analyse de l'encours de dette

L'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 est passé de 3,21 M€ au 31/12/2019 (avances de l'agence de l'eau comprises) à 2,83 M€ au 31/12/2020. La durée résiduelle de remboursement du capital est de 7 ans, le taux moyen est de 0,32% si les avances de l'agence de l'eau sont prises en compte. La totalité des emprunts contractés sur ce budget sont à taux fixe (100%), et notamment les avances de l'agence de l'eau.

Encours au 31/12/2020	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
2,83 M€	0,38 M€	0,32%	7 ans

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Eau du CT1 est en 2020 de 0.417 M€. Elle est composée de 0.012 M€ d'intérêts et 0.40 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	1,678	1,652	1,626	1,601	1,584	0,40	0,382
Intérêts	0,322	0,256	0,196	0,135	0,074	0,012	0,010
Annuité de la dette	2,00	1,908	1,822	1,736	1,658	0,417	0,392



METROPOLE
**Aix
MARSEILLE
PROVENCE**



TERRITOIRE
**MARSEILLE
PROVENCE**

